DAKAR 2015

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2015

Août 2018

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Conseiller du DG chargé de la coordination de l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Conseiller du DG, Président du Comité de Lecture et de Validation (CLV)	Seckène SENE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Assane THIOUNE
Expert 1	Mariama FALL
Expert 2	Ababacar NDIAYE
Le point focal du siège qui a aidé à la rédaction de la SESR	Amadou Fall DIOUF
Agent 1	Marie Séga NDIAYE
Agent 2	Ndèye Awa Maronne

COMITE DE LECTURE	
Amadou Fall DIOUF	**Ndeye Binta Diéme Coly**
Samba NDIAYE	**Mamadou AMOUZOU**
Serge MANEL	**Adjibou Oppa BARRY**
Idrissa DIAGNE	**Bintou Diack LY**
Mamadou BALDE	**Mamadou BAH**
Oumar SENE	**El Hadji Malick GUEYE**
Awa CISSOKO FAYE	**Abdoulaye TALL**
MM. Ramlatou DIALLO	**Momath CISSE**
Mady DANSOKO	**Mahmouth DIOUF**
Mamadou DIENG	**Mory DIOUSS**
Ndeye Aida Faye TALL	**Atoumane FALL**
Alain François DIATTA	

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar
Adresse : CITE SAGEF VILLA n°54 – Dakar
Tél :33 8205321
B.P. :116

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES iii

LISTE DES TABLEAUX vii

LISTE DES GRAPHIQUES xii

SIGLES ET ABREVIATIONS xiii

AVANT PROPOS xv

RESUME EXECUTIF xvi

INTRODUCTION GENERALE xviii

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION 20

I.1. DONNEES PHYSIQUES 20
I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 20
I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL 22
I.4. VEGETATION ET FAUNE 23
I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 23
I.5.1. Pluviométrie 23
I.5.2. Température et humidité 24
I.5.3. Vents 24
I.5.4. Insolation 24
I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 24
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 25
I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 26

Chapitre II : DEMOGRAPHIE 28

II.1. ETAT ET STRUCTUREDE LA POPULATION 28
II.1.1. Niveau et évolution de la population 28
II.1.2. Répartition spatiale de la population et densité 31

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 33

III.1. URBANISATION 33
III.1.1. Taux d'urbanisation 33
III.1.2. Répartition de la population urbaine 34
III.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles 35
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 36
III.2.1. Les autorisations de construire 36
III.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 37

Chapitre IV : EDUCATION 38

IV.1. LA PETITE ENFANCE 38
IV.1.1. Les infrastructures 38
IV.1.2. Le personnel 40
IV.1.3. Les effectifs 44
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 46
IV.2. L'ELEMENTAIRE 47
IV.2.1. Les infrastructures 47
IV.2.2. Le personnel 49
IV.2.3. Les effectifs 51
IV.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire 53
IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 57
IV.3.1. La transition 57
IV.3.2. Les infrastructures 58

IV.3.3. Le personnel 59
IV.3.4. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire 67
IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 70
IV.4.1. Les infrastructures 71
IV.4.2. Le personnel 72
IV.4.3. Les effectifs 72
IV.4.4. Performances de l'ETFP 72
IV.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 74

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 77
V.1. SANTE 77
V.1.1. Les infrastructures de santé 77
V.1.2. Le personnel de santé 81
V.1.3. Bilan des programmes de santé 83
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 89
V.2.1. Les visites domiciliaires 89
V.2.2. Les inspections des ERP 90
V.2.3. Les activités d'IEC 92

Chapitre VI : ASSISTANCE 94
VI.1. ACTION SOCIALE 94
VI.1.1. L'appui-conseil-orientation 94
VI.1.2. Les secours aux personnes nécessiteuses 95
VI.1.3. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 96
VI.2. SAPEURS POMPIERS 97
VI.2.1. Les sorties 97
VI.2.2. Le secours aux victimes 98
VI.2.3. L'assistance aux personnes 98
VI.2.4. Les sorties pour opérations diverses 98

Chapitre VII : JUSTICE 100
VII.1. SITUATION CARCERALE 100
VII.1.1. La population carcérale 101
VII.1.2. Les conditions de détention 105
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 105
VII.2.1. VII.3.1 Infrastructures et personnels 106
VII.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger 108
VII.2.3. Effectifs scolaires 109

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 112
VIII.1. L'EAU 112
VIII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 113
VIII.1.2. Les ressources en eau 113
VIII.1.3. L'accès à l'eau 114
VIII.1.4. La qualité de l'eau 117
VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 118
VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 118
VIII.2.2. L'accès 119

Chapitre IX : AGRICULTURE 121
IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 121
IX.1.1. Les services techniques 121
IX.2. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 122
IX.2.1. Les cultures vivrières 122
IX.2.2. Les cultures industrielles 123
IX.2.3. Les cultures maraîchères 124

Chapitre X : ELEVAGE 128
X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 128
X.1.1. Les services techniques 128

X.1.2. Les autres intervenants 129
X.1.3. Les infrastructures et équipements 130
X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 130
X.3. LES PRODUCTIONS 131
X.3.1. La production de viande et d'œufs 131
X.3.2. La production contrôlée de lait 132
X.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 133
X.4. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS 133
X.4.1. Les importations et exportation de bétail et volaille sur pied 133
X.4.2. Les importations et exportations de viande 134
X.4.3. Les importations et exportations de lait 134
X.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 134
X.5.1. Les entrées et sorties 134
X.6. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 135
X.6.1. Les foyers déclarés 135
X.6.2. Les résultats des campagnes de vaccination 135
X.7. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE 137
X.8. 0RGANISATION DE LA TABASKI 2015 138

Chapitre XI : PECHE 141
XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 141
XI.1.1. Les services techniques 141
XI.1.2. XI.1.2 Les autres intervenants 143
XI.1.3. Les infrastructures 143
XI.2. LA PECHE ARTISANALE 144
XI.2.1. Les sites et l'armement de pêche 144
XI.2.2. La production 147
XI.2.3. La ventilation de la production 148
XI.2.4. La transformation des produits de la pêche artisanale 150
XI.3. XI.3 LA PECHE INDUSTRIELLE 151
XI.3.1. La flotte 151
XI.3.2. La production 152

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES 154
XII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 154
XII.1.1. Les services techniques 154
XII.1.2. Les autres intervenants 155
XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 156
XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional 156
XII.2.2. Lutte contre les feux de brousse 157
XII.2.3. Reboisement et conservation des sols 158
XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES 162
XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 162
XII.4.1. Potentiel faunique 162

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT 164
XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 164
XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 164
XIII.1.2. La gestion des déchets 165
XIII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 165
XIII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 166
XIII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 167
XIII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 168

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 169
XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL 169
XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 171
XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 173
XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 174

Chapitre XV : TRANSPORT 177
XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 177
XV.1.1. Le transport routier 177
XV.2. LE TRANSPORT MARITIME 185
XV.2.1. XV.2.1 Les infrastructures portuaires 185
XV.2.2. Les mouvements de navires et/ou d'autres embarcations 186
XV.2.3. Le transport de marchandises 186
XV.3. LE TRANSPORT AERIEN 188
XV.3.1. Les infrastructures aéroportuaires 188
XV.3.2. Le trafic intérieur 189
XV.3.3. Le trafic international 190

Chapitre XVI : MINES ET ENERGIE 192
XVI.1. MINES 192
XVI.1.1. Situation des carrières et des mines 192
XVI.1.2. Production des mines et carrières 193
XVI.2. ENERGIE 193
XVI.2.1. Energie électrique 194

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 197
XVII.1. COMMERCE 197
XVII.1.1. Les marchés 197
XVII.1.2. Les commerçants 198
XVII.1.3. Le commerce des principales denrées consommées 199
XVII.1.4. La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 200
XVII.2. ARTISANAT 201
XVII.2.1. Les infrastructures 201
XVII.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 202

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORTS 204
XVIII.1. JEUNESSE 204
XVIII.1.1. Les infrastructures de jeunesse 204
XVIII.1.2. Les associations de jeunes 205
XVIII.2. SPORT 205
XVIII.2.1. Les disciplines sportives pratiquées 205
XVIII.2.2. Les infrastructures sportives 207
XVIII.2.3. Les associations et centres de formation sportive 208
XVIII.2.4. Les pratiquants 209

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 211
XIX.1. TOURISME 211
XIX.1.1. Situation des réceptifs 211
XIX.1.2. Les entrées de touristes 212
XIX.1.3. Les performances 212
XIX.1.4. Circuits Touristiques 213
XIX.1.5. Les types de tourisme 213
XIX.2. CULTURE ET LOISIRS 214
XIX.2.1. Infrastructures culturelles 214
XIX.2.2. Patrimoine culturel 215
XIX.2.3. Activités culturelles 218

Chapitre XX : SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 222
XX.1. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 222
XX.1.1. Couverture en SFD de la région 222
XX.1.2. L'épargne et les crédits 224
XX.1.3. L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 226

CONCLUSION GENERALE 228

ANNEXES 229

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Dakar entre 1976 et 2015 28
Tableau 2.2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département, le milieu de résidence et le sexe 31
Tableau 3.2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles 35
Tableau 3.3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 36
Tableau 4.1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 39
Tableau 4.2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative 40
Tableau 4.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 41
Tableau 4.4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 42
Tableau 4.5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 43
Tableau 4.6: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 44
Tableau 4.7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 45
Tableau 4.8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 46
Tableau 4.9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 47
Tableau 4.10 ; Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 48
Tableau 4.11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 48
Tableau 4.12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 49
Tableau 4.13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 50
Tableau 4.14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 51
Tableau 4.15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 52
Tableau 4.16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 53
Tableau 4.17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 54
Tableau 4.18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative .. 55
Tableau 4.19 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 56
Tableau 4.20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative 56
Tableau 4.21 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 58
Tableau 4.22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 59
Tableau 4.23 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative 60
Tableau 4.24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative 61
Tableau 4.25 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 62

Tableau 4.26 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 63
Tableau 4.27 a: Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 64
Tableau 4.27 b : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 64
Tableau 4.27 c : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 65
Tableau 4.27 d : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 65
Tableau 4.27 e : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 66
Tableau 4.28 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 66
Tableau 4.28 bis : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 67
Tableau 4.29 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 68
Tableau 4.30 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 69
Tableau 4.31 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 70
Tableau 4.35 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série 73
Tableau 4.36 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme 73
Tableau 4.37 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 75
Tableau 4.38 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 75
Tableau 4.39 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 76
Tableau 4.40 : Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'Université de Dakar selon la faculté (ou UFR) et le sexe 76
Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 78
Tableau 5.2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 79
Tableau 5.3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 79
Tableau 5.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 80
Tableau 5.5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 81
Tableau 5.6 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 82
Tableau 5.7 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts. 84
Tableau 5.8 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district 85
Tableau 5.9 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2014 et2015 86
Tableau 5.14 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district 87
Tableau 5.15 : Evolution des indicateurs VIH/sida 88
Tableau 5.18 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar 88
Tableau 5.16 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 89
Tableau 5.17 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département 91
Tableau 5.18 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 93
Tableau 6.1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakarselon lacirconscription administrative 95
Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 102

Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2015 103
Tableau 7.3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 104
Tableau 7.5 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en année 2015 106
Tableau 7.6 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative 107
Tableau 7.7 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative 108
Tableau 7.8 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 109
Tableau 7.9 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 110
Tableau 8.1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 115
Tableau 8.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 116
Tableau 8.4 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 117
Tableau 8.6 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative ... 120
Tableau 9.5 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 123
Tableau 9.7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon la production 125
Tableau 10.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 129
Tableau 10.2 : Liste des autres intervenants 129
Tableau 10.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 130
Tableau 10.4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 131
Tableau 10.5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative 132
Tableau 10.9 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative 133
Tableau 10.10 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 135
Tableau 10.12 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 136
Tableau 10.13 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative 137
Tableau 10.13 bis : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative 137
Tableau 10.14 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative 138
Tableau 11.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 142
Tableau 11.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 143
Tableau 11.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 144
Tableau 11.4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 145
Tableau 11.5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 146
Tableau 11.6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 147
Tableau 11.7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 148

Tableau 11.8 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 149
Tableau 11.9 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination 150
Tableau 11.10 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type..... 151
Tableau 11.12: Répartition et évolution du nombre de bateaux de pêche industrielle selon le type. 152
Tableau 11.13 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche 152
Tableau 11.14 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce 153
Tableau 12.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 155
Tableau 12.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 156
Tableau 12.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 157
Tableau 12.5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 158
Tableau 12.8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 159
Tableau 12.9: Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative..... 160
Tableau 12.10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation..... 161
Tableau 12.11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative... 161
Tableau 13.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe..... 167
Tableau 14.1 : Répartition en pourcentage de la population en âge de travailler, de la population active, de la population active occupée et du taux de chômage..... 170
Tableau 14.4 : Le nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale..... 171
Tableau 14.5 : Répartition des établissements ouverts selon le statut juridique en 2015..... 172
Tableau 14.6 : Le nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale..... 173
Tableau 14.7 : Le nombre de contrats de travail selon le type..... 174
Tableau 14.8 : Situation des conflits de travail individuel dans la région de Dakar en 2015..... 175
Tableau 14.8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail collectif en 2015..... 175
Tableau 15.2 : Projets en cours dans la région..... 179
Tableau 15.3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative..... 180
Tableau 15.4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules..... 181
Tableau 15.5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type..... 182
Tableau 15.6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état..... 182
Tableau 15.7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro..... 183
Tableau 15.8 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis..... 184
Tableau 15.10 : Evolution du trafic intérieur de passagers..... 189
Tableau 15.11 : Evolution du trafic intérieur de marchandises 190
Tableau 15.12 : Evolution du trafic international de passagers 190
Tableau 15.13 : Evolution du trafic intérieur de marchandises..... 191
Tableau 16.2 : Situation des carrières..... 192
Tableau 16.4 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur..... 193
Tableau 16.6 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative..... 195
Tableau 16.7 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 196
Tableau 17.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative... 198
Tableau 17.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 199
Tableau 17.4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 200
Tableau 17.5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure..... 201
Tableau 17.7 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative..... 201

Tableau 17.8 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 202
Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 205
Tableau 18.3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région..... 206
Tableau 18.4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative..... 207
Tableau 18.5 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative..... 208
Tableau 18.6 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 208
Tableau 18.7 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe 209
Tableau 19.1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative..... 212
Tableau 19.5 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative.. 215
Tableau 19.6 : Liste des sites historiques de la région, par département..... 215
Tableau 19.7 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région de Dakar..... 217
Tableau 19.8 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2015..... 219
Tableau 20.17 Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature en 2015 dans la région de Dakar 223
Tableau 20.18 Evolution du nombre de sociétaires des SFD dans la région de Dakar..... 223
Tableau 20.19 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon la nature du sociétaire..... 224
Tableau 20.20 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon la nature du sociétaire et le milieu de résidence..... 225
Tableau 20.21 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative..... 226
Tableau 20.22 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence..... 227
Tableau 3.1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe. 229

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Découpage Administratif de la région de Dakar..... 26

Graphique 2. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Dakar en(2015)..... 30
Graphique 2. 2 Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Dakar en 2015.... 31
Graphique 2. 3 : Densités de population de la région de Dakar selon le département en 2015..... 32

Graphique 5. 1 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2015..... 90
Graphique 5. 2: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type année 2015..... 92

Graphique 6. 1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en année 2015..... 98

Graphique 15. 1 : Structure du trafic global de marchandises du port de 2015 par type de conditionnement..... 187

SIGLES ET ABREVIATIONS

AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'emploi des Jeunes
ANOCI	Agence Nationale pour l'organisation de la conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Œufs A Couver
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
ASC	Agent de Santé Communautaire
BCG	Vaccin contre le Tuberculose
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DSPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de formation Hôtelière et de Tourisme
EPS	Etablissement Publique de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonise de la Production Industrielle
IPRES	Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de Politique Sectorielle de l'Habitat
LPUAT	Lettre de Politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée

OCI	Organisation de la conférence Islamique
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONAS	Office National de l'assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Pad	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'alphabétisation Intense du Sénégal
PAPA	Programme d'appui à la promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'approvisionnement en Eau à long Terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAR	Société Africaine de Raffinerie
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electrification du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno de Déficience Acquise
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNHLM	Société Sénégalaise des Habitation à loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nation des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SSN	Système Statistique National
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VAT	Vaccin Antitétanique
VIH	Virus Immuni déficience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a pour missions d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national, la production et la diffusion des données statistiques. Elle réalise régulièrement des publications parmi lesquelles les « Situations Economiques et Sociales (SES) ».

La SES est publiée aux niveaux National et Régional. Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année N-1, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles contiennent d'importantes d'informations utiles à la planification du développement économique et sociale régional et local et à la prise de décision au niveau décentralisé.

L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des indicateurs essentiels de la dynamique socioéconomique régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région concernée. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

Cette édition de la SES de Dakar a fait la compilation de 16 chapitres. Cependant certains chapitres comme « la Poste et les Télécommunications » qui peuvent être d'un apport très important pour les utilisateurs n'ont pas été pris en compte faute d'informations disponibles malgré les multiples tentatives officielles.

La publication des SES est précédée d'une validation régionale au cours de réunions du Comité Régional de Développement (CRD) présidé par le Gouverneur de la région.

Cette Edition de l'année 2015 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés, décentralisés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

Nous voudrions donc, à l'occasion de la publication du présent rapport, exprimer toute notre gratitude et toute notre reconnaissance aux sectoriels pour leurs collaborations durant tout le processus. Nous remercions vivement les autorités administratives de la région de Dakar qui ont appuyées le Service Régional tout le long de ce processus.

Assane THIOUNE
Chef du SRSD de Dakar

RESUME EXECUTIF

Le document de la situation économique et sociale de la région de Dakar de 2015 fait le point sur les indicateurs sociodémographiques et économique de la région. Les données proviennent de multiples sources officielles et ont subi un traitement pour être adaptées au canevas de publication.

Sur le plan démographique, Dakar concentre un effectif important de personne et reste la région la plus peuplée du Sénégal avec près du quart de la population nationale, toutefois c'est une population qui est inégalement répartie entre les différents départements.

Pour les secteurs sociaux (Santé, éducation, justice..), il apparait que malgré les efforts consentis, les défis restent encore à relever. A titre d'exemple, pour le secteur de l'éducation, les statistiques recueillies sur les différents niveaux de l'enseignement ont montré des progrès notables pour le développement des infrastructures, de la qualité du personnel et des taux de scolarisation, cependant des efforts restent à faire pour un maintien des enfants à l'école jusqu'à un niveau avancé du secondaire.

Avec une population de plus de trois millions d'individu, sur une superficie de 550 km^2, la région de Dakar est une région marquée par une forte densité de population et un niveau d'urbanisation très élevé. Par conséquent, elle fait face à une forte demande en eau et électricité. Toutefois, grâce aux efforts des autorités, l'écrasante majorité des ménages de la région a accès à l'eau potable. Cependant, des efforts restent encore à faire. Le secteur de l'électricité tarde encore à garantir une pérennisation sans coupures de la fourniture.

Dans la région de Dakar, les statistiques carcérales révèlent un nombre important de prisonniers mais surtout une forte concentration dans les structures d'accueil des personnes en conflits avec la loi.

En termes d'actions sociales, les couches vulnérables, surtout les handicapés, font l'objet d'une attention particulière et bénéficient de soutiens et d'assistantes sociales inscrits dans des projets.

Les activités de production Agricole (agriculture, pêche, élevage) sont pratiquées dans la région de Dakar mais c'est une région qui n'a pas une vocation Agricole. Elle reste un grand marché de commercialisation et de consommation pour la production agricole des autres régions et même de la sous-région.

Le plus grand port du Sénégal et le plus grand aéroport sont dans la région de Dakar. Aussi, l'essentiel du tissu économique et administratif du pays est concentré dans cette

région. Le transport terrestre est bien développé mais fortement dépendant des acteurs privés malgré l'existence d'une société nationale (DDD).

Le tourisme et l'artisanat offrent plusieurs opportunités et plusieurs gammes de services.

Dans cette région, le secteur de l'environnement rencontre des problèmes liés aux inondations, à l'avancé de la mer mais aussi le ramassage, le transport et la gestion des ordures ménagères dont l'unique décharge (Mbeubeuss) serait bientôt saturée.

Concernant les mines, il apparait une diminution du nombre de carrières due à l'augmentation de la population et l'urbanisation galopante de la région.

INTRODUCTION GENERALE

Comparativement aux autres régions du pays, la région de Dakar occupe une place très importante sur tous les plans. L'histoire de la région Dakar est fortement liée à celle du Sénégal. L'essentiel de l'administration sénégalaise est à Dakar et le tissu économique national est fortement concentré dans cette région.

Pour assurer un développement économique et social harmonieux sur l'ensemble du territoire, l'Etat du Sénégal a déployé d'importantes ressources ces dernières années. Certains de ces investissements devraient faciliter les conditions de vie des populations à l'intérieur du pays et par conséquent les maintenir dans leurs localités et d'autres devraient améliorer le cadre de vie des populations déjà installées dans la région de Dakar.

Pour donner une photographie annuelle instantanée du pays et des régions, sur la base d'indicateurs socioéconomiques, l'ANSD, publie chaque année, le document de la Situation Economique et Sociale (SES).

Le document de la SES est une compilation des données disponibles dans l'ensemble des services de la région et des structures nationales dont le siège est implanté dans la région. C'est un rapport descriptif, sur les données de l'année N-1, qui n'a pas pour vocation de faire des analyses approfondies encore moins le diagnostic des secteurs.

Le processus d'élaboration commence par une phase administrative, pour laquelle, le Gouverneur demande à tous les services régionaux de transmettre les statistiques de leur service au Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Après cette phase, le SRSD centralise et traite les données au fur et à mesure qu'elles sont transmises par les sectoriels. En plus de la demande du Gouverneur, le Directeur Général de l'ANSD, adresse des correspondances de demande de données à toutes les structures qui ne sont pas sous la responsabilité du Gouverneur. Les phases de traitement, d'analyse et de rédaction du rapport sont entièrement assurées par le SRSD. Après la production du premier draft, vient le processus de validation. Le rapport est soumis à un comité de lecture de l'ANSD qui le valide en interne. Ensuite, le Gouverneur de la région convoque le Comité Régional de Développement (CRD) pour une validation définitive.

Bien que la couverture des chapitres et de leur contenu soit très intéressante, il faut reconnaitre qu'il existe encore des points qui devraient être améliorés pour une mieux informé les utilisateurs. Toutefois, très souvent certaines structures d'envergure nationale ne donnent toujours pas des données désagrégées au niveau régional ou départemental, comme c'est le cas des structures des télécommunications.

Le rapport du document de la SES est élaboré sur la base d'un canevas qui n'est pas figé. L'édition de 2015 est composée de vingt chapitres qui peuvent être regroupés dans trois grandes parties. La première partie fait l'objet d'une synthèse des éléments contextuels de la région de Dakar, la deuxième présente l'état des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, la justice… et la troisième partie de ce rapport est consacrée aux secteurs de production comme le tourisme, l'agriculture, l'élevage….

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

INTRODUCTION

La région de Dakar est à une position géographique très stratégique. Elle a une histoire très riche qui est corrélée à celle du Sénégal et de l'Afrique. Son climat est très agréable et favorable à toutes les activités économiques. C'est la région qui abrite la capitale administrative du Sénégal et une bonne partie du tissu industriel national. Le présent chapitre fait une présentation de la région sur le plan physique, humaine et économique.

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. C'est une région qui est marquée par une histoire très riche sur le plan peuplement mais aussi administratif. Sa position géographique, son statut administratif et la diversité des activités économiques continuent à donner à Dakar plus d'atouts par rapport au reste du pays.

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.

- En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km2. En ce temps-là, la presqu'île était peuplée de Mandingues.
- Entre 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.
- Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.
- En 1845, Gorée devient le chef-lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.
- Le 25 mai 1857, est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.

- En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.
- En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord-ouest). Les travaux ont duré quatre ans.
- En Juin 1862, on élabora un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre est Pinet LAPRADE.
- En 1872, La commune de Gorée est créée.
- En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.
- En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.
- En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.
- Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.
- Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.
- En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.
- En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.
- De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.
- En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.
- En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.
- En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. C'est cette même année, que le cours secondaire est ouvert. Il est devenu en 1936 le lycée Van Vollenhoven (Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la Première Guerre mondiale).
- En 1921, Dakar compte 32440 habitants dont 1661 Européens. C'est cette même année que les premières Libanais sont arrivés. Ils s'installent dans le petit et moyen commerce.
- En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 Européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.
- En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.
- Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous (populations colonisées comme métropolitaines).
- En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ.
- En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.
- Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, est accueilli par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.
- Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé.
- En 1960, Pose de la première pierre de la grande mosquée de Dakar
- En 1962, Abbé Thiandoum est nommé archevêque de Dakar
- En 1963, Les Jeux de l'amitié sont organisés à Dakar
- En 1964, La Grande Mosquée de Dakar est édifiée.
- En 1971, Visite à Dakar du président de la république française, Georges Pompidou
- En 1973, Installation des tuyaux d'eau du lac de Guiers dans la région de Dakar
- En juin 1978, Le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est transféré de Paris à Dakar

- En 1980, Amadou Clédor Sall élu maire de Dakar
- En 1983, Création des mouvements ruraux de Sankalkam et de Sébikotane
- En 2010, le Monument de la Renaissance africaine est inauguré pour le cinquantenaire de l'indépendance sénégalaise. (Hauteur de 52 mètres).

I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

L'extrémité occidentale qui se divise elle–même en trois zones :

La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;

La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers de la Médina et les quartiers de Fann Résidence, Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;

La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas-fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

I.4. VEGETATION ET FAUNE

Le couvert végétal de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti. Ce phénomène est plus marqué à l'extrême nord-ouest de la région, sur le littoral dans le département de Guédiawaye. La zone des Niayes de Pikine, qui était une zone de maraîchage par excellence, a évolué dans une très large mesure vers le bâti. Dans toute la partie périurbaine et rurale, les formations naturelles sont converties en zones de culture. Par conte au niveau des massifs classés (forêts classées et périmètres de reboisement), bien qu'étant agressés, on peut noter les formations végétales. Les périmètres de reboisement sont des plantations mono- spécifiques de filao. Les essences exotiques ont pris la relève grâce aux plantations effectuées, qui concernent essentiellement Anacardium occidentale (Darcassou), Eucalyptus sp et Casuarina equisetifolia (Filao).

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal suite à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.5.1. Pluviométrie

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées. Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières (1930 – 1960 et 1951 – 1980) sont respectivement de 552,2 et 472,5 mm.

La pluviométrie enregistrée en 2015 est relativement bonne avec un cumul de 453 mm en 38 jours de pluies à Mbao (département Pikine), 523,3mm en 28 jours de pluies à Bambilor (département Rufisque) et 352,9 mm en 32 jours de pluies à Sébikotane (département Rufisque).La pluviométrie de cette année est satisfaisante.

Pluviométrie Dakar										
Mois/Années=>	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Juin	7	_		3	24	2,5				
Juillet	16,5	71	61,5	78	57	20	53	49	-	73,3
Août	121	71,5	165,5	251,5	148,5	142,5	314	293	98	193,2
Septembre	163	79	148,5	99	187	73,5	105,5	249,5	89	173,2
Octobre	36	_	17,5	50	30	4,5		18,5		12,5
Total	**344**	**221,5**	**394**	**481,5**	**446,5**	**243**	**472,5**	**610**	**187**	**452,2**

I.5.2. Température et humidité

La température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius) de décembre à avril et de 27 à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

I.5.3. Vents

Dakar est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime, d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

I.5.4. Insolation

L'insolation est un paramètre qui peut servir, entre autres, dans la quantification des phénomènes de l'évapotranspiration. L'insolation est exprimée en heures et minutes. Les fortes valeurs d'insolation correspondent à des températures très élevées et les faibles valeurs à des températures basses et inversement. En général l'insolation moyenne varie de 7,1 h/j pendant la saison pluvieuse où le ciel est toujours nuageux à 8,8 h/j pendant la saison sèche où le ciel est bien dégagé.

I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Dakar dispose de ressources en eau. En plus du marigot qui longe le village de Kamb (Commune de Mbao) en passant par Keur Mbaye Fall, puis sous la RN1, pour se jeter dans la mer, il existe des mares et des zones dépressionnaires à inondation temporaire.

Dans la forêt classée de Mbao, l'on note l'existence d'un réseau de puits hérité du système de captage des eaux de pluies mis en place avant l'indépendance. Ce réseau

n'est plus opérationnel, du fait de la diminution de la pluviométrie mais, aussi de l'absence de suivi et d'entretien.

On note aussi l'existence de certains lacs dont ceux de Ourouway et Thiourour dans le département de Guédiawaye, de Mbeubeuss dans le Pikine et du lac Retba, communément appelé lac rose dans le Rufisque.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, qui a été abrogé au profit du décret n° 2011-706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales dans le département de Rufisque.

Avec l'Acte-III de la décentralisation survenu en juin 2014, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : Almadies, Dakar- Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies, Guédiawaye, Dagoudane Pikine, Niayes, Thiaroye, Rufisque et Sangalkam ;
- Cinquante communes (regroupant 43 anciennes communes d'arrondissements, 03 communes et 04 communautés rurales) ;
- Quatre villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque ;
- Un Conseil départemental : Rufisque 4

C'est l'aboutissement d'un long processus de décentralisation (1972) qui s'est traduit par l'entrée en vigueur de l'Acte-III de la décentralisation en 2014 marquée notamment par la communalisation universelle et l'érection des départements en collectivité locale.

Graphique 1.1 : Découpage Administratif de la région de Dakar

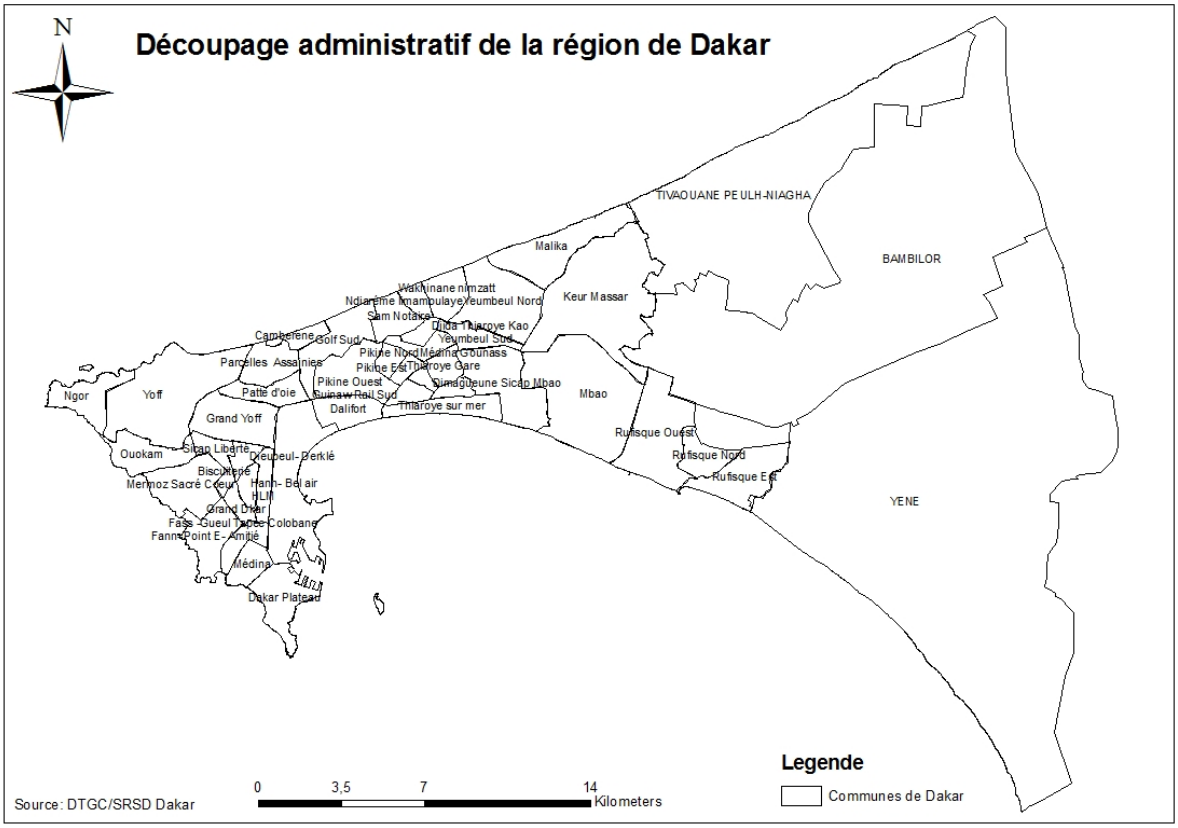

Source : DTGC/SRSD de Dakar

I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Environnement national

La région de Dakar est à la tête de toutes les autres régions du pays sur le plan démographique, économique et en termes d'équipements. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et plus du quart de la population nationale.

D'ailleurs, aucune autre région n'est en mesure de la concurrencer dans un secteur quelconque aussi bien du point de vue activités qu'au plan des services publics, des équipements, de l'emploi ou des autres activités.

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du Gouvernement en devenant la capitale du pays, elle concentre de ce fait l'essentiel du tissu industriel, des établissements commerciaux ainsi que financiers.

Malgré la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que celle de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la

région de Dakar a été et est encore favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. En outre, celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar ; ceci résulte du poids économique de la région. Cette situation est fortement renforcée par le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées.

Aire d'influence de la région

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques, en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque, dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise, peut être considérée comme un satellite de la capitale. Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins des populations de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne).

La région de Thiès, et plus particulièrement les départements de Thiès et Mbour entretiennent avec la région de Dakar des relations quotidiennes, mais de natures différentes. Thiès est une région qui approvisionne Dakar en fruits et légumes mais aussi en produits halieutiques. Quant au département de Mbour, il approvisionne Dakar en produits halieutiques et reste une zone d'attraction pour le tourisme local, les séminaires nationaux et internationaux.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Fatick et Louga approvisionnent la capitale en céréales et bétail. Il faudrait aussi signaler que, malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées. Elles ravitaillent la capitale en charbon de bois, bois et autres produits forestiers.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

CONCLUSION

Au-delà de sa position géographique très stratégique, Dakar a une histoire très riche. Le cadre géophysique et administratif ont tellement valorisé cette région au point qu'elle concentre l'essentiel du tissu industriel, des administrations de la république et c'est aussi la région la plus peuplée malgré sa faible superficie.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Ce chapitre aborde les questions démographiques au niveau de la région de Dakar. Les données utilisées sont issues des dernières projections de la population de la région de Dakar réalisées en juillet 2015. Les données concernent la population la population résidente, c'est-à-dire celle composée des résidents présents et des résidents absents.

Le chapitre traite l'état, la structure, l'évolution de la population régionale et sa répartition spatiale.

II.1. ETAT ET STRUCTUREDE LA POPULATION

II.1.1. Niveau et évolution de la population

L'analyse du croit démographique de la région montre une certaine évolution selon les périodes intercensitaires. Le taux d'accroissement annuel de la région se situe à 4,4% entre 1976 et 1988 et à 2,7% entre 1988 et 2002. Ainsi, entre les années 2002 et 2013, ce taux passe à 3,4%.

Ainsi, le taux d'accroissement a été très élevé entre 1976 et 1988, ce qui serait du à l'exode rural massif causé par la longue sécheresse et les difficultés économiques qu'a connu le pays durant ces années.

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Dakar entre 1976 et 2015

Désignation \ Année	1976 (1)	1988 (2)	2002 (3)	2013 (4)	2014 (5)	2015 (6)
Population résidente	892 127	1488941	2167793	3 137196	3 233 460	3330694
Taux d'accroissement en %		4,4	2,7	3,4		

Source : 1.Recensement Général de la population de 1976
2. Recensement Général de la population de 1988
3. Recensement Général de la population de 2002
4. Recensement Général de la population de 2013
5 et 6. Rapport de projection 2014

II.1.1.1. Structure par âge et par sexe

En 2015, la population Dakaroise est estimée à 3 330 694 habitants, soit près du quart (22,5%) de la population du Sénégal qui se chiffre à 14 799 859 habitants.

II.1.1.2. Analyse de la pyramide des âges

La pyramide des âges de la région de Dakar présente une base très large avec un sommet rétréci, caractéristique des populations jeunes. En effet, la structure par âges montre que 42,68% de la population de la région de Dakar ont moins de 20 ans.

Cette tendance se maintient, quelque le soit le sexe chez les jeunes de sexe (42,8% chez les jeunes de sexe féminin contre 42,6% chez ceux de sexe masculin).

La proportion des jeunes de la tranche d'âge de 15-35ans est de 38,11%. Cette tendance est en baisse si l'on s'en tient aux taux enregistrés en 2014 (39,4%).

De plus, 6 personnes sur 10 vivants dans la région de Dakar ont moins de 35 ans, ceci quel que soit le sexe (63,5% chez les jeunes de sexe féminin contre 62,7% chez ceux de sexe masculin).

Quel que soit le sexe, la pyramide montre une diminution de la population des 10-19 ans suivie d'une augmentation des 20-29 ans.

L'effectif des jeunes de 10-34 ans qui représente plus du tiers de la population 39,2% s'explique par les flux migratoires de l'intérieur du pays vers Dakar pour la recherche d'un avenir meilleur.

Le sommet rétréci de la pyramide indique que les individus d'âges avancés représentent une faible proportion. Les personnes âgés de 65 ans et plus représentent 3,4% de la population régionale avec une prédominance des femmes (les hommes représentent 3,3% alors que les femmes représentent 3,4%).

Aussi, il est important de noter un déplacement des anciens immigrés qui, lorsqu'ils atteignent un âge avancé, ont tendance à retourner dans leurs régions d'origine.

Graphique 2. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Dakar en(2015)

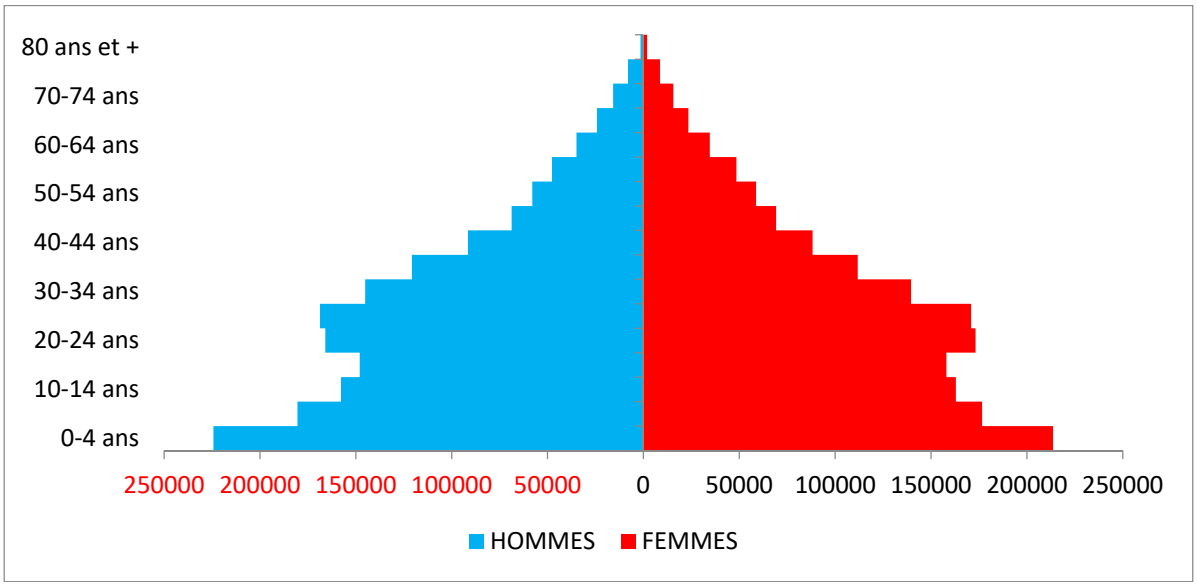

Source : Projection de la population de la région de Dakar - 2013-2015

II.1.1.3. Rapport de masculinité par groupe d'âges

L'analyse du rapport de masculinité montre qu'il y' a plus de garçons que de filles chez les jeunes de 0-9 ans.

Cependant on observe le contraire à partir 10-29 ans ou l'on remarque un effectif plus important chez les filles.

La tendance se renverse chez les personnes entre 30 et 44 ans où on décompte plus d'hommes que de femmes.

Les femmes prennent le dessus dans les intervalles de 45-59 ans mais on enregistre plus d'hommes que de femmes pour la tranche de 60-74 ans.

A partir de 75 ans et plus on note une faible présence des hommes et ceci s'explique par une espérance de vie plus élevé chez les femmes, ce qui fait que la population Dakaroise n'échappe pas à la loi naturelle de la prédominance féminine aux derniers âges.

Graphique 2. 2 Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Dakar en 2015

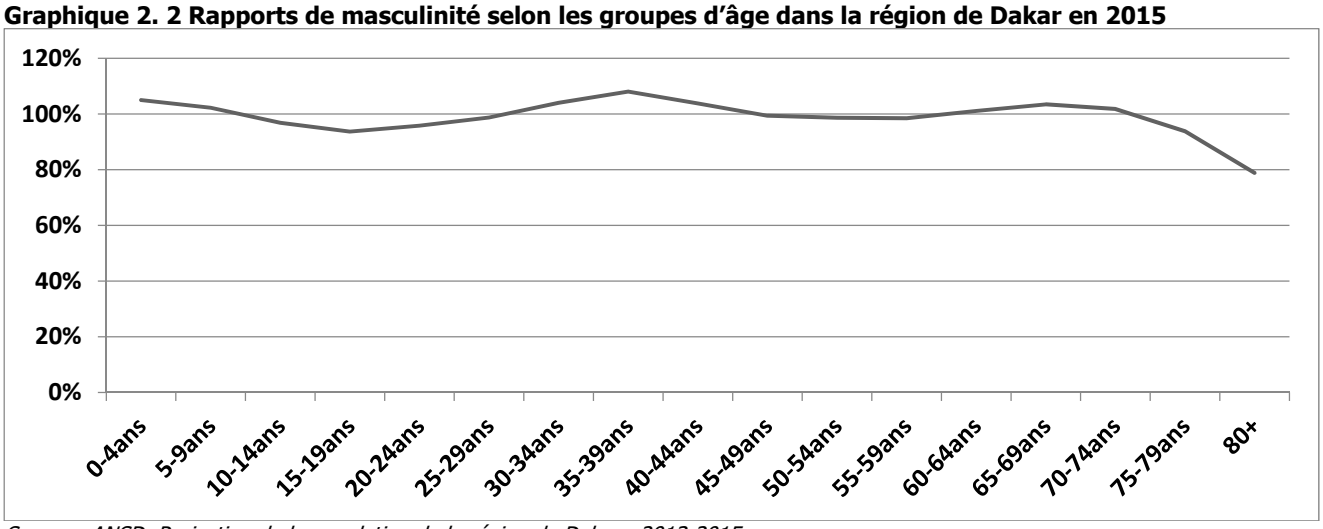

Source : ANSD. Projection de la population de la région de Dakar - 2013-2015

II.1.2. Répartition spatiale de la population et densité

II.1.2.1. Répartition spatiale

Dakar est la région la plus peuplé du Sénégal avec une population de 3 330 692 habitants, sur une superficie représentant 0,28% de la superficie totale du pays. La forte concentration de la population dans cette région est due à divers facteurs tels que les migrations internes et internationales, son statut de capitale, la concentration des grandes industries, etc.

C'est une région très urbanisée avec 96,5% de citadins et seulement 3,5% de ruraux.

Les données sur la répartition spatiale révèlent que le département de Pikine est le département le plus peuplé de la région et du pays avec une population de 1 243 003 habitants, soit 37,32% de la région. Il est suivi de près par le département de Dakar qui abrite 1 216 739 individus, soit 36,53%. Rufisque et Guédiawaye arrivent très loin derrière, avec respectivement 520960 (15,64%) et 349 990 (10,51%).

Tableau 2.2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Département Dakar	613647	603092	1 216 739	_	_	_	613 647	603 092	1 216 739
Département Guédiawaye	173 478	176 512	349 990	_	_	_	173 478	176 512	349 990
Département Pikine	628 330	614 673	1 243 003	_	_	_	628 330	614 673	1 243 003
Département Rufisque	201 651	201 590	201 590	59 305	58 414	117 719	260 956	260 004	520 960
Région Dakar	1 617 106	1 595 867	3 212 973	59 305	58 414	117 719	1 676 411	1 654 281	3 330 692

Source : ANSD. Projection de la population de la région de Dakar - 2013-2015

II.1.2.2. Densités de population

La forte densité de population de la région de Dakar (6 056 hbts/km²) cache des disparités importantes entre les différents départements. En effet, sur une superficie de 18 km², le département de Guédiawaye abrite une population de 349 990, soit une densité de 19444 hbts au km². Il est suivi par les départements de Dakar (15402 hbts au km²) et de Pikine (15346 hbts/km²). En revanche, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région avec 1371 hbts au km².

Graphique 2. 3 : Densités de population de la région de Dakar selon le département en 2015

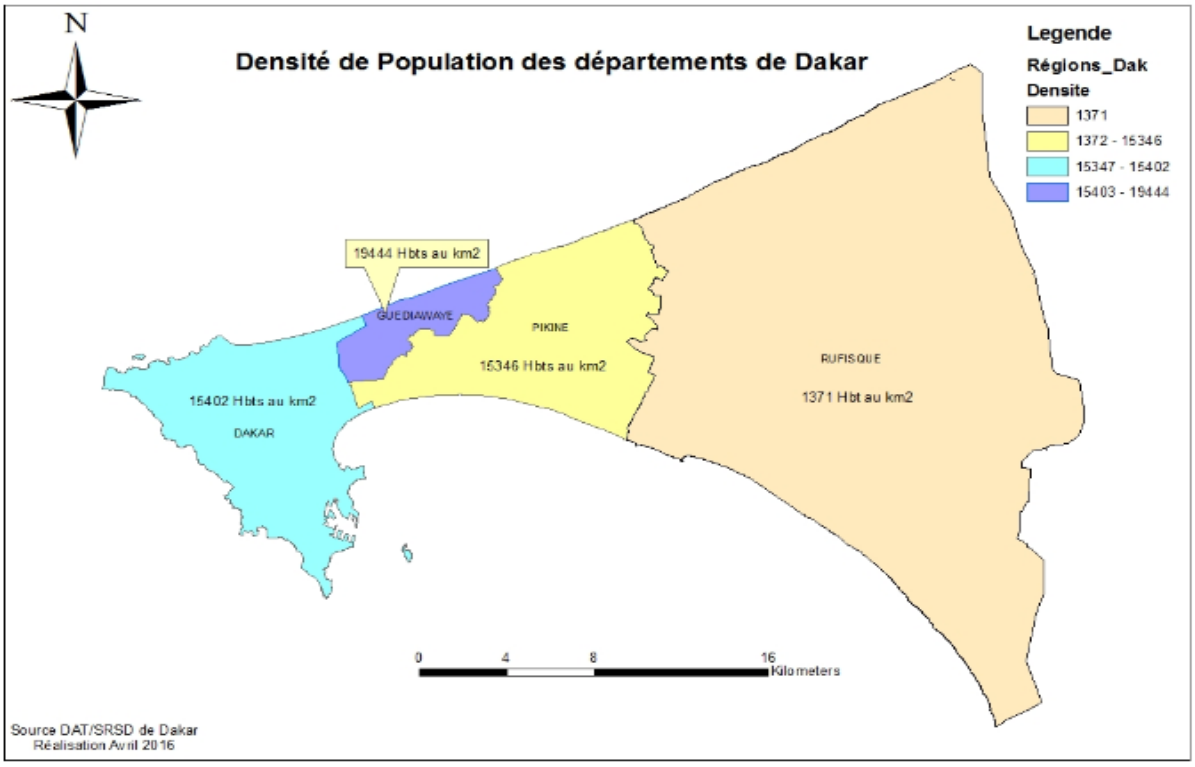

Source : *SRSD de Dakar*

CONCLUSION

Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal avec une densité très forte, du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration. Elle a une population jeune, en majorité masculine et qui vit dans sa quasi-totalité en milieu urbain. La population dakaroise est aussi inégalement répartie avec plus des trois quarts des habitants qui vivent dans les départements de Dakar et Pikine. Cependant, il est important de noter l'augmentation de la population de Rufisque qui est en partie influencée entre autres par la disponibilité de réserves foncières, l'existence de l'autoroute à péage et du projet du Pôle Urbain de Diamniadio.

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

A l'image du Sénégal, la région de Dakar se caractérise par une urbanisation croissante et une croissance démographique élevée. Ainsi, l'effet combiné de cette croissance démographique et de l'exode rural ont favorisé une forte concentration dans les zones urbaines et accru les besoins d'habitat. Il s'ensuit, un déficit de l'offre par rapport à la demande de logements, une recrudescence de quartiers spontanés et irréguliers constitués d'habitats insalubres.

Pour pallier ces difficultés, l'État a entrepris une politique de promotions immobilières et foncières, qui favorise la restructuration urbaine avec la mise en place d'un système de financement qui permet aux ménages les plus modestes notamment, d'accéder au toit par l'épargne.

Ce chapitre sera traité en deux parties : (1) l'état des lieux de l'urbanisation en 2015 et (2) la situation de l'habitat.

III.1. URBANISATION

III.1.1. Taux d'urbanisation

La région de Dakar est la plus urbanisée du pays avec 96,4% de la population vivant dans la zone urbaine du Sénégal. Le département de Pikine enregistre 39% de la population urbaine régionale, il est suivi par celui de Dakar (38%), les départements de Rufisque (13%) et de Guédiawaye (11%).

Par ailleurs, il est important de préciser que, l'essentielle de la zone rurale de la région de Dakar, est concentrée dans le département de Rufisque.

Graphique 3.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Dakar selon la circonscription administrative

	1976	1988	2002	2013	2015
Dakar	100%	100%	100%	100%	100%
Guédiawaye	100%	100%	100%	100%	100%
Pikine	100%	100%	100%	100%	100%
Rufisque	77,30%	77,30%	77,30%	77,40%	77,40%
Région	96,3%	96,5%	97,20%	96,50%	96,47%

Source : Rapport ANSD

III.1.2. Répartition de la population urbaine

En 2015, la population urbaine de la région de Dakar se chiffre à 3212968 individus avec un taux d'urbanisation de 96,4%. Cette population urbaine est répartie dans les quatre villes : Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque qui sont subdivisées en commune. Le département de Pikine est plus urbanisé avec un effectif de 1 243 001 individus, il est suivi de celui de Dakar (1 216 736 individus), par contre les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 12,1% et 10,5% de la population urbaine.

Dans le département de Dakar c'est la commune de Grand Yoff qui est la plus peuplée avec 196 944 habitants, elle est suivie de la commune des parcelles assainies.

Concernant le département de Guédiawaye, la commune de Golf Sud enregistre l'essentiel de la population urbaine du département. Par contre, celle de Médina Gounass capitalise l'effectif le faible en population urbaine.

Pour ce qui est du département de Rufisque, qui est le seul département de la région qui abrite une zone rurale, c'est la commune de Rufisque (Centre) Nord est plus peuplée dans le département.

Le nombre d'hommes est légèrement supérieur (50,3%) à celui des femmes avec un effectif de 1617 103 pour les hommes contre 1 595 865 pour les femmes, cette tendance est presque observée dans toutes les localités de la zone urbaine de Dakar à l'exception des communes de Gorée, HLM, Sicap liberté etc.

III.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles

Le lotissement est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau, en électricité. Il assure éventuellement les équipements collectifs d'assainissement, les réseaux de télécommunication, ainsi que les équipements de défense contre l'incendie.

En 2015, 608 parcelles ont été loties au niveau de la région de Dakar Au niveau des départements, le nombre de parcelle lotie est plus nombreux dans le département de Rufisque (316 parcelles loties), suivi par le département de Dakar (186 parcelles loties) et celui de Pikine (106 parcelles loties). Le département de Guédiawaye ne dispose pas de données 2015.

Pour la région de Dakar, le nombre de parcelles loties se chiffre globalement à 608 en 2015. Cet effectif a connu une baisse de 83,36% entre 2014 et 2015. Toutes ces parcelles loties ont été attribuées en 2015.

Tableau 3.3 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Variation %
Dakar	2014	202	202	0
	2015	186	186	0
	Variation %	-7,92	-7,92	0
Guédiawaye	2014	170	170	0
	2015	-	77	-
	Variation %	-	-	-
Pikine	2014	77	77	-
	2015	106	106	-
	Variation %	37,66	37,66	-
Rufisque	2014	3205	3205	0
	2015	316	316	0
	Variation %	-90,14	-90,14	0
Région	2014	3654	3683	-0,79
	2015	608	608	0
	Variation %	-83,36	-86,37	-

Source : Service régional de l'urbanisme

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. Les autorisations de construire

La Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar a enregistré 2921 dossiers de demandes d'autorisation de construire (bâtiments particuliers et publics confondus) en 2015, soit 52 dossiers de moins qu'en 2014. Parmi ces demandes, seuls 68% ont reçu un avis favorable, ceci montre que certaines tranches de la population n'accordent pas d'importance aux normes de constructions, vu les nombreux chantiers exécutés dans la région de Dakar.

Plus de la moitié des demandes (58%) s'effectuent dans le département de Dakar, il est suivi par le département de Rufisque (19%) malgré la baisse des demandes (667 demandes) enregistrées en 2014. Le département de Pikine vient en troisième position avec 456 demandes. Le département de Guédiawaye enregistre le nombre de demande le plus faible (188 demandes) au niveau de la région.

Dans la région de Dakar le service de l'urbanisme a enregistré 2921 demandes d'autorisation de construire, dont 68,16% sont autorisées. Cependant, le nombre de demandes a légèrement baissé entre 2014 et 2015, passant de 2973 à 2921 demandes. Par ailleurs, le nombre d'autorisation délivrée a connu une augmentation de 20% entre 2014 et 2015, passant de 1647 à 1991 autorisations délivrées.

En ce qui concerne les demandes enregistrées dans la région 68% ont reçu un avis favorable, la même tendance est observée dans les autres départements.

Tableau 3.4 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Variation %
Dakar	2014	1635	1036	37 36
	2015	1701	1050	38 36
	Variation %	4,04	1,35	-
Guédiawaye	2014	208	140	33 36
	2015	188	131	30 36
	Variation %	-9,62	-6,43	-
Pikine	2014	463	307	34 36
	2015	456	336	26 36
	Variation %	-1,51	9,45	-
Rufisque	2014	667	164	75 36
	2015	576	474	18 36
	Variation %	-13,64	189,02	-
Région	2014	2973	1647	45 36
	2015	2921	1991	32 36
	Variation %	-1,75	20,89	-

Source : Service régional de l'urbanisme

III.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social

Pourtant, pour prévenir l'occupation irrégulière et anticiper sur les taudis, les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours depuis l'époque coloniale, à des aménageurs parapublics et privés (SNHLM, SICAP, SCATURBAM, etc.) puis à l'option d'aménagement concerté, cette première option excluant totalement les populations les plus démunies. Après une phase pilote de 10 ans dans le cadre du Projet « Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal » (PADDUS), financé par la coopération française, la procédure « Zone d'Aménagement Concertée » (ZAC) est entrée dans sa phase opératoire avec une première expérience à Mbao/Gare, dans la région de Dakar. Aujourd'hui, un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio).

Conclusion

La région de Dakar est la plus urbanisée du Sénégal. Le rythme rapide d'urbanisation fait que les maigres réserves foncières et les zones de cultures ne cessent d'être transformées en zones d'habitation à un rythme inquiétant. La forte concentration de la population du pays dans la région de Dakar ainsi que son fort taux d'urbanisation ont des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages, même si la région concentre l'essentiel des activités économiques ainsi que des infrastructures sociales et culturelles du pays.

Chapitre IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation joue un rôle important dans le développement économique et social d'un pays. Conscient de cela, après le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui a permis de mettre en œuvre une réforme du système éducatif sénégalais, le gouvernement a signer une nouvelle Lettre de Politique générale pour le secteur de l'Éducation et la Formation, couvrant la période 2012-2025.

Cette nouvelle politique éducative a pour cadre d'opérationnalisation, le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF). Ce dernier vise à approfondir et à consolider les acquis du PDEF, mais aussi à réajuster les options éducatives par son articulation aux dynamiques observées au plan national et international. Cet engagement de l'Etat a pour but d'assurer la réalisation d'une scolarisation primaire universelle, un accès équitable entre filles et garçons, l'amélioration de la qualité du service éducatif et le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration de la gestion de l'éducation.

Ce chapitre est consacré à l'analyse du secteur de l'enseignement selon les différents et l'enseignement technique et professionnel au niveau de la région de Dakar.

IV.1. LA PETITE ENFANCE

Le développement de la petite enfance est une priorité nationale considérée, non seulement comme une réponse à un besoin social, mais aussi comme un investissement essentiel pour des ressources humaines de qualité. En effet, le Sénégal s'est doté d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) dans laquelle toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans.

IV.1.1. Les infrastructures

Les structures de la petite enfance sont composées de 672 écoles maternelles, 178 garderies, 25 cases des tout-petits et 4 cases communautaires. Ce sous-secteur de l'enseignement est dominé par le privé qui regroupe près de 94,76% des structures, soit 833 de l'effectif total des établissements recensés

Les structures de prise en charge de la Petite Enfance restent concentrées dans le département de Dakar (345) et de Pikine (283). Le département de Dakar regroupe 45% des écoles maternelles, Pikine et Rufisque enregistrent respectivement (38%) et 15% des écoles maternelles, Guédiawaye regroupe un peu moins les 2% de l'effectif collecté.

Par ailleurs, la grande majorité des garderies se trouvent dans le département de Guédiawaye soit 60% du total recensé.

Tableau 4.5: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	Public	0	-	-	-	0
	Privé	3	-	-	1	4
	Total	**3**	**-**	**-**	1	4
Case des Tout Petits	Public	8	4	4	9	25
	Privé	0	-	-	-	_
	Total	**8**	**4**	**4**	9	25
Ecole maternelle	Public	12	3	2	4	21
	Privé	291	9	255	96	651
	Total	**303**	**12**	**257**	100	672
Garderie d'enfants	Public	0	-	-	-	_
	Privé	31	107	22	18	178
	Total	**31**	**107**	**22**	18	178
Total	Public	20	**7**	**6**	13	46
	Privé	325	**116**	**277**	115	833
	Total	**345**	**123**	**283**	128	879

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Les structures de prise en charge de la petite enfance sont au nombre de 879 en 2015 contre 814 en 2014, soit un accroissement de 8%. On note une importante hausse du nombre d'école maternelle, avec 10% en valeur relative. Onze (11) nouvelles garderies se sont ajoutées à l'existant, soit une hausse de 7%. Cette évolution conforte, d'une part, l'engouement des populations et d'autre part, l'effort de l'Etat dans la mise en place des écoles maternelles et des Classes Préscolaires à l'Elémentaire.

Par ailleurs, entre 2014 et 2015, le nombre de cases communautaires est passé de 10 à 6 à cause de la disparition de celles des départements de Pikine (2) et Guédiawaye (2).

Tableau 4.6 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2013- 2014	5	2	2	1	10
	2014-2015	3	0	0	1	4
	Variation en %	-40,0	-100	-100	0	-60
Case des Tout Petits	2013- 2014	7	4	4	9	24
	2014-2015	8	4	4	9	25
	Variation en %	14,29	0	0	0	4
Ecole maternelle	2013- 2014	300	15	210	87	612
	2014-2015	303	12	257	100	672
	Variation en %	1,00	-20	22	14,94	10
Garderie d'enfants	2013- 2014	22	103	25	17	167
	2014-2015	31	107	22	18	178
	Variation en %	40,91	4	-12	5,88	7
Total	2013- 2014	335	**124**	**241**	114	814
	2014-2015	345	**123**	**283**	128	879
	Variation en %	2,99	-1	17	12,28	8

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.1.2. Le personnel

Le personnel des établissements de la petite enfance s'élève à 4937 agents pour la région de Dakar. Sa répartition est très inégale, avec une forte concentration au niveau du département de Dakar qui regroupe plus de la moitié des effectifs soit 2894 personnes. Le département de Pikine suit avec seulement 23% tandis que les 20% restant sont répartis entre Rufisque et Guédiawaye.

Par ailleurs, on constate que la plupart du personnel des établissements de la petite enfance sont des femmes soit 80,56%, et les hommes enregistrent un effectif de 887, aussi la majorité du personnel exerce leurs activités dans les écoles maternelles.

Tableau 4.7 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	Hommes	14	-	2	1	17
	Femmes	45	6	3	4	58
	Ensemble	**59**	**6**	**5**	5	75
Case des Tout Petits	Hommes	13	6	3	4	26
	Femmes	56	27	23	34	140
	Ensemble	**69**	**33**	**26**	38	166
Ecole maternelle	Hommes	521	8	181	75	785
	Femmes	2083	52	766	267	3168
	Ensemble	**2604**	**60**	**947**	342	3953
Garderie d'enfants	Hommes	30	85	9	12	136
	Femmes	132	346	84	45	607
	Ensemble	**162**	**431**	**93**	57	743
Total	Hommes	578	99	195	92	887
	Femmes	2316	431	876	350	3677
	Ensemble	**2894**	**530**	**1071**	442	4937

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

En 2015, l'effectif du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance se chiffre à 4937 agents par rapport à l'année dernière un accroissement de 63% est observé. Egalement cette hausse est constatée dans les établissements de types case tout petits, des écoles maternelles et des garderies avec respectivement un avancé de 47%, 59%, et presque multiplié par 2,5 dans les garderies. Par contre au niveau des cases communautaires une diminution de 40% de l'effectif est observée entre ces deux périodes.

Tableau 4.8 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2013- 2014	117	ND	ND	8	125
	2014-2015	59	6	5	5	75
	Variation en %	-49,57	-	-	-37,50	-40
Case des Tout Petits	2013- 2014	77	ND	ND	36	113
	2014-2015	69	33	26	38	166
	Variation en %	-10,39	-	-	5,55	47
Ecole maternelle	2013- 2014	2154	ND	ND	329	2483
	2014-2015	2604	60	947	342	3953
	Variation en %	20,89	-	-	3,95	59
Garderie d'enfants	2013- 2014	220	ND	ND	54	274
	2014-2015	162	431	93	57	743
	Variation en %	-26,36	-	-	5,55	171
Total	2013- 2014	2568	ND	ND	459	3027
	2014-2015	2894	530	1071	442	4937
	Variation en %	12,69	-	-	-3,70	63

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance est composé de Directeur, d'éducateur, des assistants et d'autre personnel administratif.

Au niveau régional, on dénombre 564 Directeurs, 2829 éducateurs «craie en main», 466 assistants, et 196 autres personnels administratifs.

Par ailleurs, on constate que le département de Dakar enregistre un effectif de 268 Directeurs, il suivi du département de Pikine qui capitalise à son tour 166 Directeurs, les départements de Rufisque et Guédiawaye accueillent respectivement : Rufisque (74 Directeurs), Guédiawaye (56). La majorité des éducateurs «craie en main» sont dans le département de Dakar.

En ce qui concerne le diplôme, 80% des Directeurs sont titulaires du BAC ou du BFEM, ceux qui sont diplômés de la maitrise et plus ne représentent que 6%.

D'autre part, on constate que la plupart des éducatrices ''craies en main'' dans les établissements d'accueil de la petite enfance sont titulaires du BFEM soit 68% de l'effectif total, viennent en deuxième position ceux qui sont diplômés du BAC avec 18% de l'effectif, ensuite ceux qui ont comme diplôme une maitrise, une licence, un DEUG

enregistrent respectivement 3%, Il est important de noter qu'une proportion non négligeable (7,3%) apparait sans diplôme académique.

S'agissant les autres personnes administratives ceux qui sont titulaires du BFEM sont majoritaires dans le système avec une proportion de 37%.

Tableau 4.9 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction	Maitrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	total
Département de Dakar								
Directeur	29	23	17	109	80	5	5	268
Educateur " craie en main"	16	20	12	285	881	145	49	1408
Assistant	6	4	2	44	134	92	54	336
Autre personnel administratif	8	12	5	37	52	27	27	141
Département de Guédiawaye								
Directeur	1	1	2	23	27	2	-	**56**
Educateur " craie en main"	-	1	-	38	269	28	3	**339**
Assistant	-	1	1	3	32	11	2	**50**
Autre personnel administratif	-	1	-	2	6	1	3	**13**
Département de Pikine								
Directeur	2	4	3	67	81	5	4	**166**
Educateur " craie en main"	1	3	2	131	537	62	12	**748**
Assistant	-	-	1	3	13	14	3	**34**
Autre personnel administratif	-	-	-	5	9	3	3	**20**
Département de Rufisque								
Directeur	4	0	3	24	39	3	1	74
Educateur " craie en main"	1	1	1	45	235	23	28	334
Assistant	0	0	0	5	19	13	6	43
Autre personnel administratif	1	1	0	5	6	4	5	22
Région de Dakar								
Directeur	36	28	25	223	227	15	10	564
Educateur " craie en main"	18	25	15	499	1922	258	92	2829
Assistant	6	5	4	55	198	130	65	463
Autre personnel administratif	9	14	5	49	73	35	38	196

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Dans la région de Dakar, au niveau des établissements d'accueil de la petite enfance la plupart du personnel enseignant n'ont pas de diplôme professionnel, soit 86% de l'effectif. Par contre le nombre de diplômé du CEAP enregistre un effectif de 408 personnes et ceux qui capitalise le diplôme de CAP sont au nombre de 297 soit 6% de l'ensemble.

Au plan départemental, pour le CEAP et CAP, c'est dans le département de Dakar qu'on retrouve les taux de qualification les plus élevés des enseignants, avec respectivement 60% et 68%. C'est ce même département qui enregistre la majorité des enseignants sans diplôme professionnel.

Par ailleurs, on constate que la plupart des enseignants sans diplôme exercent leurs activités dans le privé.

Tableau 4.10: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Département de Dakar	Public	65	59	144	268
	Privé	137	186	2196	2519
	Total	202	245	2340	2787
Département de Guédiawaye	Public	13	18	20	51
	Privé	11	17	322	350
	Total	24	35	342	401
Département de Pikine	Public	19	22	24	65
	Privé	25	47	998	1070
	Total	44	69	1022	1135
Département de Rufisque	Public	10	15	11	36
	Privé	17	44	462	523
	Total	27	59	473	559
Région de Dakar	Public	107	114	199	420
	Privé	190	294	3978	4462
	Total	297	408	4177	4882

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.1.3. Les effectifs

Les effectifs préscolarisés dans la région de Dakar se sont accrus de 3326 élèves entre les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015, passant respectivement de 54 728 à 58 054 élèves et le département de Dakar ayant la part la plus importante des effectifs préscolarisés dans la région.

Enfin, les effectifs se sont accrus dans tous les types d'établissement, à l'exception des cases communautaires qui enregistrent une baisse de 15% en 2015.

Par ailleurs, on remarque que les élèves de sexe féminin sont plus présents dans tous les types d'établissements d'accueil de la petite enfance dans la région.

Tableau 4.11 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	Garçons	216	27	35	43	321
	Filles	213	38	41	47	339
	Ensemble	429	65	76	90	660
Case des Tout Petits	Garçons	367	133	98	262	860
	Filles	380	129	125	303	937
	Ensemble	747	262	223	565	1797
Ecole maternelle	Garçons	12470	278	5745	2839	21332
	Filles	13039	329	6390	2991	22749
	Ensemble	25509	607	12135	5830	44081
Garderie d'enfants	Garçons	1384	2822	765	530	5501
	Filles	1391	3033	857	544	5825
	Ensemble	2775	5855	1622	1074	11326
Total	Garçons	14437	3260	6643	3753	28093
	Filles	15023	3529	7413	3996	29961
	Ensemble	29460	6789	14056	7749	58054

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

L'effectif des structures accueillant de la petite enfance est passé de 54728 élèves à 58 054 élèves entre 2014 et 2015 soit une hausse de 6%. Au niveau de chaque type de structure, la même tendance est observée, à l'exception des cases communautaires qui se voient leur effectif diminué de 15% entre ces deux périodes.

Au niveau départemental aussi une hausse des effectifs des apprenants est observée dans les départements de Pikine, Rufisque, et Dakar avec respectivement 19%, 11,7% et 1,74%.Contrairement au département de Guédiawaye dont l'effectif est passé de 7022 à 6789 élèves entre 2014 et 2015.

Tableau 4.12 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2013- 2014	511	110	80	73	774
	2014-2015	429	65	76	90	660
	Variation en %	-16,05	-41	-5	23,28	-15
Case des Tout Petits	2013- 2014	592	255	250	651	1748
	2014-2015	747	262	223	565	1797
	Variation en %	26,18	3	-11	-13,21	3
Ecole maternelle	2013- 2014	25541	795	10113	5157	41606
	2014-2015	25509	607	12135	5830	44081
	Variation en %	-0,13	-24	20	13,05	6
Garderie d'enfants	2013- 2014	2311	5862	1371	1056	10600
	2014-2015	2775	5855	1622	1074	11326
	Variation en %	20,08	0	18	1,70	7
Total	2013- 2014	28955	**7022**	**11814**	6937	54728
	2014-2015	29460	**6789**	**14056**	7749	58054
	Variation en %	1,74	-3	19	11,70	6

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.1.4. Intensité de la préscolarisation

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) dans la région de Dakar connait des évolutions diverses selon le sexe des enfants ou la circonscription administrative. On constate dans tous les départements, un TBPS plus important chez les filles se traduisant par un indice de parité dépassant 100%. La préscolarisation est plus importante dans le département de Dakar qui se trouve à 44,95% suivi par Guédiawaye et Rufisque avec respectivement 30,94% et 19%. Des efforts restent à faire dans le département de Pikine où la préscolarisation demeure très faible à savoir moins de 16,10%.

Par ailleurs, on constate que l'indice n'a pas connu de changement entre 2014 et 2015

Tableau 4.13 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons(%)	TBPS Filles (%)	TBPS Global (%)	Indice de parité (%)
Département de Dakar	2013- 2014	40,74	43,61	42,16	1,07
	2014-2015	42,73	47,30	44,95	1,11
	Variation en %	4,88	8,46	6,62	3,74
Département de Guédiawaye	2013- 2014	7,19	8,03	7,60	1
	2014-2015	28,74	33,29	30,94	1
	Variation en %	299,72	314,57	307,11	0
Département de Pikine	2013- 2014	12,44	14,69	13,55	1
	2014-2015	14,80	17,47	16,10	1
	Variation en %	18,97	18,92	18,82	0
Département de Rufisque	2013- 2014	15,97	18,09	17,01	1,18
	2014-2015	17,87	20,46	19,11	1,14
	Variation en %	11,89	13,10	12,34	-3,38
Région de Dakar	2013- 2014	19,09	21	20	1,06
	2014-2015	26	30	28	1,06
	Variation en %	36	40	38	0

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire est destiné à faire acquérir aux enfants à partir de 6 ans les connaissances de base relatives à la lecture, l'écriture, le calcul, la connaissance du milieu, les savoirs utiles et compétences indispensables pour mieux vivre en communauté et préparer l'accès aux niveaux supérieurs. D'une durée de 6 ans, il est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

IV.2.1. Les infrastructures

Le réseau des écoles primaires de la région se chiffre à 1370 établissements en 2015. Le département de Dakar qui comptait 414 établissements en 2014, a bénéficié de la création de 19 nouveaux établissements en 2015. Le même constat est observé dans tous les départements avec respectivement 3 nouvelles créations dans le département de Guédiawaye, 28 à Rufisque et 45 nouveaux établissements à Pikine. Le réseau des établissements est dominé par le privé qui compte 948 écoles soit 69,19% de l'ensemble.

Tableau 4.14 ; Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2013-2014			2014-2015			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dakar	148	266	414	148	285	433	0,00	7,14	4,59
Guédiawaye	42	128	170	42	131	**173**	0	2,34	**1,76**
Pikine	107	368	475	109	411	**520**	1,87	11,68	**9 ,47**
Rufisque	120	96	216	123	121	244	2,50	26,04	12,96
Région de Dakar	417	858	1275	422	948	1370	1,20	10,49	7,45

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Il existe trois types de régimes pédagogiques au sein de la région de Dakar : les classes de type flux unique qui est le type pédagogique largement majoritaire représenté à près de 80,16%, les classes de types multigrade suit avec un effectif de 1168 classes et le reste (9,37%) qui constitue la part des classes à double flux.

On remarque que le département de Pikine abrite 36,81% des classes de la région sur un total de 11098. Le département de Dakar se retrouve avec environ 33,71% des effectifs. Le reste des classes est réparti entre les départements de Guédiawaye et Rufisque qui recensent respectivement les proportions de 11,86% et 17,59%.

Tableau 4.15 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total
		Simple	double flux	multigrade	général
Dakar	**Public**	1547	4	0	1551
	Privé	2007	9	175	2191
	Total	3554	13	175	3742
Guédiawaye	**Public**	496	4	-	500
	Privé	665	44	108	817
	Total	1161	48	108	1317
Pikine	**Public**	777	777	1	1555
	Privé	1830	29	672	2531
	Total	2607	806	673	4086
Rufisque	**Public**	993	160	61	1214
	Privé	582	6	151	739
	Total	1575	166	212	1953
Région de Dakar	**Public**	3813	945	62	4820
	Privé	5084	88	1106	6278
	Total	8897	1033	1168	11098

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.2.2. Le personnel

En 2015 le personnel des établissements d'enseignement élémentaire est composé de 57,1% d'hommes et 42,9% de femmes. On note que 62,53% des effectifs exercent au sein de structures privées alors que ceux enseignant dans les établissements publics représentent 37,47%.

Au niveau des départements, Pikine concentre 41,21% du personnel suivi par le département de Dakar avec 28,79%, Guédiawaye 17,48% et Rufisque 11,5%.

Tableau 4.16 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2013-2014			2014-2015			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dakar	Hommes	1458	1369	2827	1090	2043	3133	-5,24	49,23	10,82
	Femmes	1028	1932	2960	1442	1572	3014	40,27	-8,63	1,82
	Ensemble	2486	3301	5787	2532	3615	6147	1,85	9,51	6,22
Guédiawaye	Hommes	295	585	880	911	1278	2189	209	118	149
	Femmes	365	508	873	632	911	1543	73	79	77
	Ensemble	660	1093	1753	1543	2189	3732	134	100	113
Pikine	Hommes	741	1913	2654	1734	3872	5606	134	102	111
	Femmes	861	1182	2043	1211	2194	3405	41	86	67
	Ensemble	1602	3095	4697	2945	6066	9011	84	96	92
Rufisque	Hommes	710	452	1162	741	519	1260	4,36	14,82	8,43
	Femmes	685	414	1099	715	480	1195	4,37	15,94	8,75
	Ensemble	1395	866	2261	1456	999	2455	4,37	15,35	8,58
Région de Dakar	Hommes	3204	4319	7523	4476	7673	12188	40	78	62
	Femmes	2939	4036	6975	4000	5676	9157	36	41	31
	Ensemble	6143	8355	14498	8476	13349	21345	38	60	47

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Le personnel enseignant public du niveau élémentaire de la région de Dakar se chiffre à 5175 individus pour l'année 2015. La répartition des enseignants selon le département révèle une forte concentration dans les départements Dakar (39%) et Pikine (30%). Seule une proportion de 32% des enseignants sont affectés dans les départements Rufisque (19%) et Guédiawaye (13%).

Concernant le statut du personnel, les permanents dominent avec 75%, suivis des contractuels avec 24% et les volontaires avec proportion négligeable de 1%.

On remarque une légère baisse de l'effectif du personnel dans tous les départements à l'exception de Dakar qui a connu une légère augmentation du personnel rapport à l'année dernière.

Tableau 4.17 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2013 / 2014	2014 / 2015	Variation en %
Dakar	Permanents	1379	1585	14,94
	contractuels	524	399	-23,85
	volontaires	43	11	-74,42
	Ensemble	1946	1995	2,52
Guédiawaye	Permanents	463	469	1,30
	contractuels	467	186	-60,17
	volontaires	-	4	100
	Ensemble	930	659	-29,14
Pikine	Permanents	691	1174	69,90
	contractuels	1037	347	-66,54
	volontaires	-	11	100
	Ensemble	1728	1532	-11
Rufisque	Permanents	1032	656	-36,40
	contractuels	341	333	-2,34
	volontaires	22	1	-95,45
	Ensemble	1395	989	-29,10
Région de Dakar	Permanents	3565	3884	8,95
	contractuels	2369	1265	-46,60
	volontaires	65	27	-58,46
	Ensemble	5999	5175	-13,74

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

En 2015, la région compte 10 387 enseignants à l'élémentaire. Près de la moitié de ces enseignants du primaire sont titulaires du BFEM. Ceux qui sont détenteurs du BAC, suivent avec une proportion de 34,06%. Les titulaires des diplômes de l'enseignement supérieur sont minoritaires dans le cycle primaire avec 3,3%. Les enseignants ayant obtenu des diplômes autres que ceux susmentionnés représentent 3,81% du personnel enseignant.

Il est important de noter qu'une proportion non négligeable d'enseignants sans diplôme académique (10,12%) apparait dans le lot.

Tableau 4.18 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	effectif	%
Maîtrise et +	129	1,24
Licence	175	1,68
DEUG	115	1,11
BAC	3538	34,06
BFEM	4772	45,94
CFEE	211	2,03
Autre	396	3,81
Sans diplôme	1051	10,12
Total	10387	100,00

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.2.3. Les effectifs

Le nombre d'enfants fréquentant le primaire en 2015 s'élève à 421 610 élèves, par rapport à l'année 2014, l'effectif a augmenté de 11 910 élèves. Cette hausse est en partie imputable aux stratégies d'élargissement de l'accès à l'éducation menées par le gouvernement dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme. Notons aussi une suprématie des filles durant ces dernières années avec un effectif de 215831 contre 205779 chez les garçons. Les effectifs des établissements publics représentent 58,02% des élèves inscrits au primaire dans la région, soit 244 634 enfants. Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, même si elle est plus modeste que dans le préscolaire, elle est importante vu que le privé assure la scolarisation de 41,98% des élèves, soit 176 976 enfants.

Tableau 4.19 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2013-2014			2014-2015			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Dakar	Public	35220	36637	71857	35372	37244	72616	0,43	1,66	1,06
	Privé	33686	34072	67758	33745	34882	68627	0,18	2,38	1,28
	Total	68906	70709	139615	69117	72126	141243	0,31	2,00	1,17
Département de Guédiawaye	Public	12419	13628	26047	12686	13729	26415	2,15	0,74	1,41
	Privé	11000	11447	22447	11016	11514	22530	0,15	0,59	0,37
	Total	23419	25075	48494	23702	25243	48945	1,21	0,67	0,93
Département de Pikine	Public	39139	41619	80758	40292	43706	83998	2,95	5,01	4,01
	Privé	31676	32852	64528	32988	34474	67462	4,14	4,94	4,55
	Total	70815	74471	145286	73280	78180	151460	3,48	4,98	4,25
Département de Rufisque	Public	29734	30062	59796	30393	31212	61605	2,22	3,83	3,03
	Privé	8310	8199	16509	9287	9070	18357	11,76	10,62	11,19
	Total	38044	38261	76305	39680	40282	79962	4,30%	5,28	4,79
Région de Dakar	Public	116512	121946	238458	118743	125891	244634	1,91%	3,24	2,59
	Privé	84672	86570	171242	87036	89940	176976	2,79	3,89	3,35
	Total	201184	208516	409700	205779	215831	421610	2,28%	3,51	2,91

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

La comparaison du nombre d'élève/classe et du nombre d'élèves/enseignant entre l'année scolaire 2013-2014 et 2014-2015, révèle une augmentation de 15% du nombre d'élève par classe et une baisse du nombre d'élève par enseignant, passant de 98 à 80 élèves. Malgré cette situation de baisse, le déficit d'enseignants par rapport au nombre d'élève persiste.

Cependant, dans le département de Dakar le nombre d'élève par classe a baissé de 2,56%. Le même constat est observé dans le département de Rufisque 3,10%, par contre c'est l'inverse qui est noté au niveau de Guédiawaye et de Pikine qui enregistrent respectivement une augmentation de 8% et 30%.

Par ailleurs, le nombre d'élèves par enseignant a baissé dans tous les départements.

Tableau 4.20 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2013-2014		2014-2015		Variation en %	
		Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
Département de Dakar	Hommes	19	12	18	11	-5,26	-8,33
	Femmes	20	12	19	12	-5,00	0,00
	Ensemble	39	24	38	23	-2,56	-4,17
Département de Guédiawaye	Hommes	12	17	18	13	50	-23,53
	Femmes	13	18	19	14	0,33	-22,22
	Ensemble	25	35	38	27	8	-22,86
Département de Pikine	Hommes	16	19	21	15	31,25	-21,05
	Femmes	17	20	22	16	29,41	-20
	Ensemble	33	40	43	30	30,30	-25
Département de Rufisque	Hommes	_	_	_	_	_	_
	Femmes	_	_	_	_	_	_
	Ensemble	42	41	41	33	-3,10	-20,89
Région de Dakar	Hommes	47	48	57	39	21	-19
	Femmes	50	50	60	42	20	-16
	Ensemble	139	98	117	80	15	-18

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

Le Taux Brut d'Accès (TBA) des élèves évolue de façon négative entre les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 dans la région de Dakar, quel que soit le sexe de l'élève et le département.

Cependant, l'intensité de l'évolution est variable selon le département. Le département de Pikine enregistre la progression la plus importante (4,17%) suivi du département de Rufisque avec 3,38%. Dakar et Guédiawaye enregistrent une baisse de taux de 3,55% et 2,56%.

Par ailleurs, au niveau régional la disparité est en faveur des filles. Le même constat est observé dans le département de Dakar, par contre, dans celui de Guédiawaye, Pikine et Rufisque indique une parfaite parité entre les individus de sexe féminin et de sexe masculin.

Tableau 4.21 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons (%)	TBA Filles(%)	TBA Global(%)	Indice de parité
Département de Dakar	**2013-2014**	118,46	119,47	118,96	1,01
	2014-2015	111,24	118,34	114,74	1,06
	Variation en %	-6,09	-0,95	-3,55	4,95
Département de Guédiawaye	**2013-2014**	111	123	117	1
	2014-2015	110	118	114	1
	Variation en %	-0,90	-4,07	-2,56	0
Département de Pikine	**2013-2014**	95	98	96	1
	2014-2015	96	104	100	1
	Variation en %	1,05	6,12	4,17	0
Département de Rufisque	**2013-2014**	117,45	117,83	117,64	1
	2014-2015	121,30	122,21	121,75	1
	Variation en %	3,17	3,58	3,38	0
Région de Dakar	**2013-2014**	110,48	115	112	1,0025
	2014-2015	109,64	116	113	1,015
	Variation en %	-0,76	0,927	0,198	1,25

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Les taux bruts de scolarisation sont respectivement de 102% chez les garçons et de 107% chez les filles en 2015 celui des filles est supérieur de celui des garçons. On constate que la région est capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école.

Par contre, dans le département Pikine la même tendance de scolarisation n'est pas observée, ce dernier enregistre un taux brut de scolarisation de 89,64% ce qui est inférieur au taux des autres départements. Par rapport à l'année 2014 au niveau régional le TBS global reste stable.

En ce qui concerne la parité, elle est légèrement favorable aux filles dans la région, mais elle reste parfaite dans le département de Guédiawaye.

Tableau 4.22 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité (%)
Département de Dakar	2013-2014	110,27	115,71	112,96	1,05
	2014-2015	110,05	114,24	112,15	1,04
	Variation en %	-0,20	-1,27	-0,72	-0,95
Département de Guédiawaye	2013-2014	107,80	118,70	113,20	1
	2014-2015	108,22	115,35	111,78	1
	Variation en %	0,39	-2,82	-1,25	0
Département de Pikine	2013-2014	84,00	91,20	87,60	1
	2014-2015	86,53	92,75	89,64	1
	Variation en %	3,01	1,70	2,33	0
Département de Rufisque	2013-2014	98,70	104,75	101,64	1,06
	2014-2015	101,99	106,66	104,29	1,05
	Variation en %	3,33	1,82	2,61	-0,94
Région de Dakar	2013-2014	100	108	104	1,0275
	2014-2015	102	107	104	1,0225
	Variation en %	1,50	-0,32	0,59	-0,49

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Les principaux indicateurs qui permettent de décrire les trois situations que peuvent rencontrer les élèves au cours de leur formation : Le passage d'une classe à une autre ; le redoublement c'est-à-dire la possibilité de recommencer la même classe ou une autre classe considérée comme de même niveau, l'abandon qui correspond au fait pour un élève de quitter le système scolaire.

C'est ainsi qu'au niveau régional les performances de l'école primaire sont d'un niveau assez satisfaisant avec des taux de promotion qui sont importants en enregistrant respectivement des taux de 95,29% pour le niveau CP (97,01%), CE1 (97,01%), CE2 (90,36%), CM1 (93,83%), CM2 (80,97% ceux qui caractérisent l'efficacité du système, mais certaines politiques de promotion automatique ont parfois conduit à baisser les exigences pour décider du passage de classe.

Par contre c'est au niveau des classes de CM2 qu'on observe le taux de promotion le plus faible par rapport aux autres niveaux et aussi le plus fort taux d'abandon.

Tableau 4.23 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Département de Dakar	taux de promotion (%)		97,41	93,37	90,08	93,27	83,13
	taux de redoublement (%)	1,67	4,55	2,50	4,41	3,03	1,58
	taux d'abandon (%)		1,96	4,1	5,51	3,70	15,29
Département de Guédiawaye	taux de promotion (%)		93,70	96,47	90,50	91,04	79,41
	taux de redoublement (%)	1,78	4,60	3,01	5,75	4,16	2,48
	taux d'abandon (%)	-	1,67	0,52	3,75	4,8	18,12
Département de Pikine	taux de promotion (%)		94,66	94,95	90,80	94,35	80,65
	taux de redoublement	1,30	5,12	2,53	5,05	2,31	3,88
	taux d'abandon(%)	-	0,22	2,51	4,15	3,34	15,47
Département de Rufisque	taux de promotion(%)		95,37	103,23	90,06	96,64	80,70
	taux de redoublement(%)	0,92	6,59	2,55	7,89	3,28	13,02
	taux d'abandon(%)						
Région de Dakar	taux de promotion(%)		95,29	97,01	90,36	93,83	80,97
	taux de redoublement(%)	1,42	5,22	2,65	5,78	3,20	5,24
	taux d'abandon(%)		1,22	1,79	3,35	3,94	16,29

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Le taux d'achèvement du primaire des garçons a connu une baisse de 11,56%, alors que celui des filles a enregistré la même tendance avec un repli de 14,12%.

Au cours de la période 2013- 2014 le taux d'achèvement global est passé de 89,73% pour s'établir à 77,56% en 2014- 2015 soit une baisse de 12,17 points.

Le taux d'achèvement du primaire montre que les départements de Dakar (87,05%) et Guédiawaye (85,61) affichent les taux les plus élevés.

Par ailleurs, les départements de Pikine et Rufisque enregistrent la plus importante déperdition scolaire en 2015.

Tableau 4.24 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
TAP Garçons (%)	2013-2014	86,77	89,00	89,80	72,07	84,41
	2014-2015	83,69	84,09	61,82	67,73	74,33
	Variation en %	-3,55	-5,52	-31,16	-6,02	-11,56
TAP Filles (%)	2013-2014	90,96	103,10	104,70	81,58	95,09
	2014-2015	90,34	87,04	69,58	75,96	80,73
	Variation en %	-0,68	-15,58	-33,54	-6,88	-14,17
TAP Global (%)	2013-2014	88,90	96,10	97,20	76,70	89,73
	2014-2015	87,05	85,61	65,75	71,81	77,56
	Variation en %	-2,08	-10,92	-32,36	-6,37	-12,93

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 13 ans pour un cycle de 4 ans au bout duquel ils passent le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Il est suivi par l'enseignement secondaire général reçoit les élèves de 16 à 19 ans pour trois années d'études, de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options, sanctionnées par le Baccalauréat.

IV.3.1. La transition

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

Le taux de transition au cycle moyen dans la région de Dakar s'élève à 87,34% en 2015 contre 89,63 en 2014, soit une baisse de près de 2 points en pourcentage. Ce taux varie légèrement selon le sexe, les filles contribuent un peu plus à cette réussite avec un taux de 87,42% et pour ce qui est des garçons ils ont enregistré un taux de 87,26%.

Il est important de noter le taux de transition a baissé au niveau de tous les départements de la région à l'exception du département de Rufisque qui enregistre une augmentation de 2,41% entre 2014 et 2015.

L'accès au secondaire est évalué par le taux de transition entre la classe de troisième et celle de seconde. Le taux a baissé entre 2014 et 2015 en passant de 63,73% pour s'établir à 63,41% en 2015 (63,81% chez les garçons contre 63,07% chez les filles).Ce taux a connu un accroissement au niveau des départements de Rufisque, Dakar, Guédiawaye, avec respectivement 3,34%, 2,46% et 1,11%. C'est l'inverse qui est observé dans le département de Pikine qui enregistre une baisse de 9,84%.

Tableau 4.25 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Sexe	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
			%	%	%	%	%
Moyen	2013-2014	Masc.	64,31	98,80	96,80	100,94	90,21
		Fem.	63,13	101,60	92,60	99,28	89,15
		Ens.	63,67	100,30	94,50	100,07	89,63
	2014-2015	Masc.	61,24	94,64	91,05	102,11	87,26
		Fem.	60,72	95,10	91,04	102,84	87,42
		Ens.	60,95	94,89	91,04	102,49	87,34
	Variation en %	Masc.	-4,77	-4,21	-5,94	1,15	-3,44
		Fem.	-3,82	-6,40	-1,68	3,54	-2,09
		Ens.	-4,27	-5,39	-3,66	2,41	-2,72
Secondaire	2013-2014	Masc.	64,19	84,10	59,70	55,52	65,87
		Fem.	62,90	79,00	53,20	52,06	61,790
		Ens.	63,50	81,40	56,20	53,82	63,73
	2014-2015	Masc.	64,91	84,39	52,03	53,92	63,81
		Fem.	65,19	80,43	49,48	57,20	63,07
		Ens.	65,06	82,30	50,67	55,62	63,41
	Variation en %	Masc.	1,12	0,34	-12,85	-2,88	-3,56
		Fem.	3,64	1,81	-6,99	9,87	2,08
		Ens.	2,46	1,11	-9,84	3,34	-0,73

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.3.2. Les infrastructures

Le nombre de structures accueillant l'Enseignement moyen est passé de 351 en 2014 à 380 en 2015, ce qui correspond à un accroissement de 8,26%. Ces structures sont composées d'écoles publiques et privées.

Entre 2014 et 2015, le nombre d'établissements privés du cycle moyen est passé de 249 à 281, soit une augmentation de 12,85% du réseau. Au même moment, les établissements du Public ont connu un repli moyen annuel de 2,94% en voyant leur nombre baissé de 102 à 99. L'évolution du réseau est donc essentiellement due à la poussée du Privé.

En 2015, l'enseignement secondaire général dans la région compte 138 établissements, sur l'ensemble le privé abrite les 102 établissements, entre la période 2013/2014 et 2014/2015 ces structures passent de 104 à 138 soit une augmentation de 32,69%.

Par ailleurs, on remarque dans le cycle moyen le nombre de groupe pédagogique est passé de 2966 à 3472 soit une hausse de 17,06%, le même constat est observé dans le cycle secondaire qui a connu une augmentation de 275.

Tableau 4.26 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Moyen	2013-2014	Public	35	12	28	27	102
		Privé	53	55	99	42	249
		Total	88	67	127	69	351
		Nb. GP	865	498	1028	575	2966
	2014-2015	Public	36	12	29	22	99
		Privé	52	61	123	45	281
		Total	88	73	152	67	380
		Nb. GP	867	503	1186	916	3472
	Variation en %	Public	2,86	0	3,57	-18,51	-2,94
		Privé	-1,89	10,91	24,24	7,14	12,85
		Total	0,00	8,96	19,69	0,04	8,26
		Nb. GP	0,23	1	15,37	59,30	17,06
Secondaire	2013-2014	Public	3	5	6	8	22
		Privé	3	28	40	11	82
		Total	6	33	46	19	104
		Nb. GP	176	341	422	259	1198
	2014-2015	Public	3	5	6	12	26
		Privé	5	29	56	22	112
		Total	8	34	62	34	138
		Nb. GP[1]	183	373	500	417	1473
	Variation en %	Public	0,00	0	0	50	18,18
		Privé	66,67	3,57	40	100	36,59
		Total	33,33	3,03	34,78	78,94	32,69
		Nb. GP	3,98	9,38	18,48	61	22,95

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.3.3. Le personnel

Le personnel enseignant du moyen général de la région de Dakar s'élève à4391 agents, composé de près de 74,90% d'hommes. Près de 38,67% des enseignants sont localisés dans le département de Dakar, 33,11% à Pikine, près de 14,52% à Rufisque et 13,68% à Guédiawaye.

La répartition des enseignants selon le corps et le département montre des disparités. Si dans le département de Dakar 46% des enseignants sont des permanents, les

contractuels représentent, 28% et 31% de vacataires, à Guédiawaye 33% sont des fonctionnaires, 51% des contractuels et 16% des vacataires. A Pikine 40% des enseignants sont fonctionnaires, 36% sont contractuels et 23% vacataires. Alors qu'à Rufisque 42% permanents, 35% de contractuels, 23% sont vacataires.

Concernant le statut des établissements plus de la majorité des enseignants (59%) exercent dans le public, contre 41% au sein de l'école privée.

Tableau 4.27 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Département de Dakar	Permanents	387	330	717	54	6	60	441	336	777
	Contractuels	138	93	231	206	35	241	344	128	472
	Vacataires	10	7	17	383	49	432	393	56	449
	Total	535	430	965	643	90	733	1178	520	1698
Département de Guédiawaye	Permanents	135	56	191	6	1	7	141	57	198
	Contractuels	72	43	115	178	12	190	250	55	305
	Vacataires	3	3	6	89	3	92	92	6	98
	Total	210	102	312	273	16	289	483	118	601
Département de Pikine	Permanents	447	145	592	-	-	-	447	145	592
	Contractuels	149	57	206	298	17	315	447	74	521
	Vacataires	12	7	19	292	30	322	304	37	341
	Total	608	209	817	590	47	637	1198	256	1454
Département de Rufisque	Permanents	164	101	265	-	-	-	164	101	265
	Contractuels	143	83	226	-	-	-	143	83	226
	Vacataires	8	2	10	115	22	137	123	24	147
	Total	315	186	501	115	22	137	430	208	638
Région de Dakar	Permanents	1133	632	1765	60	7	67	1193	639	1832
	Contractuels	502	276	778	682	64	746	1184	340	1524
	Vacataires	33	19	52	879	104	983	912	123	1035
	Total	1668	927	2595	1621	175	1796	3289	1102	4391

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Le personnel enseignant du secondaire général de la région de Dakar s'élève au nombre de 4256 agents. On constate une répartition très inégale selon le sexe et le département. En effet, il apparait que 81% des enseignants cités sont des hommes. Les enseignants sont répartis selon le statut qu'ils soient avec 37% de permanents, 29% de contractuels et 33% de vacataires.

Le département de Dakar se retrouve bien servi car concentrant plus de la moitié des enseignants de la région. Le département de Rufisque se retrouve avec un peu plus de 19% des effectifs enseignants là où Pikine et Guédiawaye sont très peu servis avec 9% et 6% des effectifs.

La répartition selon le corps et le département révèle que la majeure partie des enseignants exercent dans le privé au niveau du département de Dakar, par contre dans les autres départements les enseignants sont plus présents dans le public.

Tableau 4.28 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Département de Dakar	Permanents	542	222	764	34	2	36	576	224	800
	Contractuels	96	60	156	664	123	787	760	183	943
	Vacataires	12	6	18	958	117	1075	970	123	1093
	Total	650	288	938	1656	242	1898	2306	530	2836
Département de Guédiawaye	Permanents	203	57	260	-	-	-	203	57	260
	Contractuels	57	10	67	-	7	7	57	17	74
	Vacataires	33	10	43	-	-	-	33	10	43
	Total	293	77	370	-	7	7	293	84	377
Département de Pikine	Permanents	135	28	163	-	-	-	135	28	163
	Contractuels	64	12	76	6	-	6	70	12	82
	Vacataires	7	-	7	-	-	-	7	-	7
	Total	206	40	246	6	-	6	212	40	252
Département de Rufisque	Permanents	272	90	362	-	-	-	272	90	362
	Contractuels	129	23	152	-	-	-	129	23	152
	Vacataires	9	1	10	242	25	267	251	26	277
	Total	410	114	524	242	25	267	652	139	791
Région de Dakar	Permanents	1152	397	1549	34	2	36	1186	399	1585
	Contractuels	346	105	451	670	130	800	1016	235	1251
	Vacataires	61	17	78	1200	142	1342	1261	159	1420
	Total	1559	519	2078	1904	274	2178	3463	793	4256

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

En 2015, l'effectif des enseignants du cycle moyen est passé de 4042 enseignants à 4391 enseignants soit une hausse de 8%,cela est dû à l'augmentation du nombre d'enseignants dans les départements de Guédiawaye, Rufisque, et Pikine avec un

accroissement de 37,21% du corps enseignants de Guédiawaye, 15% celui de Rufisque et Pikine 5,06%. Par contre le département de Dakar a enregistré une légère augmentation du nombre d'enseignant dans le public mais au niveau du privé l'effectif a connu un repli de 6,74%. Cette tendance baissière est aussi observée dans l'effectif des enseignants du privé du département de Pikine et de Rufisque.

Par ailleurs, dans le secondaire contrairement au cycle moyen, l'effectif du personnel enseignant est passé de 1841 à 1840 soit une légère diminution de 0,05%.

Dans le département de Pikine l'effectif des enseignants est réduit de 25,66%.

Tableau 4.29 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	2013 / 2014			2014 /2015			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Département de Dakar	906	786	1692	965	733	1698	6,51	-6,74	0,35
	Département de Guédiawaye	351	87	438	483	118	601	37,61%	35,63	37,21
	Département de Pikine	1110	274	1384	1198	256	1454	7,93	-6,57	5,06
	Département de Rufisque	399	129	528	501	126	638	20,36	-2,38	15,79
	Région de Dakar	2766	1276	4042	3147	1233	4391	14	-3	8
Secondaire	Département de Dakar	314	62	376	309	111	420	-1,59	79,03	11,7
	Département de Guédiawaye	346	6	352	293	84	377	-15,32	1300	7,10
	Département de Pikine	229	10	339	212	40	252	-7,42	300	-25,66
	Département de Rufisque	510	264	774	524	267	791	2,67	1,12	2,15
	Région de Dakar	1399	342	1841	1338	502	1840	-4,36	46,78	-0,05

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

La répartition des effectifs du corps enseignant du moyen général selon le diplôme académique et le sexe montre que dans le moyen, près de 47% des enseignants ont le BAC, près de 13% ont au moins la maîtrise et+, 24% ont la Licence alors que les enseignants possédant le BEFM ne présentent que 5%.

Par ailleurs, dans le secondaire la plupart des enseignants sont diplômés de la maîtrise ou plus, les enseignants possédant la licence représentent 30% de l'effectif, ceux qui sont titulaires du baccalauréat enregistrent 14% du total. Par ailleurs, les enseignants possédant le BEFM (5%) dans le secondaire.

Tableau 4.30 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe

Diplôme académique	Moyen				Secondaire			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Maîtrise et +	493	97	590	13	1402	336	1738	46
Licence	830	265	1095	24	875	238	1113	30
DEUG	377	104	481	11	195		226	6
BAC	1565	562	2127	47	423	89	512	14
BFEM	192	36	228	5	158	19	177	5
CFEE	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans diplôme	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3457	1064	4521	100	3053	682	3766	100

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

La région de Dakar enregistre un effectif de 194327 élèves au niveau de l'enseignement moyen. La répartition selon le sexe montre les filles sont plus nombreuses dans ce cycle avec 53% de l'effectif, les garçons ne représentent que 47% du total.

Le département de Dakar concentre à lui seul 37% des élèves suivi par Pikine avec 33%, les départements de Guédiawaye et Rufisque accueillent respectivement 18% et 13% des effectifs.

Entre 2014 et 2015 le nombre d'élèves dans le cycle moyen passe de 185419 à194327 élèves soit un accroissement de 4,80%.

Les effectifs du secondaire dans la région de Dakar sont passés de 75296 en 2014 à 80799 en 2015. Le nombre d'élèves a augmenté de 7,31% entre ces deux périodes. Cela résulte de l'accroissement des effectifs dans le département de Pikine de 16,36%, suivi du département de Rufisque avec 14,85% et du département de Guédiawaye avec 8,98%, atténué par une baisse dans celui de Dakar de 1,56%.

Dans le secondaire, l'effectif des filles est plus important que celui des garçons, les filles représentent 52% des effectifs alors que les garçons enregistrent les 47% de l'effectif global.

On remarque aussi que 56% des lycéens fréquentent l'école publique et 44% sont inscrits dans les écoles privées.

Tableau 4.31 a: Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Département de Dakar									
2013 / 2014	Public	22091	18117	40208	58,27	8521	6881	15402	49,49
	Privé	14637	14154	28791	41,73	8119	7599	15718	50,51
	Total	36728	32271	68999	100,00	16640	14480	31120	100,00
2014 / 2015	Public	23018	18425	41443	57,69	8425	6262	14687	47,94
	Privé	15425	14968	30393	42,31	8195	7753	15948	52,06
	Total	38443	33393	71836	100,00	16620	14015	30635	100,00
Variation en %	Public	4,20	1,70	3,07	-1,00	-1,13	-9,00	-4,64	-3,13
	Privé	5,38	5,75	5,56	1,39	0,94	2,03	1,46	3,07
	Total	4,67	3,48	4,11	0,00	-0,12	-3,21	-1,56	0,00

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Tableau 4.32 b : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Département de Guédiawaye									
2013 / 2014	Public	8898	7469	16367	66,21	5153	5155	10308	70,48
	Privé	4273	4081	8354	33,79	2122	2196	4318	29,52
	Total	13171	11550	24721	100	7275	7351	14626	100
2014 / 2015	Public	8948	7270	16218	64,26	5434	5418	10852	68,08
	Privé	4618	4402	9020	35,74	2568	2520	5088	31,92
	Total	13566	11672	25238	100	8002	7938	15940	100
Variation en %	Public	0,56	-2,66	-0,91%	-2,95	5,45	5,10	5,28	-3,41
	Privé	8,07	7,87	7,97%	5,77	21,02	14,75	17,83	8,13
	Total	3	1,06	2,09%	0	9,99	7,99	8,98%	0

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Tableau 4.33 c : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Département de Pikine									
2013 / 2014	Public	22510	19733	42243	70,63	5082	5538	10620	55,89
	Privé	9248	8320	17568	29,37	4362	4019	8381	44,11
	Total	31758	28053	59811	100	9444	9557	19001	100
2014 / 2015	Public	23022	20167	43189	68,33	5412	5487	10899	49,30
	Privé	10565	9449	20014	31,67	5954	5256	11210	50,70
	Total	33587	29616	63203	100%	11366	10743	22109	100
Variation en %	Public	2,27	2,20	2,24%	-3,26	6,49	-0,92	2,63	-11,79
	Privé	14,24	13,57	13,92	7,83	36,50	30,78	33,75	14,94
	Total	5,76	5,57	5,67	0	20,35	12,41	16,36	0

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Tableau 4.34 d : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Département de Rufisque									
2013 / 2014	Public	13887	12737	26624	83,49	3938	4151	8089	76,68
	Privé	2580	2684	5264	16,51	1256	1204	2460	23,32
	Total	16467	15421	31888	100	5194	5355	10549	100,00
2014 / 2015	Public	14720	13498	28218	82,87	4353	4118	8471	69,92
	Privé	2845	2987	5832	17,13	1995	1649	3644	30,08
	Total	17565	16485	34050	100,00	6348	5767	12115	100,00
Variation en %	Public	6,00	5,97	5,99	-0,74	10,54	-0,79	4,72	-8,82
	Privé	10,2	11,29	10,79	3,76	58,84	36,96	48,13	28,99
	Total	6,67	6,90	6,78	0,00%	22,22	7,69	14,85	0,00

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Tableau 4.35 e : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Région de Dakar									
2013 / 2014	Public	67386	58056	125442	68	22694	21725	44419	59
	Privé	30738	29239	59977	32	15859	15018	30877	41
	Total	98124	87295	185419	100	38553	36743	75296	100
2014 / 2015	Public	69708	59360	129068	66,42	23624	21285	44909	55,58
	Privé	33453	31806	65259	33,58	18712	17178	35890	44,42
	Total	103161	91166	194327	100,00	42336	38463	80799	100,00
Variation en %	Public	3,45	2,25	2,89	-1,83	4,10	-2,03	1,10%	-5,78
	Privé	8,83	8,78	8,81	3,82%	17,99	14,38	16,24	8,32
	Total	5,13	4,43	4,80	-	9,81	4,68	7,31	-

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Concernant les filières d'études on remarque très vite une préférence des séries littéraires au dépend des secteurs scientifiques et techniques. C'est ainsi les séries littéraires absorbent 62% des lycéens là où les séries des scientifiques prennent 38%.

On note une fréquentation plus importante des séries littéraires par les filles soit 56% par contre les garçons ne représentent que les 44% de l'effectif total.

Par ailleurs, c'est l'inverse qui est observé dans les séries scientifiques les garçons enregistrent un effectif de 16407 élèves et les filles ne totalisent un effectif de 14502 élèves, soit respectivement 53% et 47%.

Tableau 4.36 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles		total
Département de Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	1784	1142	2926	1593	1286	2879	3377	2428	5805
	Première	1658	1106	2764	1518	1327	2845	3176	2433	5609
	Terminale	1961	1223	3184	2084	1943	4027	4045	3166	7211
Séries scientifiques	**Seconde**	1018	1059	2077	1215	1199	2414	2233	2258	4491
	Première	1172	842	2014	859	933	1792	2031	1775	3806
	Terminale	832	890	1722	926	1065	1991	1758	1955	3713

Département de Guédiawaye										
Séries littéraires	**Seconde**	1070	757	**1827**	542	487	**1029**	1612	1244	**2856**
	Première	897	702	**1599**	476	476	**952**	1373	1178	**2551**
	Terminale	1067	889	**1956**	804	713	**1517**	1871	1602	**3473**
Séries scientifiques	**Seconde**	922	1156	**2078**	163	181	**344**	1085	1337	**2422**
	Première	763	916	**1679**	197	195	**392**	960	1111	**2071**
	Terminale	715	998	**1713**	386	468	**854**	1101	1466	**2567**
Département de Pikine										
Séries littéraires	**Seconde**	1322	1037	**2359**	1176	996	**2172**	2498	2033	**4531**
	Première	989	770	**1759**	1082	971	**2053**	2071	1741	**3812**
	Terminale	1202	1086	**2288**	1941	1383	**3324**	3143	2469	**5612**
Séries scientifiques	**Seconde**	891	1009	**1900**	620	578	**1198**	1511	1587	**3098**
	Première	537	795	**1332**	475	538	**1013**	1012	1333	**2345**
	Terminale	471	790	**1261**	660	790	**1450**	1131	1580	**2711**
Département de Rufisque										
Séries littéraires	**Seconde**	1105	877	1982	459	396	855	1564	1273	2837
	Première	912	756	1668	418	352	770	1330	1108	2438
	Terminale	1032	856	1888	742	525	1267	1774	1381	3155
Séries scientifiques	**Seconde**	527	585	1112	119	132	251	646	717	1363
	Première	411	552	963	89	96	185	500	648	1148
	Terminale	366	492	858	168	148	316	534	640	1174

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Tableau 4.37 bis : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Région de Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	5281	3813	9094	3770	3165	6935	9051	6978	16029
	Première	4456	3334	7790	3494	3126	6620	7950	6460	14410
	Terminale	5262	4054	9316	5571	4564	10135	10833	8618	19451
Séries scientifiques	**Seconde**	3358	3809	7167	2117	2090	4207	5475	5899	11374
	Première	2883	3105	5988	1620	1762	3382	4503	4867	9370
	Terminale	2384	3170	5554	2140	2471	4611	4524	5641	10165

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

IV.3.4. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire

Le niveau du TBS au cycle moyen est de 83,37% en 2015 contre 76,01% en 2014.Le plus faibles taux d'intensité scolaire est remarquable dans le département de Pikine soit 63,20%.Au niveau régional le taux brut de scolarisation des filles au cycle moyen

est plus important de celui des garçons avec un TBS de 80,11% chez les garçons et 86,46% chez les filles.

Par ailleurs au niveau du cycle secondaire le TBS est moins important que dans le cycle moyen, malgré cela le TBS dans ce cycle a connu un accroissement entre 2014 et 2015 en passant de 46,09% à 50,37%.

D'autant plus, au niveau départemental le taux brut de scolarisation le plus élevé est enregistré par le département de Guédiawaye soit 80,90%, par contre les TBS les plus faibles sont remarquables dans les départements de Rufisque et Pikine avec un score de 41,58% et 30,90%.

Tableau 4.38 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité
Département de Dakar	Moyen	2014	70,41	96,32	82,18	1,37
		2015	89,20	93,60	91,50	1,05
		Variation en %	26,69	-2,82	11,34	-23,36
	Secondaire	2014	49,60	50,11	49,87	1,01
		2015	48,19	49,66	48,97	1,03
		Variation en %	-2,84	-0,90	-1,80	2,02
Département de Guédiawaye	Moyen	2014	86,40	95,60	91,10	1
		2015	88,60	98,50	93,70	1
		Variation en %	2,55	3,03	2,85	0
	Secondaire	2014	77,20	69,00	72,90	1
		2015	83,80	78,10	80,90	1
		Variation en %	8,55	13,19	10,97	0
Département de Pikine	Moyen	2014	56,20	62,20	59,30	1
		2015	60,40	65,80	63,20	1
		Variation en %	7,47	5,79	6,58	0
	Secondaire	2014	26,90	25,20	26,00	1
		2015	30,50	31,20	30,90	1
		Variation en %	13,38	23,81	18,85	0
Département de Rufisque	Moyen	2014	68,46	74,53	71,47	1,08
		2015	82,22	87,95	85,08	1,07
		Variation en %	20,09	18	19,04	-0 ,92
	Secondaire	2014	36,29	34,90	35,59	0,96
		2015	39,41	43,76	41,58	1,11
		Variation en %	8,59	25,38	16,83	15,62
Région de Dakar	Moyen	2014	70,37	82,16	76,01	1,11
		2015	80,11	86,46	83,37	1,03
		Variation en %	14,20	6,00	9,95	-7,42
	Secondaire	2014	47,50	44,80	46,09	0,99
		2015	50,48	50,68	50,59	1,04
		Variation en %	6,92	15,37	11,21	4,41

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

L'efficacité interne du système est analysée à partir des taux de flux (taux de promotion, de redoublement et d'abandon). Le taux de promotion qui indique la proportion d'une cohorte d'élèves qui passe en classe supérieure se situe à 95,5% pour les niveaux 6éme, 68,93% niveau 5eme, 86,17% pour le niveau 4eme, 85,35% pour le niveau 3ème, 74,63% pour le niveau seconde, 86,37% pour le niveau 1ère et 97,40% pour le niveau terminal. C'est ainsi qu'on peut dire le taux de promotion est plus important au niveau des classes de terminale, par contre il est plus faible au niveau des classes de 5ème.

Au niveau académique le redoublement et le taux d'abandon sont plus accentués au niveau des classes de terminale, cela pourrait s'expliquer par l'exigence de l'obtention du Baccalauréat avant le passage au supérieur.

Par ailleurs, les taux de redoublement et d'abandon les plus importants sont enregistrés dans le département de Pikine et de Guédiawaye.

Tableau 4.39 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
Département de Dakar	taux de promotion (%)	100,88	73,65	83,42	78,73	90,92	82,81	86,07
	taux de redoublement(%)	19,89	13,14	15,41	17,81	10,66	10,78	24,09
	taux d'abandon(%)	-20,77	13,21	1,17	3,46	-1,58	6,41	-10,16
Département de Guédiawaye	taux de promotion(%)	94,89	64,06	88,85	92,59	82,30	91,45	98,60
	taux de redoublement(%)	22,55	12,83	14,97	16,09	8,96	7,21	27,60
	taux d'abandon(%)	-17,44	23,11	-3,82	-8,68	8,74	1,34	-26,20
Département de Pikine	taux de promotion(%)	91,04	69,24	86,24	84,75	50,67	85,45	107,52
	taux de redoublement(%)	17,67	14,62	17,39	17,43	17,21	11,45	28,69
	taux d'abandon(%)	-8,71	16,14	-3,63	-2,18	32,12	3,10	-36,21
Département de Rufisque	taux de promotion(%)							
	taux de redoublement(%)							
	taux d'abandon(%)							
Région de Dakar	taux de promotion(%)	95,60	68,93	86,17	85,35	74,63	86,37	97,40
	taux de redoublement(%)	20,03	13,53	15,92	17,11	12,27	9,81	26,79
	taux d'abandon(%)	-15,64	17,48	-2,09	-2,46	10,09	3,61	-24,19

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Tableau 4.40 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2013 / 2014	2014 /2015	Variation en %	2013 / 2014	2014 /2015	Variation en %
Département de Dakar	Garçons	3380	3155	-6,66	3438	3324	-3,32
	Filles	4301	3998	-7,04	3874	3783	-2,35
	Ensemble	7681	7153	-0,06	7312	7107	-2,80
Département de Guédiawaye	Garçons	1149	1160	0,0096	G: 34,1	DND	_
	Filles	1148	1378	0,20			_
	Ensemble	2297	2528	0,10	F: 29,1	DND	_
Département de Pikine	Garçons	DND	3927	-			_
	Filles	DND	4518	-	T: 31,8	T : 34,80	_
	Ensemble	5733	8445	0,4731			_
Département de Rufisque	Garçons	1402	1455	0,03787	963	1091	13,29
	Filles	69	1446	-0,0216	848	957	12,85
	Ensemble	2880	2901	0,72	1 810	2148	18,67
Région de Dakar	Garçons	5931	9697	63,50	4401	4415	0,32
	Filles	6927	11340	63,71	4722	4740	0,38
	Ensemble	18591	21027	13,10	9123	9255	1,45

Source : Inspection d'académie de Dakar, Pikine/Guédiawaye Rufisque

Les résultats aux examens du BFEM et du baccalauréat ont connu des évolutions durant l'année 2015.

Pour ce qui est du Brevet de fin d'étude moyenne(BFEM), le nombre d'admis est passé de 18 591 à 21 027 entre 2014 et 2015 soit une hausse de 13,10%.

D'autre part, on constate que la même évolution du nombre d'admis des filles et des garçons avec un pourcentage de 63%.

De façon globale dans la région de Dakar, entre 2014 et 2015, le nombre total de candidats admis au Baccalauréat a constamment évolué de façon croissante de 9123 à 9255 soit une augmentation de 1,25%.

IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est

l'un des sous-secteurs les plus complexes du secteur de l'éducation et de la formation. Les structures de formation professionnelle et technique prises en compte dans ce

sous point sont celles qui sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, celles qui sont reconnues ou ayant un arrêté d'ouverture et de fonctionnement délivré par le ministère de tutelle.

IV.4.1. Les infrastructures

Les structures de la FPT sont composées de lycées d'enseignement technique et de centres de formation qui regroupent les centres de formation professionnelle (CFP), les centres d'enseignement technique féminin (CETF/CRETF), les foyers d'enseignement moyen pratique (FEMP), les centres régionaux de formation professionnelle (CRFP), les centres départementaux de formation professionnelle (CDFP), le centre de formation artisanale (CFA), les centres de perfectionnement des artisans ruraux (CPAR), les centres sectoriels de formation, les instituts, les écoles et les complexes de formation.

En 2015, le nombre d'établissement d'enseignement technique et de formation professionnelle à Dakar se chiffre à 192 établissements.

Le privé occupe la place la plus importante dans l'effectif des centres de formation avec 89% correspondant à cent soixante-onze (171) établissements contre vingt un (21) pour le public.
Cela s'explique par les absences de grève, la qualité de la formation et le respect des horaires de travail…. Par contre au niveau des centres publics de formation professionnelle et technique, le nombre est très réduit. Il ne représente que 11% dont les 1,6% pour les lycées techniques et 9,4% pour les centres de formation. La région de Dakar regroupe à elle seule 49,48% du réseau des structures de formation professionnelle du Sénégal.

Voici ci-dessous la liste illustrative de quelques structures publiques de formation professionnelle et technique.

Liste des structures publiques de formation professionnelle

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES JEUNES/YMCA
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCIAL
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE SENEGAL-JAPON
CENTRE D'ENTREPREUNARIAT ET DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE- CEDT-G15
CENTRE NATIONAL DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL (CNQP)
CENTRE NATIONAL DES COURS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS DELAFOSSE (CNCPI)
CETF DE PIKINE
CETF RUFISQUE
CETF GUEULE TAPEE
CEFT OUAKAM
CEFT THIAROYE/MER
CFP DE SEBIKKHOTANE

CRETF DE DAKAR
FOYER ENSEIGNEMENT MOYEN PRATIQUE BARGNY
INSTITUT DE COUP COUTURE ET DE MODE (ICCM)
CSFPLAA DE DAKAR
CFMPL DE DAKAR
CFBTP DE DIAMNIADIO
LYCEE SEYDINA LIMAMOULAYE
LYCEE TECHNIQUE D'INDUCTRIE DELAFOOSSE
LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL DELAFOOSE

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.4.2. Le personnel

Les résultats révèlent que la région de Dakar compte au total 192 établissements dont 189 constituent les centres de formation professionnelle. Pour ce qui est des établissements privés sur un total d'élèves de 22312, on dénombre seulement 1063 enseignements qui dispensent des cours.

Ceci constitue une entrave dans la formation professionnelle et se traduit par des taux de redoublement important dans les établissements publics (35%) et privés (33%). Il apparait que le taux de redoublement est très fréquent chez les filles. Car dans les structures publiques 91% des redoublants sont des filles. (Voir tableaux)

IV.4.3. Les effectifs

En 2015, l'effectif total des apprenants inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, est de 31 501 apprenants. La part du privé dans les effectifs est la plus importante avec 22 312 apprenants soit 70,82% contre 9189 apprenants du public. Dans les centres privés de formation professionnelle et technique de Dakar, la parité est en faveur des filles avec 51% de filles et 49% de garçons.

La carte scolaire de la formation professionnelle et technique est marquée par une forte disparité. En effet, la région de Dakar représente à elle seule 58% des effectifs du pays.

IV.4.4. Performances de l'ETFP

L'analyse du tableau ci-dessous montre que l'essentiel des apprenants de la formation technique (83%) sont inscrits dans la série G, suivie des séries T (T1 et T2) avec 8% et des séries S (S3, S4 et S5) avec 6% des effectifs d'apprenants, la série F6 enregistre que 1% de l'effectif total.

Tableau 4.41 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %
G	3763	3622	-3,73	1806	1822	0,9	48	50	2,30
T1	243	227	-6,68	90	111	23,3	37	49	11,90
T2	193	192	-0,24	79	79	0,0	41	41	0,10
F6	59	17	-71,38	19	7	-63,2	32	41	9,20
S3	122	102	-16,51	66	70	6,1	54	69	14,60
S4	86	69	-19,54	36	36	0,0	42	52	10,20
S5	64	39	-39,22	25	12	-52,0	39	31	-8,20
Total	4530	4268	-5,77	2121	2137	0,8	47	50	3,24

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

La répartition des nouveaux titulaires de diplômes professionnels montre une prédominance en nombre des diplômés du niveau (CAP qui constituent 40% de cet effectif. En outre, le nombre de diplômés en BTS est plus important que le nombre de diplômés au BT. Ils constituent respectivement 21% et 13% de l'effectif global des admis.

Tableau 4.42 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %
CAP	4818	3926	-18,51	2462	1971	-20	51	50	-1
BEP	2895	2675	-7,60	1404	888	-37	49	33	-15
BP	538	558	3,72	437	371	-15	81	66	-15
BT	1740	1714	-1,49	840	655	-22	48	38	-10
BTS	2600	2431	-6,52	1255	1014	-19	48	42	-7
Total	12592	11304	-10,22	6398	4899	-23	51	43	-7

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur est organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, il est défini comme le système qui doit répondre à tous les besoins de formation postsecondaire d'un pays et concernant aux étudiants dont les études secondaires ont été sanctionnées par un diplôme de baccalauréat. Grâce à une récente réforme, les études sont organisées sur le modèle LMD : Licence en 3 ans, Master en 5 ans et Doctorat en 8 ans.

L'enseignement supérieur public est très développé à Dakar. Il est composé d'une université qui comporte 6 facultés, des instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :

La faculté des Sciences Economiques et de Gestion, La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure), La faculté des Lettres et Sciences Humaines, La faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie, La faculté des Sciences Juridiques et Politiques, La faculté des Sciences et Techniques.

Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :

Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT), L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS), L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), L'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE), L'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT),

L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS), L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE),

L'Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction (IPDSR), Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA), L'Institut de Santé et Développement (ISED), Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

L'effectif des établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar n'a pas connu de changement. C'est ainsi en 2015 le nombre d'établissements s'établit à 151 avec respectivement 6 facultés publiques et 14 universités privés. Pour ce qui est des autres types d'établissements d'enseignement supérieur on note 2 publics et135 privés.

Pour des raisons de non disponibilité de données exhaustives concernant l'enseignement supérieur, l'analyse sera axée principalement sur la composition des effectifs suivant le statut privé ou public de l'établissement, le sexe des étudiants.

Tableau 4.43 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2014/2015
Universités	**Public**	06
	Privé	14
	Total	20
Autres établissements d'enseignement supérieur	**Public**	02
	Privé	135
	Total	151
Total	**Public**	08
	Privé	149
	Total	157
	Public	06

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

L'effectif du personnel enseignant des établissements publics et privés de la région de Dakar s'élevait à 4 617 enseignants pour 133 577étudiants, dont 2549 dans le public et 2068 enseignants dans le privé.
La part des femmes enseignantes dans l'effectif total se chiffre à 457 qui largement inférieure à celle des hommes qui capitalise 90% de l'effectif.

Tableau 4.44 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement/Statut	2014/2015		
	Homme	Femme	Total
EES publics	2291	258	2549
EES privés	1869	199	2068
Total	4160	457	4617

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

En 2015, l'ensemble du système éducatif supérieur (public et privé) compte 133 577 étudiants dont 108 037 étudiants dans les établissements publics et 25 540 dans le privé.

Par ailleurs, on constate que le nombre d'homme est plus élevé que celui des femmes dans les établissements publics, cette prédominance est observée aussi dans les établissements privés.

C'est ainsi dans les établissements publics, le nombre d'homme se chiffre à 70 143 et celui des femmes compte 37 894. De même que dans le privé sur 10 étudiants les 6 sont des hommes.

Tableau 4.45 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement/Statut	2014/2015		
	Homme	Femme	Total
EES publics	70 143	37 894	108 037
EES privés	13 527	12 013	25 540
Total	83 670	49 907	133 577

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar continue à jouer le rôle de principale pourvoyeuse de l'offre d'enseignement public dans la région de Dakar.

C'est ainsi, ressort du tableau ci-dessous que l'effectif des étudiants de l'université cheikh Anta Diop de Dakar compte 81 305 étudiants en 2015, dont 52 927 Hommes et 28 378 femmes. Ce qui explique une prédominance de l'effectif des hommes contre celui des femmes.

Par ailleurs, il est important de signaler que le surpeuplement de l'Université Cheikh Anta Diop ne favorise pas les conditions d'enseignement des étudiants.

Tableau 4.46 : Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'Université de Dakar selon la faculté (ou UFR) et le sexe

UCAD	Statut	2014/2015
EES public	Masculin	52 927
	Féminin	28 378
	Total	81 305

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

Conclusion :

Dakar est l'une des régions où la fonctionnalité des infrastructures scolaires est assez correcte. La diversification et l'élargissement de l'offre éducative est une réalité. L'existence et la multitude de centres de formation témoignent de la vitalité du sous-secteur de l'enseignement. La participation et la mobilisation des communautés

autour des programmes constituent des atouts majeurs. Cependant, il y a beaucoup de contraintes auxquelles l'éducation est confrontée. L'indisponibilité de réserves foncières pour la construction de nouvelles infrastructures, la faible implication des collectivités territoriales dans la gestion des établissements, la vétusté de certains établissements sont autant de problèmes à citer. L'insuffisance de blocs d'hygiène, l'insuffisance de salles de classe surtout dans la banlieue agissent de façon négative sur le cadre de vie des apprenants.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

L'Etat du Sénégal accorde une attention particulière au développement de la santé qui a un impact considérable sur le développement humain, économique et social.

Pour marquer sa volonté de contribuer efficacement à la réalisation des OMD, le Sénégal ne cesse d'augmenter la part du budget de l'Etat alloué au secteur de la santé. Cependant, malgré tous les efforts consentis dans le secteur de la santé, la région de Dakar, par rapport aux normes de l'OMS, accuse un retard en matière d'infrastructures sanitaires.

Ce chapitre aborde le secteur de la santé au niveau de la région avec une présentation des infrastructures et des différentes activités menées pour le suivi des populations, en suite dans un second temps nous verrons le secteur de l'hygiène au niveau de la région.

V.1. SANTE

Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux : L'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire, l'échelon régional qui correspond de la région médicale, L'échelon central.
Le district sanitaire est assimilé d'une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département.
Les postes de santé sont implantés dans les communes, les chefs-lieux de communes rurales ou les villages relativement peuplés. Ils s'appuient au niveau rural sur les infrastructures communautaires de villages (cases de santé et maternités rurales) créées par les populations qui en assurent la gestion par l'intermédiaire des agents de santé communautaires ou des matrones qui ont été choisies.
La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale correspond d'une région administrative. Elle est dirigée par un médecin de santé publique qui est le principal animateur de l'équipe cadre composée de l'ensemble des chefs de services rattachés de la région médicale.

V.1.1. Les infrastructures de santé

Comparativement aux autres régions, Dakar est la région la mieux dotée en infrastructures sanitaires. Elle est subdivisée en 10 districts dont 4 dans le département

de Dakar, 1 dans celui de Guédiawaye, 3 dans celui de Pikine et 2 dans celui de Rufisque. Outre ces districts, la région compte en 2015 une pharmacie Régionale d'Approvisionnement, une Brigade régionale d'Hygiène, des Centres et des postes de santé, etc. Entre 2014 et 2015, le nombre d'infrastructure sanitaire publiques a augmenté en passant de 321 à 324, soit une augmentation de 2 nouvelles structures, le même constat est observé concernant les centres de santé public une légère augmentation est enregistrée en passant de 19 à 22 structures. Dans le domaine de la santé, en plus des structures publiques, le secteur privé joue également un rôle important dans le dispositif régional. Il dispose de : 692 cabinets médicaux, 27 cliniques, 244 cabinets paramédicaux dont 33 non fonctionnels et 524 officines de pharmacie.

Tableau 5.47 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Hôpital	2014	9	1	1	2	13
	2015	9	1	1	2	13
	Variation en %	0	0	0	0	0
Centre de santé publics	2014	13	1	3	2	19
	2015	16	1	3	2	22
	Variation en %	0,23	0	0	0	0,16
Poste de santé complet	2014	33	15	41	35	124
	2015	33	15	41	35	124
	Variation en %	0	0	0	0	0
Poste de santé sans maternité	2014	30	11	14	22	114
	2015	30	11	14	22	114
	Variation en %	0	0	0	0	0
Maternité isolée	2014	0	2	4	3	9
	2015	0	2	4	3	9
	Variation en %	0	0	0	0	0
Case de santé	2014	0	0	18	24	42
	2015	0	0	18	24	42
	Variation en %	0	0	0	0	0
Total	2014	85	30	81	88	321
	2015	88	30	81	88	324
	Variation en %	0,04	0	0	-	0,01

Source : Région médicale de Dakar

Existent au niveau de la région des EPS non hospitaliers rattachés à la Direction des Etablissements de Santé qui sont des structures techniques d'appui à l'offre de service hospitalier qui sont listés ci-dessous :

Tableau 5.48 : Liste des EPSNH [1]rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques
Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé(BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale de Dakar

Dans le secteur privé, on dénombre 33 cliniques privées, 692Cabinets médicaux spécialisé, 11 centres médicaux et 524 officines de pharmacie.

En ce qui concerne l'effectif des structures d'après les données disponibles on remarque il est stable, à l'exception des cliniques d'où le nombre est passé de 27 à 33 structures soit 6 cliniques de plus.

Il est important de signaler que l'essentiel des structures de santé privées se trouvent dans le département de Dakar.

Tableau 5.49 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Hôpital	2014	-	-	-	-	-
	2015	-	-	-	-	-
	Variation en %	-	-	-	-	-
Clinique	2014	22	-	-	-	27
	2015	22	-	-	-	33
	Variation en %	-	-	-	-	-

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

Poste de santé connu	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	
Cabinet médicaux spécialisé	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	**692**
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	**692**
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	
Cabinet de généraliste connu	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	
Centres médicaux	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11**
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	**11**
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	
Centre de soins infirmiers	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	
Total	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	
Officine de Pharmacie	**2014**	**-**	**-**	**-**	**-**	**524**
	2015	**-**	**-**	**-**	**-**	**524**
	Variation en %	**-**	**-**	**-**	**-**	**0**

Source : Région médicale de Dakar

Ces éléments de la carte sanitaire de Dakar, rapportés à la population régionale qui s'élève à 3 330 694 habitants en 2015 (Rapport de projection 2015), donnent les indicateurs de couverture qui dépassent de loin les normes requises par l'OMS qui sont de : 1 hôpital pour 150 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 poste de santé pour 10 000 habitants.

C'est ainsi, qu'on constate qu'en 2015 le nombre d'habitants par poste de santé s'élevait à 26 880 personnes ; ce qui dépasse largement et a doublé par rapport à la norme de l'OMS. Le même constat est observé concernant les centres de santé, les hôpitaux.

Tableau 5.50 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2014	2015	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	20 861	26880	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	146975	151395	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par hôpital	230961	256207	**1/150 000**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	4673	4813	
Nombre d'habitants par clinique privée	119757	100930	

Source : Région médicale de Dakar

V.1.2. Le personnel de santé

L'effectif du personnel de santé de la région de Dakar est estimé à 2483 personnes. Les ASC (Agent de santé communautaire) sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentative avec un ratio de 42% suivi du corps des sages-femmes (17,6%), les infirmiers d'Etat et assimilés (14%) et des matrones (11%), les médecins généralistes 3%. Le reste des corps ne dépasse pas 2,5%.

La répartition du personnel selon le département indique que le département de Dakar est le mieux servi avec une proportion de près de 47% des effectifs. Les départements de Pikine et Rufisque concentrant respectivement 25,5% et 20,9%. Le département de Guédiawaye se retrouve avec un faible taux de 6,8%.

Ce tableau montre que le déficit en matière de RH est en train d'être comblé grâce à l'effort combiné de l'Etat, des collectivités et des comités de santé. Ces derniers ont pris des initiatives allant dans le sens du renforcement des ressources humaines en procédant à des recrutements de personnel qualifié, notamment des Médecins, des infirmiers et des Sages-femmes.

Tableau 5.51 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Catégorie socioprofessionnelle/District	Centre	Nord	Ouest	Sud	KMS	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Diamniadio	Mbao	Région
Gynécologues	6	4	4	0	1	0	2	0	0	1	18
Chirurgiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins anesthésistes	2	2	1	0	0	0	1	0	0	0	6
Médecins santé publique	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	13
Pédiatres	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	4
Médecins généralistes	15	30	9	8	2	5	2	1	1	5	78
Autres spécialistes	12	12	26	2	0	1	3	0	0	2	58
Chirurgiens-dentistes	4	9	6	3	1	2	2	0	1	1	29
Pharmaciens	3	4	0	2	0	0	2	0	0	0	11
Techniciens supérieurs administration et enseignement	2	2	0	1	2	1	2	2	1	3	16
Techniciens supérieurs odontologie	2	0	1	0	2	3	2	3	1	2	16
Techniciens supérieurs Réanimation	5	8	2	0	0	0	1	0	0	0	16
Techniciens supérieurs biologie	7	5	4	7	3	3	1	1	2	1	34
Sages-femmes d'Etat	57	88	52	30	55	27	45	22	21	39	436
Infirmiers d'Etat et assimilés	22	72	35	53	35	23	34	23	29	26	352

Agents de l'hygiène	1	1	0	0	8	16	1	12	0	13	52
Travailleurs sociaux	7	5	4	4	1	1	2	1	2	3	30
ASC	211	174	0	102	0	45	186	69	128	134	1049
Matrones	0	24	0	0	0	27	16	33	29	136	265
Région	358	443	147	214	111	155	304	168	216	367	2483

Source : Région médicale de Dakar

Le personnel clé intervenant dans les structures de santé de la région, est composé de 952 agents qui exercent dans les établissements publics de santé parmi ces agents on recense 97 médecins dont Médecins anesthésistes (6), Médecins santé publique (13), Médecins généralistes (78), 436 sages-femmes, 352 infirmiers et agents sanitaires, 82 techniciens supérieurs de santé etc.

Par rapport l'année dernière les effectifs n'ont pas connu de changement.

Compte tenu du fait que les hôpitaux accueillent des malades venant de tout le territoire national et même de la sous-région, le calcul du taux de couverture adapté à la réalité devient complexe.

Tableau 5.52 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé publiques	Couverture	Normes OMS
Médecins	2014	97		1 méd. pour 10 000 hbts
	2015	97		
Sages femmes	2014	436		1 SF pour 6 000 FAR
	2015	436	1768	
Infirmiers ou agents sanitaires	2014	352	9 185	1 INF/AS pour 3 000 hbts
	2015	352	9462	
Tech. Sup. de Santé.	2014	82	39 432	
	2015	82	40618	
Agents d'hygiène et assimilés	2014	52	62 182	
	2015	52	64 051	
Assistants et aides sociaux	2014	30	107 782	
	2015	30	111023	
Total	2014	1049	3 396	
	2015	1049	3 499	

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3. Bilan des programmes de santé

V.1.3.1. Santé de la reproduction

Les consultations prénatales (CPN) sont fondamentales pour le suivi de la grossesse et de la santé maternelle, afin de prévenir toute complication éventuelle. Elles sont au nombre de 4. Dans la région, le taux de recours aux CPN est de 67% soit 13% de moins que l'objectif national qui est d'au moins 80% ce taux a connu une baisse entre 2014 et 2015.

Pour le taux d'achèvement des services de consultations prénatales 2015, la cible n'a pas été atteinte avec un écart de 10% qui pourrait s'expliquer par la non prise en compte des données du privé et d'une insuffisance de communication.

Les consultations prénatales en 2015, elles sont au nombre 120 036, dont23,9% de CPN1 ; 26,65% de CPN2 ; 22,34% de CPN3 et 16,64% de CPN4 et les consultations prénatales correctes ont enregistré un effectif de 13585 femmes.

Par rapport à l'année 2014, on constate que le nombre de femmes qui ont les consultations prénatales a augmenté suivant les quatre consultations.

En ce qui concerne les consultations post natales elles se chiffrent à 99 911 femmes consultées, les consultations post natales 1 enregistrent un effectif de 64 085 femmes, celles de post natale 2 et 3, se chiffrent respectivement de 17057 et 18769 femmes.

Pour atteindre la cible, il est indispensable de sensibiliser davantage la communauté pour amener les femmes à utiliser les services de Consultation prénatale (CPN) dès les premiers moments de la grossesse.

Concernant la planification familiale, la région est à sa troisième année de mise en œuvre du plan de relance planification familiale

En termes de performances, sur une cible annuelle de 32528 nouvelles acceptantes toutes méthodes confondues, la Région de Dakar au niveau de ses structures sanitaires publiques a enrôlé cette année 54329 nouvelles acceptantes soit presque le double de l'objectif. La disponibilité en permanence des produits de planification familiale dans toutes structures sanitaires grâce à la stratégie Informed Push Model, les stratégies de sensibilisation et de plaidoyer ont joué un rôle important dans l'atteinte de ces performances.

Tableau 5.53 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.

Indicateurs	Année	District Sud	District Centre	District Nord	District Ouest	District Pikine	District Guédiawaye	District Mbao	District Keurmassar	District Rufisque	District Diamniadio	Total
Nombre de premiers contacts	2014	5866	8118	9685	5075	9051	9935	10475	11710	7933	4308	82156
	2015	6907	8945	10129	5399	9275	9643	10378	12293	10262	4138	87369
	Variation en %	18	10	5	6	3	-3	-1	5	29	-4	6
CPN1	2014	4873	6097	6517	3073	5661						26221
	2015	4740	6439	6841	3225	6477						27722
	Variation en %	-3	6	5	5	0,144						6
CPN2	2014	5695	6722	7184	4018	7291						30910
	2015	5414	7106	7226	4172	8072						31990
	Variation en %	-5	6	1	4	0,107						3
CPN3	2014	4431	5236	6287	3275	5988						25217
	2015	4487	5759	6308	3427	6782						26763
	Variation en %	1	10	0	5	0,133						6
CPN4	2014	3132	3810	4905	2356	4260						18463
	2015	3217	3937	5106	2468	5248						19976
	Variation en %	3	3	4	5	0,232						8
CPN4 correctes	2014	1755	2088	3034	1446	2969						11292
	2015	2151	2754	3405	1450	3825						13585
	Variation en %	23	32	12	0	0,288						20
CPON1	2014	3006	5090	5706	5784	5000	5027	5894	9728	7263	3428	55926
	2015	6435	5643	6400	5307	4961	9257	5990	9618	7378	3096	64085
	Variation en %	114	11	12	-8	-0,008	84	2	-1	2	-10	15
CPON2	2014	1585	3503	3137	3334	2346						13905
	2015	1977	3743	4481	3306	3550						17057
	Variation en %	25	7	43	-1	0,513						23
CPON3	2014	429	432	1492	1605	964	846	2971	2561	1265	966	13531
	2015	874	501	2167	1608	2477	2134	2381	3438	2209	980	18769
	Variation en %	104	16	45	0	1,57	152	-20	34	75	1	39
SP1	2014	5833	6253	7613	3685	6485						29869
	2015	4827	6829	7384	4099	7085						30224
	Variation en %	-17	9	-3	11	0,093						1
SP2	2014	3897	5148	6415	2985	5669						24114
	2015	4145	5870	6038	3258	6234						25545
	Variation en %	6	14	-6	9	0,1						6
Taux de consultations prénatales (CPN 1 contact)	2014											
	2015											67
	Variation en %											
Taux d'achèvement en CPN4	2014	14	8	26	28	0,19	0,38	0,29	0,49	0,3	0,31	24
	2015											
	Variation en %											
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	2014	82	51	54	91	0,31	0,49	0,63	0,77	0,59	0,67	60,50
	2015											
	Variation en %											
Taux de césarienne	2014	16,50	12	5	22	-	0,01			0,09		7
	2015											96
	Variation en %											
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	2014											
	2015											167
	Variation en %											

Source : Région médicale de Dakar

En ce qui concerne les accouchements, ils sont au nombre de 41027 dans les structures de la région. Cependant, parmi ces femmes seuls les 3,41% ont accouché dans leurs domiciles, et les 96,59% ont accouché dans les maternités.

C'est ainsi, on constate que le nombre d'accouchement dans les maternités a augmenté, par contre ceux qui sont effectués au domicile ont enregistré un repli de 4% par rapport à l'année 2014.

Par ailleurs, le nombre de femmes assistées par un personnel qualifié a enregistré une augmentation dans toutes les structures sanitaires de la région à l'exception du district de Diamniadio dont la proportion est passée de 58,5% à 40,06% entre 2014 et 2015.

En 2015, 6827 femmes ont bénéficié d'une césarienne gratuite.
Le partogramme qui est l'enregistrement graphique de l'évolution du travail, de l'accouchement et des données de surveillance maternelle et fœtale qui s'y rapportent. En effet au niveau des structures de santé de la région, le nombre d'accouchements réalisés avec partogramme se chiffre à 24 821 femmes, il a connu une hausse de 25% par rapport à l'année dernière.

Concernant les accouchements réalisés avec GATPA, le même constat est observé avec une augmentation de 14% par rapport à l'année dernière.

Tableau 5.54 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Désignation	Année	District Sud	District Centre	District Nord	District Ouest	District Pikine	District Guédiawaye	District Mbao	District Keurmassar	District Rufisque	District Diamniadio	Total
Accouchements à la maternité	2014	6660	8254	8996	6050	4528	-	-	-	-	-	34488
	2015	8918	8235	11920	5685	4872	-	-	-	-	-	39630
	Variation en %	33,9	-0,2	32,5	-6,0	7,6	-	-	-	-	-	14,9
Accouchements à domicile vus	2014	436	246	393	164	214	-	-	-	-	-	1453
	2015	215	266	539	149	228	-	-	-	-	-	1397
	Variation en %	-50,7	8,1	37,2	-9,1	6,5	-	-	-	-	-	-3,9
Total accouchements	2014	7096	8500	9389	6214	4742	-	-	-	-	-	35941
	2015	9133	8501	12459	5834	5100	-	-	-	-	-	41027
	Variation en %	28,7	0,0	32,7	-6,1	7,5	-	-	-	-	-	14,2
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	2014	78%	51%	54%	91%	24%	45%	58%	53%	42%	58,5%	0,53
	2015	122 ,7%	60,9	65,3%	64 ,7 %	28,6	64,1%	42,3 %	45,4%	55,4 %	40,1%	-
	Variation en %	57	19	21	-29	19	-	-	-	-	-	-
Accouchements réalisés	2014	2057	4870	5471	4331	3110	-	-	-	-	-	19839
	2015	2911	5507	8570	3916	3917	-	-	-	-	-	24821

avec partogramme	Variation en %	42%	13%	57%	-10%	26%	-	-	-	-	-	25,1%
Accoucheme nt réalisés avec GATPA	2014	3413	6110	7340	4197	3594	-	-	-	-	-	24654
	2015	3939	6367	9798	4136	3917	-	-	-	-	-	28157
	Variation en %	15	4	33	-1	9	-	-	-	-	-	14,2
Césarienne	2014	1334	1669	861	1468	_	160			958		7641
	2015	1058	1788	928	1489	0	0			974		6827
	Variation en %	-21	7	8	1	_						-10,7

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Durant l'année 2015, 104 765 enfants sont vaccinés contre le BCG soit 79% de l'objectif, comparativement en 2014 d'où le taux de couverture était de 89,82%. Pour ce qui du taux de couverture en Penta3, il est de 72% soit 94 755 enfants vaccinés en Penta3.

Dans le domaine de la vaccination, l'introduction des nouveaux vaccins est effective dans la région. La surveillance épidémiologique n'est pas en reste puisque tous les objectifs ont été largement atteints tant sur les PFA et sur les autres maladies sous surveillance. Des efforts doivent être renforcés par la Région pour atteindre l'objectif de couverture de 90% par antigène.

Tableau 5.55 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2014 et2015

Indicateurs	2015			2014
	Cibles	Valeurs atteintes	%	%
Taux de couverture en BCG	130704	104765	79	89,82
Taux de couverture en Penta3	130704	94755	72	90
Proportion d'enfants 0-11 mois vaccinés contre la Rougeole/Rubéole (RR)	130704	94032	71	-

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme

Le paludisme demeure un problème de santé publique au Sénégal car le fardeau de la maladie est toujours lourd notamment dans certaines régions du pays et les décès qui lui sont attribuables persistent. Des défis demeurent encore, notamment ceux en rapport avec l'accès universel aux interventions majeures que sont le diagnostic par

les tests de diagnostic rapide (TDR) et le traitement par les combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine (CTA) jusqu'au niveau communautaire. Dans le cadre des interventions à haut impact pour la lutte contre le paludisme, le PNLP met en œuvre dans la région depuis 2 ans une campagne de chimio prévention du paludisme saisonnier à l'endroit des enfants de 3-120 mois conformément aux dernières recommandations de l'OMS.

Les indicateurs du paludisme connaissent une évolution favorable marquée par une morbidité proportionnelle qui est de l'ordre de 1,5% grâce à la mise en œuvre des interventions à haut impact.

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, les indicateurs de la Région ont enregistré de bonnes performances surtout au niveau du taux de détection qui est passé de 110 %. Pour un objectif de 70% le taux de guérison a connu une amélioration et passe à 85%. Le taux de perdu de vue a aussi régressé il est de 5% en 2015.

Tableau 5.56 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

Indicateurs	2015		2014
	Cibles en%	Valeurs atteintes	Valeurs atteintes
Taux de détection TB TPM+	70	110	146
Taux de guérison TB	85	86	
Taux de succès thérapeutique TB	85	90	
Taux de perdus de vue TB	5	5	

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.4. Programme de lutte contre le VIH/sida

Concernant le VIH, sur les 758 personnes qui ont été ciblés dans la région en 2015,974 nouveaux patients VIH/SIDA sont enregistrés ce qui dépasse de 216 de l'objectif. Par rapport à l'année 2014 le nombre de nouveaux patients a augmenté en passant de 750 cas à 974 cas soit une hausse de 29,86%.

En ce qui concerne le Nombre de PVVIH sous ARV (nouvelles inclusions), il est passé de 804 à 494 soit un repli de 312 en valeur absolue.

De même que le Nombre de nouveaux cas de décès sous ARV a enregistré une baisse. Concernant les personnes âgées de 15 à 49 ans ayant bénéficié du dépistage du VIH et ayant retiré leurs résultats au cours de l'année elles sont au nombre de 97 745 personnes soit 34% du cible. Enfin pour ce qui est du nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans testés positifs au VIH l'effectif a baissé plus du moitié passant de 1886 cas à 964 cas en 2015.

Tableau 5.57 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	2015		2014
	Cibles	Valeurs atteintes	
Nombre de nouveaux patients VIH/SIDA enregistrés en 2015	758	974	750
Nombre de PVVIH sous ARV (nouvelles inclusions)	587	806	494
Nombre de nouveaux cas de décès sous ARV		105	61
Nombre de nouveaux perdus de vus sous ARV		295	364
Nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant bénéficié du dépistage du VIH et ayant retiré leurs résultats au cours de l'année	284859	97745	47856
		soit 34%	
Nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans testés positifs au VIH		964	1886
Taux de couverture thérapeutique géo helminthiase	896401	878042	

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.5. Activités de nutrition

L'année 2015 a été marquée par le démarrage de la routinisation de la vitamine A au détriment des campagnes de masse que le Ministère de la santé avait l'habitude d'organiser pour atteindre les enfants âgés de moins de 5 ans, En effet la région médicale a procédé à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de routinisation dans les districts sanitaires qui consistent à intégrer la vitamine A dans les services déjà existants dans les postes et centres de santé. Les résultats commencent à voir le jour. Les enfants de 6 à 59 mois qui ont fait l'objet de supplémentation en vitamine A sont au nombre de 238 089 sur une cible de 583 730, soit un taux de couverture de 41%.

Par ailleurs, ceux de 12 à 59 mois qui ont fait l'objet de déparasitage sont au nombre de 168 273sur une cible de 523 223, soit un taux de couverture de 32%.

Tableau 5.58 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar

Région	Année	Supplémentassions en vitamine A			Déparasitage		
		Pop cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
Total région	2014	501945	435818	87%	455789	409082	90
	2015	583730	238089	41%	523223	168273	32

Source : Région médicale de Dakar

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

La Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar est une structure du Service National de l'Hygiène (SNH).Elle est constituée par :

- Une Brigade Centrale qui a pour mission d'assurer la Coordination de l'ensemble des activités des Sous Brigades qui sont des unités opérationnelles. Elle assure également l'administration du personnel et de la gestion du matériel.
- Des Sous Brigades Départementales d'Hygiène qui sont au nombre de quatre (04) : Dakar, Pikine, Guédiawaye, et Rufisque et Deux (02) Sous Brigades de Districts : (Mbao et Keur Massar) qui sont des unités Opérationnelles dans le Département de Pikine.
- Les Equipes techniques légères qui sont spécialisées dans les Opérations de Désinfection, Désinsectisation, Dératisation, Destruction des reptiles ainsi que les Opérations de grande envergure.
- Un dispensaire rattaché au District Sud et qui mène des activités de soins et de promotion de la Santé.
- Un bureau de Vaccination spécialisé dans la délivrance de Certificats Internationaux de Vaccination.

V.2.1. Les visites domiciliaires

Les visites domiciliaires concernent 59518 concessions en 2015. Concernant la répartition spatiale du nombre de concessions visitées, le département de Guédiawaye a enregistré le plus de concessions visitées avec 36%, suivi du Département Dakar qui capitalise près de 29%. Les départements de Rufisque et Pikine enregistrent les plus faibles proportions 20% et 15%. Par rapport à l'année 2014 le nombre de concessions visitées a baissé soit 5861 concessions de moins. Le nombre de visites a baissé dans les départements de Dakar et Pikine, par contre l'inverse est observé le département de Guédiawaye et celui de Pikine.

Tableau 5.59 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2014		2015		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Département de Dakar	27122	41	17249	29	-36
Département de Pikine	17461	27	8994	15	-48
Département de Guédiawaye	12298	19	21344	36	74
Département de Rufisque	8498	13	11931	20	40
Région de Dakar	65379	100	59518	100	-9

Source : BRH

Graphique 5. 1 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2015

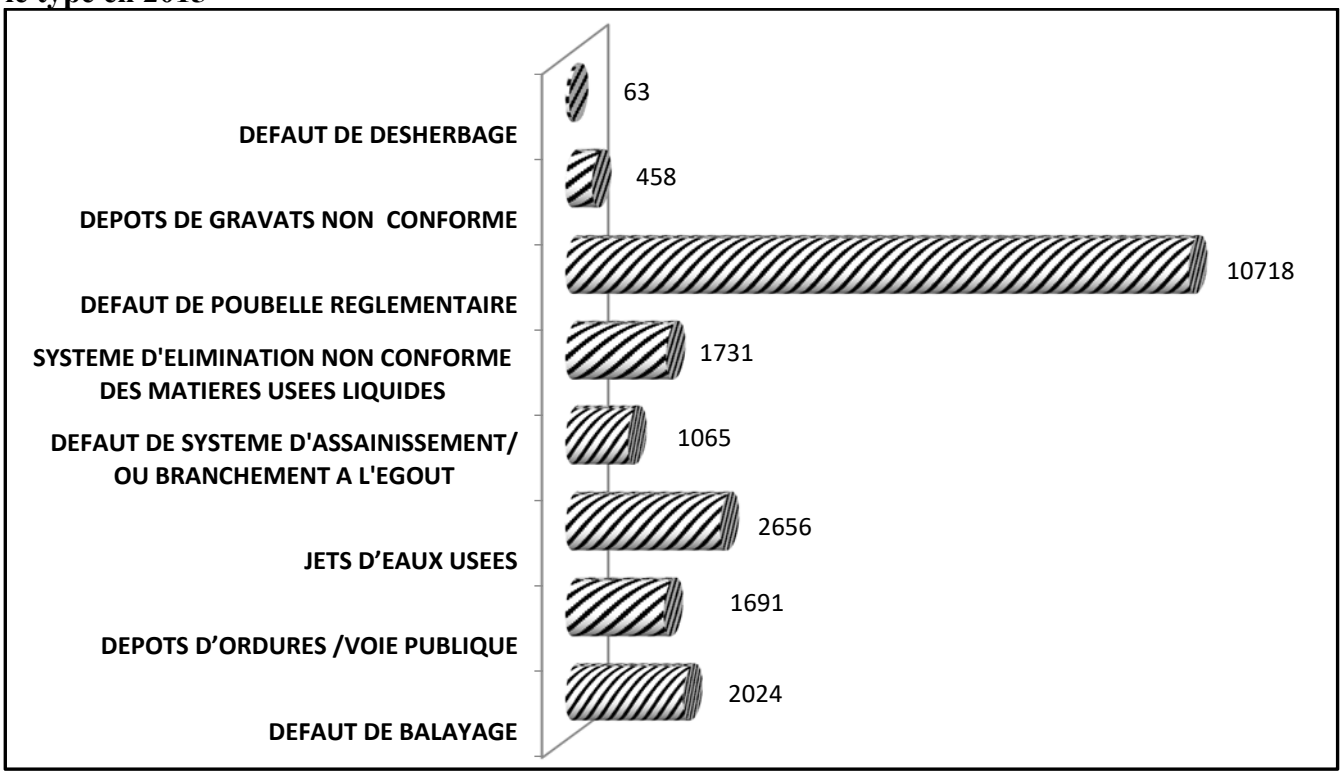

Source : BRH

Les infractions relevées dans les domiciles ont été au nombre de 20 406, dont 15 976 dans le département de Pikine, 2016 dans celui de Dakar, les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 1610 et 804.
Les plus importantes ont pour motif le défaut de poubelle réglementaire (10 718) et le Système d'élimination des matières usées liquides non conforme(3488). Ils sont suivis par les jets d'eaux usées (2656), défaut de balayage (2024), les dépôts de gravats sont moins concernés.

V.2.2. Les inspections des ERP2

Les établissements recevant du public (ERP) composés de boutiques, de gargotes, de bars ou de cantines…doivent être contrôlés et surveillés pour garantir la qualité des denrées vendues. Les sous brigades ont visité 38 430 ERP. C'est dans le département de Dakar que les ERP reçoivent plus de visites avec une couverture de 52% suivi du département de Pikine avec 32% des visites. Les départements de Rufisque et de Guédiawaye viennent ensuite avec respectivement 9% et 8% des visites.

[2] ERP = Etablissement Recevant du Public

En outre, entre 2014 et 2015 le nombre de visite dans les établissements recevant du public a baissé en passant de 39 910 visites à 38 430 visites soit un repli de 4%, tout d'abord, il faut dire que cette baisse est observée dans les départements de Pikine et de Rufisque. Malgré cela, le nombre de visite s'est élargi dans les départements de Dakar et Guédiawaye.

Tableau 5.60 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département

Nature ERP/2015	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
BOUTIQUES	7420	9229	24	2338	1526	-35	10161	6813	-33	3635	2716	-25	23554	20284	-14
RESTAURANTS/CANTINES/GARGOTES/REFECTOIRES	1787	1294	-28	128	702	448	1194	1629	36	497	224	-55	3606	3849	7
CAFETARIATS/BARS/BUVETTES/BISTROTS/CAFE/TANGANA	2150	4543	111	344	205	-40	1100	1086	-1	241	178	-26	3835	6012	57
DIBITERIES	664	1244	87	71	59	-17	415	520	25	149	46	-69	1299	1869	44
BOULANGERIES	844	742	-12	145	132	-9	310	485	56	185	25	-86	1484	1384	-7
KIOSQUES PAIN	0	0	_	0	86	_	156	239	53	44	0	-100	200	325	63
KIOSQUES A LAIT	581	504	-13	98	80	-18	553	489	-12	110	35	-68	1342	1108	-17
BOUCHERIES, CHARCUTERIES	126	76	-40	81	64	-21	363	293	-19	109	57	-48	679	490	-28
ETABLISSEMENTS PRODUCTION EAU DE TABLE	0	0	_	0	0	_	40	46	15	8	2	-75	48	48	0
AUBERGES	0	0	_	0	6	_	0	47	_	0	0	_	0	53	_
HOTELS	152	186	22	6	12	100	9	50	456	7	0	-100	174	248	43
ATELERS MEUNIERS	181	388	114	3	64	2033	359	266	-26	70	4	-94	613	722	18
FAST FOOD	0	0	_	0	15	_	105	246	134	0	9	_	105	270	157
EPICERIE	309	290	-6	0	14	_	29	48	66	0	1	_	338	353	4
POISSONNERIE	0	0	_	0	0	_	6	1	-83	2	1	-50 %	8	2	-75
USINES DE GLACES	0	0	_	0	0	_	9	6	-33	4	3	-25	13	9	-31
USINES DE TRANSFORMATION PRODUITS ALIMENTAIRES	0	161	_	17	3	-82	0	1	_	0	2	_	17	167	882
AUTRES	2104	1155	-45	11	5	-55	478	57	-88	2	20	900	2595	1237	-52
TOTAL	16318	19812	21	3242	2973	-8	15287	12322	-19	6078	3323	-45	39910	38430	-4

Source : BRH

Parmi ces visites, 13481 infractions ont été constatées. Les plus fréquentes sont le défaut de certificat médical 28%, défaut de poubelles réglementaires avec 21%.

Ils sont suivies par les ventes d'aliments non protégés (13%), Défaut de balayage (10%), Dépôt d'ordures/voie publique (7%), Défaut de revêtement comptoir et insalubrité enregistre 5% des infractions, par contre les infractions comme défaut de cabinet d'aisance non conforme, cabinet d'aisance non conforme sont moins observées.

Graphique 5. 2: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type année 2015

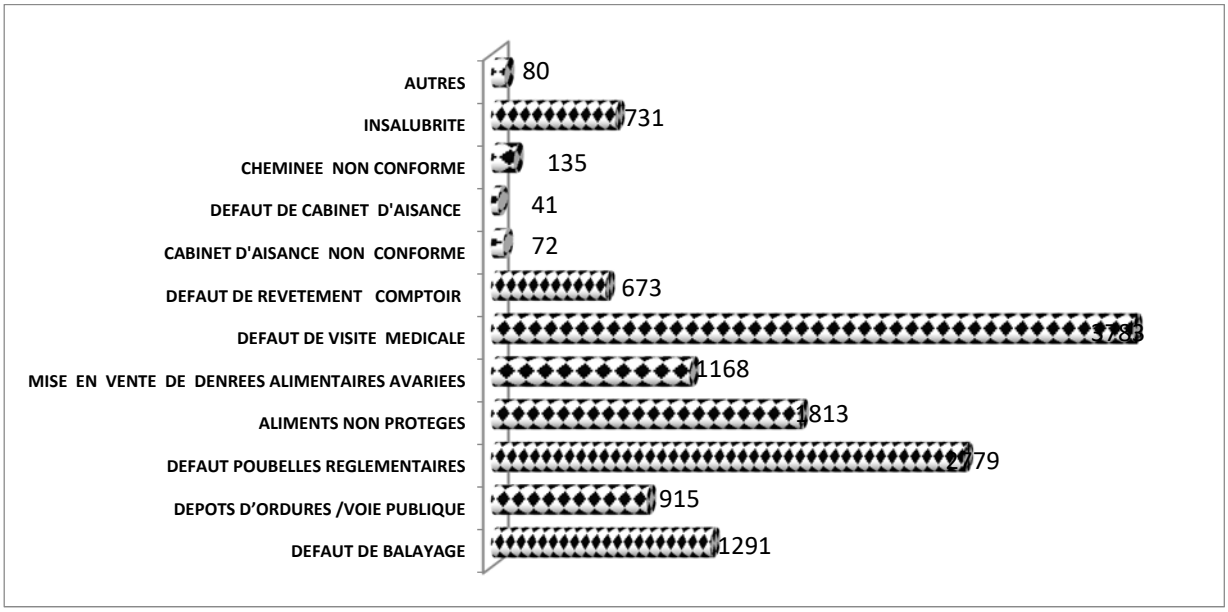

Source : BRH

V.2.3. Les activités d'IEC

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi les activités menées en 2015 dans ce domaine par la brigade régionale d'hygiène, on peut citer :

- 133 444 entretiens individuels,
- 26563 VAD,
- 36 foras,
- 145 causeries,
- 97 réunions,
- 55 émissions radio.

La plus part des activités du service d'hygiène s'effectue dans les départements de Dakar et Pikine.

D'autant plus, le nombre d'entretiens a été multiplié par 2 au niveau de la région, en passant de 51544 à 133444 entretiens. Néanmoins, les causeries, les radios crochets, les Vad ces activités ont connu un repli entre 2014 et 2015.

Tableau 5.61 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

NATURE	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation %
ENTRETIENS	23 987	84912	254	2 274	7250	219	25 281	34074	35	2	7208	_	51 544	133444	159
CAUSERIES	6	0	-1	1	43	4200	141	65	-54	0	37	_	148	145	-2
PROJECTION DE FILMS	0	0	_	0	0	_	0	0		0	0	_	0	0	_
RADIOS CROCHETS	0	0		0	0	_	2	0		0	1	_	2	1	-50
REUNIONS	34	70	106	0	0	_	11	9	-18	0	18	_	45	97	116
FORA	19	18	-5	0	10	_	0	8		0	0	_	19	36	89
EMISSION RADIO	31	44	42	0	0	_	6	7		0	4	_	37	55	49
PLAIDOYER	0	0	_	0	0	_	0	7		0	4	_	0	11	_
SPOTS RADIO	0	0	_	0	0	_	0	0		0	1	_	0	1	_
VAD	27 122	6080	-78	0	0	_	3 648	9938	172	0	10545	_	30 770	26563	-14
CONFERENCE	0	0	_	0	0	_	0	0		0	3	_	0	0	_

Source : BRH

Conclusion

Une bonne politique sanitaire permettra d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. La région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays.

Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où la nécessité de combler ce déficit. Il en est de même pour le taux de couverture du personnel sanitaire par habitant.

Pour cela, il faut renforcer les moyens pour avoir une bonne couverture vaccinale, une bonne maîtrise de la santé de la reproduction. Ces efforts consistent à construire des structures sanitaires de base bien équipées et à former un personnel qualifié.

Il faut noter que concernant l'hygiène, il y a beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations malgré les efforts déployés par le Service Régional d'Hygiène. Ce qui fait qu'il urge de mettre l'accent sur la sensibilisation et le civisme.

Chapitre VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens.

Le présent chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le Service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second, faire la situation des activités du Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région durant l'année 2015.

VI.1. ACTION SOCIALE

En plus des services sociaux logés dans les structures de santé, le service régional de l'action sociale est chargé de traduire en acte, au niveau régional, la politique sociale définie par l'Etat dans sa composante prise en charge des groupes vulnérables. Pour mener à bien ses missions, le service régional s'appuie sur quatre services départementaux et 14 centres de promotion et de réinsertion Sociale (CPRS) dont 6 sont situés dans le département de Dakar, 3 dans celui de Pikine, 3 dans le département de Rufisque. Le département de Guédiawaye n'enregistre que 2 CPRS à Wakhinane Nimzatt et Médina Guounass. Le personnel est composé : d'assistants sociaux, de travailleurs sociaux, d'aides sociaux et de monitrices communautaires.

VI.1.1. L'appui-conseil-orientation

En 2015, le service régional de l'action sociale de la région de Dakar a reçu 3031 dossiers parmi ces dossiers 2131 dossiers ont été consultés soit 70,30% de l'effectif total.

Le département de Pikine qui enregistre le plus de demande avec 36% de l'effectif. Le département de Rufisque vient en deuxième position avec 844 demandes. C'est le département de Guédiawaye qui enregistre le plus petit nombre de dossier avec seulement 424 dossiers.

Par ailleurs, on constate que sur l'ensemble des dossiers déposés, ceux provenant du département de Dakar et Pikine sont les mieux consultés représentant 62% de l'effectif total. Par rapport à 2014 le nombre de dossiers reçus passe de 1917 à 3031 dossiers soit une hausse de 58%. Le même constat est observé sur les consultations effectuées l'effectif passe de 1314 dossiers à 2131 dossiers soit une augmentation de 62%.

Tableau 6.62 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS [3]dans la région de Dakarselon lacirconscription administrative

Département	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées en CTD	
		Nombre	%	Nombre	%
Dakar	2014	540	28	359	27
	2015	665	22	665	31
	Variation en %	23	-21	85	15
Pikine	2014	659	34	359	27
	2015	1098	36	658	31
	Variation en %	67	6	83	15
Guédiawaye	2014	359	19	263	20
	2015	424	14	372	17
	Variation en %	18	-26	41	-15
Rufisque	2014	359	19	333	0,25
	2015	844	28	436	0,2
	Variation en %	135	47	31	-20
Total	2014	1917	100	1314	100
	2015	3031	100	2131	100
	Variation en %	58	-	62	-

Source : SRAS

VI.1.2. Les secours aux personnes nécessiteuses

Ce sont des aides ponctuelles en nature ou en espèces accordées aux personnes pauvres souvent accompagnées d'un financement de microprojets dont la finalité est l'autonomisation des bénéficiaires. C'est ainsi le service régional de l'action sociale a mené les activités suivantes :

Fêtes de Pâques : 05 kg de sucre, 01 kg de lait par personne et par CPRS à trente (30) démunis chrétiens.

Kits Ramadan : 05 kg de riz, 10 kg de lait en poudre et 10 litres d'huile par CPRS à 30 bénéficiaires.

Tabaski : des secours aux trois CPRS 300 000 F, soit douze enveloppes de 25 000 F. 80 cartons de carcasses venant d'Arabie Saoudite.

Dans la mise en œuvre du PAPCEC, la DGAS a donné 350 000 F pour ce programme Un Daara de Bambilor a été subventionné à la somme de 300 000 F par la DGAS.

[3] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

VI.1.3. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

La Réadaptation à Base Communautaire est un programme qui vise à inclure les personnes en situation de handicap et leurs problématiques dans les réalisations communautaires.

Le programme RBC a permis d'assister 10 handicaps visuels et moteurs pour une valeur de 50 000 F chacun de kits scolaire, de même que les trisomiques et d'autres handicaps moteurs ont reçu une aide de 250 000 F chacun. En ce qui concerne la formation deux handicaps moteurs ont été assistés chacun une somme de 504 000 F pour assurer leur formation. Par ailleurs, des projets individuels ont été financés pour deux handicaps moteurs.

A cela s'ajoute des projets collectifs qui ont été soutenus pour une valeur de 2000000 F dont 500 000 F par projet.

En dehors de ses missions régaliennes, le SDAS de Guédiawaye mène des activités avec les organisations non gouvernementales et les projets qui interviennent dans le département. C'est dans cette dynamique qu'on note ;

Le projet d'appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF) ;

Le PAPEJF accompagne les jeunes (hommes et femmes) âgés de 35 ans au maximum et les femmes porteurs de projet pour les financements.

Ainsi pour l'identification des projets, 608 fiches ont été enregistrées et 66 porteurs de projet ont rempli les critères. Ils vont être des formations en gestion, micro jardinage etc. Les autres cibles vont d'être accompagnés pour la formalisation des papiers juridiques. Le projet HELEN Keller International (HKL) :

HKL intervient à Wakhinane et Médina Gounass. Son objectif est de développer le micro-jardinage, l'aviculture locale ou tout autre type d'élevage domestique et de promouvoir de bonne pratique nutritionnelle et sanitaire. Les bénéficiaires sont les familles pauvres ayant des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de cinq ans.

Le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) :Le PIDES intervient à Médina Gounass et a pour cible les jeunes et les femmes en situation de vulnérabilité porteurs de projet. Deux cents vingt (220) promoteurs sont identifiés et 70 sélectionnés. C'est dans cette dynamique que 23 projets ont déjà reçu un financement de 35 258 000 FCFA.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

La Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers de la République du Sénégal est placée sous les ordres d'un officier supérieur ou d'un officier général nommé par décret. Le commandant de la brigade est chargé de l'exécution des instructions du Ministre chargé de l'Intérieur pour tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des services d'incendie et de secours. Le Commandant de la brigade a, dans le cadre de son commandement, les prérogatives et avantages du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre.

La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers comprend : un État-major de brigade ; les Moyens généraux ; la Division des Personnels ; la Division technique des Matériels ; La Division financière; Le Service social ; Le Bureau de Documentation et de Reproduction ; La Division Prévention ; La Division Instruction, Opérations ; La Division Santé ; Le Service social ; Le Service général; Des sous-groupements régionaux ; un état-major de sous groupement ; Des compagnies d'incendie ; Des centres de secours ; Des centres d'instruction et de perfectionnement ; Des unités isolées.

VI.2.1. Les sorties

Les sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers en 2015 s'élèvent à 13 450 soit 10% de plus qu'en 2014. Le secours aux victimes est le motif de sortie le plus fréquent avec une proportion de 54,94%. Les activités diverses viennent en deuxième position avec une part de 20,07%. Elles sont suivies par l'assistance aux malades qui se chiffre à 2 123 sorties, soit 15,78%. Les incendies et les autres activités sont les motifs de sortie les moins fréquents avec respectivement 6,6% et 2% soit 355 interventions.

Graphique 6. 1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en année 2015

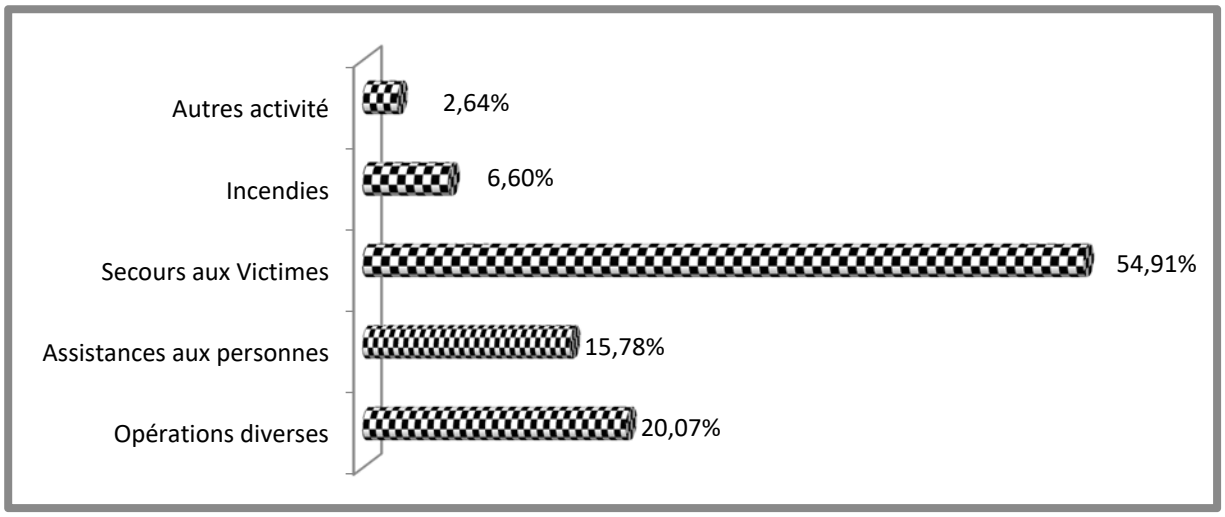

Source : GNSP

VI.2.2. Le secours aux victimes

En 2015, le nombre de sorties effectuées par le groupement national des sapeurs-pompiers relatifs aux secours des victimes se chiffre à 7385 sorties. Les accidents de circulation constituent la quasi-totalité des sorties pour motif de secours aux victimes avec 6036 cas. Ensuite, les accidents divers viennent avec une part de 17,15% soit 1267 sorties. Avec 67 sorties, les accidents de travail viennent en troisième position. Enfin, les accidents domestiques ont été les plus rares ; durant l'année 2015, il n'y a pas eu de sortie.

VI.2.3. L'assistance aux personnes

En 2015, les sapeurs-pompiers de la région de Dakar ont effectué 2123 sorties, surtout au profit des personnes malades, des victimes de noyade et de personnes en danger.

VI.2.4. Les sorties pour opérations diverses

En 2015, on dénombre 2699 sorties soit 20,27% de l'ensemble qui occupent la deuxième place dans les différentes interventions du groupement national des sapeurs-pompiers.

Parmi les sorties pour opérations diverses, les services de sécurité sont les motifs les plus observés soit un total 1345 cas viennent après les alertes motivés avec 959 cas, en outre pour ce qui est des opérations d'assainissement, les ravitaillements en eau et les reconnaissances enregistrent respectivement Fausses Alertes (65 cas), Assainissements (129 cas), Ravitaillements en eau (194), Reconnaissances (7 cas).

Conclusion

Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, l'assistance et l'entre aide occupent une place prépondérante dans nos mœurs. C'est dans ce cadre que le secours et la prise en charge médicale occupent une place de choix dans les stratégies du SRAS. Il en est de même pour les activités de secours aux victimes et d'assistance aux personnes que mènent les sapeurs-pompiers.

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice est un secteur fondamental dans un pays. Elle représente l'un des piliers pour un bon fonctionnement de la démocratie et constitue un des instruments au service de la liberté et de la sécurité.

Placée sous la tutelle du Ministère de la Justice depuis 1998, l'administration pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. L'éducation surveillée quant à elle est du ressort de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) du Ministère de la Justice et concerne les enfants et jeunes de 0 à 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi.

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **Affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux.
- **Affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger.
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes.
- **Affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Ce chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans la région.

VII.1. SITUATION CARCERALE

L'administration pénitentiaire sous le contrôle du ministère de la justice, suite à la décision, de l'Etat de confier au pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés, le contrôle de l'exécution de la peine et de prévoir son intervention dans la mise en œuvre de la sanction pénale tant en détention en milieu ouvert. La mission de l'administration pénitentiaire s'articule essentiellement autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus.

La région de Dakar compte, en 2014, huit (8) lieux de détention, dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar,

située dans le quartier de Rebeuss, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6) et deux (02) dans celui de Rufisque (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane).

VII.1.1. La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.1.1. Les écroués

La population carcérale est l'ensemble des personnes détenues à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

Les écroués se chiffrent à 3714 détenus dans la région de Dakar en 2015. L'effectif a connu une hausse de 10,7% par rapport à 2014 où on dénombrait 3355 détenus. Il est important de noter que la plupart des écroués se trouvent dans les maisons d'arrêt et de correction du département de Dakar à la maison d'arrêt de Rebeuss, au camp pénal de liberté VI et aussi à la MAC de Hann. Par contre le département de Rufisque enregistre 257 détenus en 2015. Pour ce qui des autres départements il n'y a pas de maison d'arrêt et de correction.

Tableau 7.63 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Lieux de détention	Année	Homme			Femme			Mineur			Total		
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne
M.A.C de REBEUSS	2014	1920	100	59,6	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1 920	100,0	57,2
	2015	2151	100	90,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	2 151	100,0	57,9
	Variation %	12,0	0,0	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	1,2
C.P. de Liberté VI	2014	928	100	28,8	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	928	100,0	27,7
	2015	0	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1 050	100,0	28,3
	Variation %	-100,0	-100,0	-100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,1	0,0	2,2
M.A.C. de Hann	2014	0	0	0,0	0	0,0	0,0	84	100,0	94,4	84	100,0	2,5
	2015	0	0	0,0	0	0,0	0,0	95	100,0	90,5	95	100,0	2,6
	Variation %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,1	0,0	-4,1	13,1	0,0	2,2
M.A.C. de Rufisque	2014	0	0	0,0	39	100,0	90,7	0	0,0	0,0	39	100,0	1,2
	2015	0	0	0,0	55	100,0	32,7	0	0,0	0,0	55	100,0	1,5
	Variation %	0,0	0,0	0,0	41,0	0,0	-63,9	0,0	0,0	0,0	41,0	0,0	27,4
M.A.C. du Cap Manuel	2014	148	100	4,6	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	148	100,0	4,4
	2015	135	100	5,6	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	135	100,0	3,6
	Variation %	-8,8	0,0	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,8	0,0	-17,6
M.A.C. du Pav. Spécial	2014	34	89,5	1,1	4	10,5	9,3	0	0,0	0,0	38	100,0	1,1
	2015	38	90,5	1,6	4	9,5	2,4	0	0,0	0,0	42	100,0	1,1
	Variation %	11,8	1,1	50,7	0,0	-9,5	-74,4	0,0	0,0	0,0	10,5	0,0	-0,2
M.C. de Sébikotane	2014	82	100,0	2,5	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	82	100,0	2,4
	2015	67	100,0	2,8		0,0	0,0		0,0	0,0	67	100,0	1,8
	Variation %	-18,3	0,0	10,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-18,3	0,0	-26,2
M.A.F. de Liberté VI	2014	111	95,7	3,4		0,0	0,0	5	4,3	5,6	116	100,0	3,5
	2015		0,0	0,0	109	91,6	64,9	10	8,4	9,5	119	100,0	3,2
	Variation %	-100,0	-100,0	-100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	95,0	69,5	2,6	0,0	-7,3
Région	2014	3 223	96,1	100,0	43	1,3	100,0	89	2,7	100,0	3 355	100,0	100,0
	2015	2 391	64,4	100,0	168	4,5	100,0	105	2,8	100,0	3 714	100,0	100,0
	Variation %	-25,8	-33,0	0,0	290,7	252,9	0,0	18,0	6,6	0,0	10,7	0,0	0,0

Source : Administration pénitentiaire

VII.1.1.2. Les détenus

En 2015, la population carcérale de la région de Dakar est de 3714 détenus. Cette population est composée par les détenus provisoires et condamnés dans les huit lieux de détention cités précédemment. Il est important de noter que dans l'ensemble, les détenus provisoires représentent 62% de la population carcérale tandis que les condamnés ne sont que 38%, pour ainsi dire que l'effectif les détenus provisoires sont important de celui des condamnés.

Parmi les détenus provisoires, on compte 2107 hommes, 108 femmes et 99 mineurs. En ce qui concerne les condamnés le même constat est observé, les détenus de sexe masculin qu'on retrouve le plus dans les prisons de la région, sur les 1400 condamnés, les 1334 sont des hommes tandis que les femmes et les mineurs enregistrent respectivement un effectif de 60 détenues et 6 mineurs.

Les hommes représentent 93% de la population carcérale, les femmes 4,52% et les mineurs 2,83%. Ainsi donc, les écroués de sexe masculin sont 20 fois plus nombre que les écroués de sexe féminin dans les lieux de détention de la région

Tableau 7.64 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2015

Lieux de détention	Année	Détenus provisoires			Condamnés			Total			
		H	F	M	H	F	M	H	F	M	Total
M.A.R (de REBEUSS) (Dép Dakar)	2014	1 621	_		299	_	_	1920			1 920
	2015	2 043			108			2151			2151
	Variation %	26			-64			12			12
C.P. de Liberté VI	2014	2	_		926	_	_	928			928
	2015	4			1 046						1050
	Variation %	100	_		13	_	_				13
M.A.C. de Hann (Dép Dakar)	2014	0	_	74	0	_	10			84	84
	2015	0		89	0		6			95	95
	Variation %			20			-40			13	13
M.A.C. de Rufisque (Dép Dakar)	2014	0	10	0	0	29	0		39		39
	2015	0	13	0	0	42	0		55		55
	Variation %		30			45			41		41
M.A.C. du Cap Manuel (Dép Rufisque)	2014	41	_	_	107	_	_	148			148
	2015	49			86			135			135
	Variation %	20			-20						-9
M.A.C. du Pav. Spécial (Dép Dakar)	2014	18	1	0	16	3	0	34	4		38
	2015	11	3	0	27	1	0	38	4		42
	Variation %	-39	200		69	-67		12	0		11
M.C. de Sébikotane (Dép Rufisque)	2014	0	_	_	82		_	82			82
	2015				67			67			67
	Variation %				-18			-18			-18
M.A.F. de Liberté VI (Dép Dakar)	2014	0	89	5		22	0	111		5	116
	2015		92	10		17	0		109	10	119
	Variation %		3	100		-23				100	3
Région	2014	1 682	100	79	1 430	54	10	3 112	154	89	3 355
	2015	2 107	108	99	1 334	60	6	3 441	168	105	3714
	Variation %	25	8	25	-7	11	-40	11	9	18	11

Source : Administration pénitentiaire

Durant l'année 2015, on constate que 3536 hommes ont été écroués dans les différents établissements pénitentiaires de la région de Dakar. C'est ainsi qu'on constate que quatre détenus sur dix ont été arrêtés pour vol ou recel, viennent après les détenus dont le motif d'incarcération est tourné vers les infractions de détention, usage ou trafic de drogue soit 30% de la population carcérale. Ceux qui sont emprisonnés pour motif d'escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux viennent en troisième position. Ceux qui sont arrêtés pour d'autres motifs enregistrent souvent un effectif inférieur ou égal à 400 détenus hommes.

Cependant, s'agissant des femmes, le constat qui est fait sur leur criminalité porte le plus souvent sur la prostitution- défaut de carnet, le proxénétisme (15,98%), escroquerie abus de confiance – faux et usage de faux (16,46%), vol et recel (15,62) ; les motifs d'infanticide et l'avortement enregistrent un effectif de 5 détenus femmes.

Au regard du tableau ci-dessous on voit nettement que les infractions concernant le vol, la détention de drogue et autres ont connu une augmentation par rapport à l'année 2014.

Tableau 7.65 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2014			2015			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
vol et recel	1119	26	1144	1240	28	1267	2	9	10,76
détention-usage trafic C.I Drogue	976	16	992	1082	18	1099	2	9	10,77
Détournement deniers publics	3	0	4	4	0	4	12	9	10,56
Coups et blessures volontaires	165	44	210	183	48	231	27	9	10,33
Escroquerie, Abus confiance, FUS	373	27	400	413	29	443	7	9	10,66
Viol-attentat pudeur-pédophilie	72	0	72	80	0	80	0	_	10,81
prosti- défaut de carnet -proxénétisme	3	26	29	4	28	32	806	9	8,79
infanticide-avortement	0	4	5	1	5	5	897	9	8,76
meurtre assassina-parricide	9	0	10	10	0	11	4	9	10,72
homicide involontaire	48	0	48	53	0	53	0	_	10,81
menaces -violences voies de faits- injures	76	8	85	85	9	94	11	9	10,59
outrage-rébellion	25	4	29	27	5	32	17	9	10,48
vagabondage et mendicité	42	0	42	47	0	47	0	_	10,81
Evasion et tentative	2	0	2	3	0	3	0	_	10,81
Fraude	17	1	18	19	1	20	6	9	10,69
débit de boissons	3	2	5	3	2	5	64	9	9,92
enrichissement illicite	0	0	0	0	0	0	_	_	-
Terrorisme	3	0	3	3	0	3	0	_	-
Autres	254	4	258	281	5	286	2	9	10,77
Total	3191	164	3 355	3536	178	3714	5	9	10,70

Source : Administration pénitentiaire

VII.1.2. Les conditions de détention

La région de Dakar compte au total 8 prisons dont la plupart sont héritées de la colonisation. D'autres sont des structures transformées pour la cause. Depuis plusieurs décennies le nombre de prisons à Dakar n'a pas beaucoup évolué. Les conditions de détention non plus. Alors que la population carcérale augmente.

A part les travaux de réfection, en 2006, de Rebeuss, les prisons sénégalaises sont, en général, dans un état déplorable. Leur capacité d'accueil est restreinte. « La promiscuité et le manque d'hygiène dans les cellules favorisent la propagation des maladies dermatologiques et le paludisme. Il n'existe pas de médecin dans les prisons. Il n'y a que des infirmeries pour prodiguer les premiers soins. Les malades en état critique sont transférés au pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec »,

la Maison Centrale d'Arrêt de Rebeuss, créée en 1914, est la plus grande du pays. Elle était prévue pour recevoir 475 détenus. Elle accueille actuellement un nombre qui dépasse sa capacité.

En décembre 2008, elle comptait 1 699 pensionnaires pour atteindre, en décembre 2015, le nombre de 2151 détenus. Les cellules sont surpeuplées.

Le régime diététique conduit à l'avitaminose et favorise l'émergence de maladies telles que les œdèmes, le Kwashiorkor, l'anémie. Les œdèmes à côté des maladies infectieuses comme la tuberculose sont les premières causes de décès des personnes en détention.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. VII.3.1 Infrastructures et personnels

La région de Dakar, du fait de la forte demande sociale et de la densité de sa population, abrite 31% de l'ensemble des structures de la DESPS. Il existe quatre types de structures chargées d'éducation surveillée et de protection sociale :

- Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Centre d'Adaptation Sociale (CAS),
- Centre polyvalent (CP),
- Centre de Sauvegarde (CS).

Tableau 7.66 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en année 2015

Circonscription administrative	Coordination AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	Centres de Sauvegarde (CS)	Centres Polyvalents (CP)	Centre d'adaptation Sociale (CAS)	Centre de premier accueil (CPA) de Dakar	Total
Département de Dakar	01	01	02	00	00	00	01	05
Département de Pikine	00	01	00	00	01	00	00	02
Département de Guédiawaye	00	01	00	02	00	00	00	03
Département de Rufisque	00	01	00	00	00	01	00	02
Région de Dakar	01	04	02	02	01	01	01	12

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2014 et 2015 de la DESPS

Le tableau montre que la région dispose douze (12) structures de prise en charge de l'éducation surveillée soit le tiers des trente-six (36) structures fonctionnelles que compte la DESPS au niveau national. dont quatre(04) sections AEMO, deux (02) centres de sauvegarde, un (01) centre polyvalent, un (01) Centre d'Adaptation sociale, un (01) Centre de Premier Accueil (CPA), deux (2) secteurs AEMO et une coordination AEMO.

Cependant, que Dakar abrite près de 42% des services extérieurs de l'éducation surveillée, il est suivi du département de Guédiawaye 25% ; les départements de Pikine et Rufisque enregistrent respectivement chacun deux structures de prise en charge.

Le personnel de la DESPS est composé de 45 Educateurs spécialisés qui représentent les 37,81% de l'effectif global, viennent après les autres personnels avec 47 personnes, en suite les maîtres d'enseignement technique et professionnel (17), les techniciens et agents horticoles (09), les Maîtresses et Monitrices d'Economie Familiale (01).

Par rapport à l'année 2014, l'effectif du personnel est passé de 128 à 119 agents soit une baisse de 7,03%. Par ailleurs on constate que le personnel féminin est plus présent dans ces structures soit 67% de l'effectif total, aussi le nombre d'homme et de femme a diminué entre 2014 et 2015, pour celui des hommes il est passé de 44 à 39 soit un repli de 11%, pour celui des femmes une baisse de 6% est enregistrée.

Tableau 7.67 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative

Formation	sexe	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation
Educateurs spécialisés	Masc	7	5	-29	2	2	0	2	1	-50	5	5	0	16	13	-19
	Fem	12	10	-17	11	12	9	9	6	-33	3	3	0	35	31	-11
	Ens	19	15	-21	13	14	8	11	7	-36	8	8	0	51	45	-14
M.ET.P	Masc	0	0	_	2	2	0	0	0	_	1	1	0	3	3	0
	Fem	0	0	_	10	10	0	3	4	33	0	0	_	13	14	8
	Ens	0	0	_	12	12	0	3	4	33	1	1		16	17	6
Techniciens et Agents horticoles	Masc	0	0	_	0	0	_	1	1	0	3	3	0	4	4	0
	Fem	0	0	_	3	3	0	1	1	0	1	1	0	5	5	0
	Ens	0	0	_	3	3	0	2	2	0	4	4	0	9	9	0
Maitresses et Monitrices d'eco. Fam.	Masc	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_
	Fem	0	0	_	3	1	-67	0	0	_	0	0	_	3	1	-67
	Ens	0	0	_	3	1	-67	0	0	_	0	0	_	3	1	-67
Assistant(e) Social (e)	Masc	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_
	Fem	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_
	Ens	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_
Autres personnels	Masc	11	10	-9	5	5	0	2	2	0	3	2	_	19	19	0
	Fem	8	8	0	9	9	0	7	7	0	4	4		28	28	0
	Ens	19	18	-5	14	14	0	9	9	0	7	6	_	47	47	0
Total	Masc	18	15	-17	9	9	0	5	4	-20	12	11	_	44	39	-11
	Fem	20	18	-10	36	35	-3	20	18	-10	8	8	0	84	79	-6
	Ens	38	33	-13	45	44	-2	25	22	-12	20	19	_	128	119	-7

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2014 et 2015 de la DESPS

Le personnel de l'éducation surveillée s'élevait à 119 agents, sur ce nombre les 41 travaillent dans les centres de sauvegarde, les autres structures comme la Direction général enregistre un effectif de 20 personnes, les centres d'adaptation 16 personnes et le reste des services leurs effectifs sont compris entre 4 et 9 agents.

Il révèle qu'une bonne partie du personnel (36,97 %) se trouve dans le Département de Guédiawaye. Il est suivi respectivement par les départements de Dakar (28, 57 %), Pikine (18, 50 %) et Rufisque (15, 96%).

Tableau 7.68 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Direction centrale	Coordination AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	Centres de Sauvegarde	Centres Polyvalents	Centre d'adaptation	Centre de Premier Accueil	Total
Département Dakar	2014	22	4	0	5	0	0	0	7	38
	2015	20	4	0	4	0	0	0	6	34
	Variation	-9,09	_	_	-20,00	_	_	_	-14,2	-10,5
Département Pikine	2014	0	0	4	0	27	21	0	0	52
	2015	0	0	3	0	0	18	0	0	21
	Variation	_	_	-0,25	_	-100	_	_	_	-60
Département Guédiawaye	2014	0	0	3	0	15	0	0	0	18
	2015	0	0	3	0	41	0	0	0	45
	Variation			0		173				144
Département Rufisque	2014	0	0	3	0	0	0	17	0	20
	2015	0	0	3	0	0	0	16	0	19
	Variation	_	_	_	_	_	_	-6	_	-5
Région de Dakar	2014	22	4	10	9	32	21	17	13	128
	2015	20	4	9	4	41	18	16	6	119
	Variation	-9	0	-10	-56	28	-14	-6	-54	-7,03

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2014 et 2015 de la DESPS

VII.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger

Le mineur en danger moral est celui dont l'éducation, la santé, la moralité et la sécurité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Ce sont généralement des enfants exposés ou en situation de vulnérabilité avérée. Un enfant est en conflit avec la loi lorsqu'il a commis ou a été accusé d'avoir commis une infraction.

Au sein de ces 1 772 mineurs, 58,80% sont des garçons et 730 enfants, soit 41,2% de l'effectif qui sont des filles. On note aussi que 122 mineurs (dont 107 garçons et 15 filles) sont en conflit avec la loi, une baisse est constatée entre 2014 et 2015 en passant de 135 à 122 soit un repli de 10%, de même il est important de signaler que les enfants en conflit avec la loi sont plus nombreux dans le département de Dakar avec 46 cas, suivi du département de Pikine qui enregistre 44 cas, en ce qui concerne

les départements de Rufisque et Guédiawaye, ils enregistrent respectivement 12 cas et 20 cas. Mais par rapport à l'année dernière le nombre de mineurs en conflit avec la loi était beaucoup élevé dans le département de Pikine. Ceux qui sont en danger représentent 93,11% des effectifs pris en charge par l'éducation surveillée, ce qui a connu une baisse de 21% entre 2014 et 2015. Les statistiques montrent que les risques d'être en conflit avec la loi restent plus élevés chez les garçons que chez les filles.

Tableau 7.69 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflit avec la loi			Enfants en danger			Total		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Ensemble
Dept de Dakar	2014	45	4	49	123	49	172	168	53	221
	2015	44	2	46	143	86	229	187	88	275
	Variation %	-2	-50	-6	16	76	33	11	66	24
Dépt de Pikine	2014	43	8	51	664	778	1442	707	786	1493
	2015	36	8	44	170	189	359	206	197	403
	Variation %	-16	0	-14	-74	-76	-75	-71	-75	-73
Dépt de Guédiawaye	2014	15	1	16	255	85	340	270	86	356
	2015	16	4	20	579	433	1012	595	437	1032
	Variation %	7	300	25	127	409	198	120	408	190
Dépt de Rufisque	2014	19	0	19	104	40	144	123	40	163
	2015	11	1	12	43	7	50	54	8	62
	Variation %	-42	_	-37	-59	-83	-65	-56	-80	-62
Région de Dakar	2014	122	13	135	1146	952	2098	1268	965	2233
	2015	107	15	122	935	715	1650	1042	730	1772
	Variation %	-12	15	-10	-18	-25	-21	-18	-24	-21

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2014 et 2015 de la DESPS

VII.2.3. Effectifs scolaires

Les effectifs d'élèves des structures de l'Education surveillée s'élèvent en 2015 à 813 élèves dont 409 garçons et 404 filles. Par rapport à l'année 2014 où ils se chiffraient à 1554 élèves dont 837 garçons et 717 filles, les effectifs scolaires ont connu une forte baisse de 741 élèves soit 48% du total.

En outre, il est important de noter que le département de Guédiawaye enregistre l'effectif le plus important 85,36% de l'effectif des élèves, il est suivi par le département de Pikine avec 13,89% et Rufisque qui comptabilise le plus faible pourcentage 0,73%.

Cette situation des départements de Pikine et Guédiawaye peut s'expliquer par plusieurs raisons notamment son environnement, parce que se situant au carrefour de banlieues, son approche pédagogique, son organisation entre autres.

Par ailleurs, la plupart des élèves sont dans les structures de type centre de sauvegarde avec un effectif de 694 élèves.

Tableau 7.70 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	C.S			C.P			C.A.S			Total		
		G.	F.	Ens	G.	F.	Ens	G.	F.	Ens	G.	F.	Ens
Dakar	2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation %	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Pikine	2014	457	400	857	68	58	126	0	0	0	525	458	983
	2015	0	0	0	57	56	113	0	0	0	57	56	113
	Variation %	_	_	_	-16	-3	-10	_	_	_	-89	-88	-89
Guédiawaye	2014	306	259	565	0	0	0	0	0	0	306	259	565
	2015	346	348	694	0	0	0	0	0	0	346	348	694
	Variation %	13	34	23	_	_	_	_	_	_	13	34	23
Rufisque	2014	0	0	0	0	0	0	6	0	6	6	0	6
	2015	0	0	0	0	0	0	6	0	6	6	0	6
	Variation %	_	_	_	_	_	_	0	_	0	0	_	0
Région de Dakar	2014	763	659	1422	68	58	126	6	0	6	837	717	1554
	2015	346	348	694	57	56	113	6	0	6	409	404	813
	Variation %	-55	-47	-51	-16	-3	-10	0	_	0	-51	-44	-48

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2014 et 2015 de la DESPS

Conclusion

Dans la région de Dakar, la population carcérale est très importante, essentiellement masculine. Les femmes représentent une minorité.

En effet, la région de Dakar abrite plus de détenus que les autres régions du Sénégal. Le nombre d'écroués a connu une hausse de 11% par rapport à 2014 où on dénombrait 3 355 prisonniers.

Cette surpopulation dans les maisons d'arrêt est une situation posée depuis quelques années et elle impacte négativement les conditions de détention. Aussi, du fait de la lenteur des procédures judiciaires, 62,30% des détenus sont en détention provisoire, non encore jugés.

En ce qui concerne l'éducation surveillée, la DESPS développe une politique de veille, de protection, d'accompagnement et de rééducation des jeunes de plus en plus fragilisés et en perte de repères. Cependant, malgré la volonté des intervenants, des écarts sont notés dans la prise en charge des mineurs au Sénégal. Dans la région, le nombre de mineurs en conflits avec la loi a enregistré une baisse significative en 2015.

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités de l'Etat pour sa politique de développement. L'objectif du gouvernement qui s'inscrit dans l'atteinte des OMD est de réduire, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement.

C'est ainsi au Sénégal, l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain sont du ressort du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement auquel sont rattachés la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Quant à l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural, l'Etat a mis en place le programme eau potable et assainissement pour le millénaire (PEPAM).

Le présent chapitre est articulé autour de deux séquences, dans un premier temps nous allons voir la situation du secteur de l'hydraulique dans la région de Dakar, ensuite celle du secteur de l'assainissement.

VIII.1. L'EAU

Le secteur de l'eau est placé sous la tutelle du Ministère de l'hydraulique qui assure la préparation et la mise en œuvre de la politique définit par le gouvernement. Le ministère de l'hydraulique assure à travers la Direction de l'hydraulique, la tutelle de la société des eaux(SDE) et de la société nationale des eaux du Sénégal (SONES)

La gestion courante du secteur est assurée par les deux entités issues de la réforme institutionnelle réalisée par le PSE à savoir :

La SONES qui est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public.

La Sénégalaise des eaux (SDE) qui est responsable de l'exploitation de l'entretien et du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation. Ainsi du recouvrement des factures d'eau et de la surtaxe d'assainissement.

VIII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.1.1.1. Les services techniques

Dans la région de Dakar, les services techniques qui assurent la gestion de l'eau sont : La SONES qui est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public.

La Sénégalaise des eaux (SDE) qui est responsable de l'exploitation de l'entretien et du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation. Ainsi du recouvrement des factures d'eau.

VIII.1.1.2. Les autres intervenants

A l'exception de la SDE et la SONES d'autres acteurs interviennent dans le secteur de l'eau dans la région à savoir l'USUFOR qui assure la gestion du service de l'eau dans le milieu rural. La Direction de l'hydraulique, et la Direction de l'Assainissement assurent la coordination générale des activités du secteur eau et assainissement en lien avec les services déconcentrées au niveau régionale (appui conseil, coordination régionale).

- Les communes et les communautés rurales ne sont pas maîtres d'ouvrage du service de l'eau potable mais sont les acteurs pivots de la programmation communale, à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA).

- les agences de développement régionales, organes d'assistance technique aux collectivités en matière de programmation et de concertation régionale.

VIII.1.1.3. Les infrastructures

Pour Les infrastructures de la région de Dakar on ne dispose pas de données

VIII.1.2. Les ressources en eau

Il existe deux types de ressources en eau dans la région de Dakar : Les eaux souterraines et les eaux de surface

VIII.1.2.1. Les eaux de surface

L'hydrologie de la région est constituée :

D'une série de lacs asséchés n'ayant de l'eau qu'en hivernage (Lac Thiourour, Lac Warouwaye, Lac Mbeubeuss qui est salé et Lac Mbouane, douce) et d'une seule source pérenne, le Lac Retba (Lac rose), qui est salée ;

D'un réseau de marigots et ruisseaux souvent asséchés, même en hivernage.

Ce sont ces eaux souterraines qui sont mobilisées pour l'approvisionnement en eau potable de la région. Mais elles n'arrivent pas à satisfaire les besoins de la région. Pour compléter il a été fait recours aux eaux de surface.

VIII.1.2.2. Les eaux souterraines

La région de Dakar ne dispose pas de sources d'eau proches, en quantité et en qualité suffisantes. C'est ainsi les ressources locales sont composées des aquifères de la nappe infra basaltique (Mamelles Point B) contenue dans les sables marins emprisonnés sur les coulées volcaniques des mamelles, les nappes des sables du quaternaire (Thiaroye) contenues dans les formations continentales qui longent le littoral nord et les calcaire de Sébikhotane.

Les sources externes sont composées :

Des nappes du Maestrichtien (Pout- Nord, Pout Sud et Pout Kiréne) ; Des aquifères des sables quaternaires de Dakar à kayar ; des aquifères paléocènes à Maestrichtiens du horst de Diass ; des aquifères des sables et de calcaires du littoral Nord.

VIII.1.3. L'accès à l'eau

VIII.1.3.1. En milieu urbain

La production d'eau pour la région de Dakar s'élève en 2015 à 110 627 388 m3 contre 105 095 544 m3 en 2014 soit une hausse de 5% en valeur relative. Ce qui correspond à une production moyenne journalière de 303 088m3.Cependant, du fait des pertes sur les réseaux, toute la production n'arrive pas aux consommateurs.

Par ailleurs, il est important de signaler que la moitié de la production soit 50% est utilisée dans le département de Dakar, il est suivi par les départements de Pikine et Guédiawaye qui enregistrent ensemble 32% de la production et celui de Rufisque se réserve de 18% de la production.

En ce qui concerne le nombre de réseaux d'adduction à l'eau Potable (AEP) la région en dispose un.

Tableau 8.71 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation m3
Dakar	2014	1114964	56221730	41115873
	2015	1114964	58650653	43048003
	Variation %	0	4,14	4,49
Pikine/Guédiawaye	2014	1325481	29110318	26533706
	2015	1758425	31658804	27692657
	Variation %	25	8,05	4,19
Rufisque	2014	1128944	19763496	14865662
	2015	1412685	20317931	15945983
	Variation %	20,09	2,73	6,77
Région de Dakar	2014	3569389	105095544	82515241
	2015	4286077	110627388	86686643
	Variation %	16,721	5	4,812

Source : SDE

L'approvisionnement en eau potable dans la région de Dakar est assuré par la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Pour l'année 2015, la SDE compte 328 727abonnés dans la région contre 312 558 pour l'année 2014. Il y a eu un accroissement du nombre d'abonnés de 5,17% en 2015. Les départements de Guédiawaye et Pikine enregistrent ensemble le plus grand nombre de clients, avec 132 683 d'abonnés soit 40,36% de l'effectif, il s'ensuit le département de Dakar avec un taux global des abonnés de 39,62% en 2015. Le département de Rufisque enregistre le plus faible nombre d'abonnés de la SDE en 2015 soit 65815abonnés, avec un pourcentage de 20,02%. La majeure partie des clients de la SDE est constituée de privés soit 98,5% ensuite viennent les clients de types affaires qui de leur part enregistrent 1,14% de l'effectif, et en dernière position les clients de type officiel qui sont minoritaires avec 0,36%. Par ailleurs, le niveau de consommation en eau a augmenté de 5,06% entre l'année 2014 et 2015 en passant de 82 515 241 m3 à 86 686 643 m3, le même constat est observé dans tous les départements de la région surtout celui de Rufisque qui a vu son niveau de consommation augmenté de 6,77% en passant de 14 865 662 m3 à 15 945 983m3, les départements de Guédiawaye/Pikine et Dakar enregistrent respectivement une hausse de 4,34% et 4,70% de leurs niveaux de consommation.

Tableau 8.72 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)
Dakar	2014	1273	5607816	835	5275178	121828	30232879	123936	41115873
	2015	1212	5390370	836	5626445	128181	32031188	130229	43048003
	Variation %	-4,79	-3,88	0,12	6,66	5,21	5,95	5,08	4,70
Pikine /Guédiawaye	2014	857	1889998	223	905701	127209	23738007	128289	26533706
	2015	847	2092220	230	1036354	131606	24564083	132683	27692657
	Variation %	-1,17	10,70	3,14	14,43	3,46	3,48	3,43	4,37
Rufisque	2014	1642	4517764	116	385 371	58 575	9962527	60 333	14865662
	2015	1683	4621690	124	474 416	64 008	10849877	65 815	15945983
	Variation %	2,50	2,30	6,90	23,11	9,28	8,91	9,09	7,27
Région de Dakar	2014	3772	12015578	1174	6566250	307 612	63933413	312 558	82515241
	2015	3742	12104280	1190	7137215	323 795	67445148	328 727	86686643
	Variation %	-0,80	0,74	1,36	8,70	5,26	5,49	5,17	5,06

Source : SDE

Dans la région de Dakar la population n'est pas confrontée à un problème d'accès à l'eau, c'est ainsi les statistiques révèlent que 99% ont accès aux branchements privés. Aussi il est important de signaler que le taux d'accès global est de 100% au niveau des zones urbaines de la région.

VIII.1.3.2. En milieu rural

Les ouvrages hydrauliques de la région de Dakar sont composés de 16 forages et 1329 bornes fontaines en 2015 contre 1339 bornes fontaines et 12 forages de l'exercice précédent représentant une baisse 0,75%. Le nombre de forages a évolué au sein de la région, on en distingue 12 dans le département de Dakar et 4 au niveau du département de Rufisque, les départements de Pikine et Guédiawaye n'enregistrent aucun forage en 2015.

Concernant les bornes fontaines, 40% se situent au niveau de Guédiawaye et Pikine. Elles connaissent une baisse de 2,98%.

Pour ce qui est des puits hydrauliques la région n'enregistre aucun.

Tableau 8.73 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Forages						Puits hydrauliques	
		Forages		Bornes fontaines		Villages raccordés			
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	2014	8	33	281	-2,18	-	-	0	0
	2015	12		275		-	-	0	0
Pikine/Guédiawaye	2014	4		553	-2,98	-	-	0	0
	2015	0		537		-	-	0	0
Rufisque	2014	0	100	505	2,32	-	-	0	0
	2015	4		517		-	-	0	0
Région de Dakar	2014	12	25	1339	-0,75	-	-	0	0
	2015	16		1329		-	-	0	0
	Variation %	25		-0,75		-	-	0	0

Source : SDE

VIII.1.4. La qualité de l'eau

Malgré les efforts faits, la Banlieue continue toujours à avoir une « perception négative » de la qualité de l'eau distribuée avec une présence de fer qui rend l'eau rougeâtre en certains endroits du réseau de distribution.

Le fer qui dépasse le taux de conformité, influence la turbidité de l'eau

Il est recommandé à la SONES d'entreprendre dans les meilleurs délais les travaux de construction d'une station de dé-férisation à l'usine de Thiaroye.

La SDE effectue, dans certaines zones ou l'eau est rougeâtre, des dilutions et des pirges pour améliorer la qualité des eaux distribuées.

Il existe également d'autres unités agréées de production d'eau minérale ou de source, conditionnée en bouteille ou en sachets (Kirène, Safy, Fontaine, Ohé, Baradji, Si Belle, Moul, Terangua, Jolly O, etc.), qui commercialisent leurs produits dans la région en plus des célèbres marques importées (Pierval, Christaline, etc.). Mais, la qualité microbiologique de certaines de ces eaux de boisson commercialisées sur le marché

sénégalais en général et dakarois en particulier serait douteuse. Plusieurs d'entre elles ne respecteraient pas les normes établies et seraient impropres à la consommation, comme le démontrent des mêmes analyses chimiques et microbiologiques effectuées au Laboratoire d'Analyse et d'Essais de l'Université

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

Le gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement urbain avec la participation de tous les acteurs. Cette stratégie met l'accent sur les approches participatives axées sur la demande pour une meilleure couverture des besoins en assainissement des populations.

L'ONAS est administré par un conseil d'administration comprenant des membres de certains ministères, et des représentants des maires et ceux des usagers et des travailleurs, il est dirigé par un Directeur Général. La Direction s'appuie sur trois directions à savoir l'exploitation, les études et les travaux et enfin la direction administrative et financière.

VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.2.1.1. Les services techniques

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'opérateur public en charge de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement des installations collectives et individuelles d'assainissement d'eaux usées et pluviales dans les grands centres urbains.

VIII.2.1.2. Les autres intervenants

Dans la région de Dakar l'ONAS est appuyé par les Directions et les structures telle que : La Direction de l'Assainissement – ADM – Ageroute – Municipalités – APIX – PEPAM – UE (Union Européenne) – BEI (Banque Européenne d'investissement) – AFD (Agence française de Développement) – NDF (Fonds de développement nordique) – BAD (Banque africaine de développement) – BID (Banque islamique de développement) – BADEA (Banque arabe pour le développement en Afrique) – BOAD (Banque ouest africaine de développement) – BM(Banque mondiale) – Bill & Melinda Gates – CTB – JICA – WSP etc.

VIII.2.1.3. Les infrastructures

Le patrimoine de l'office national d'assainissement de Dakar compte 35 stations d'eau pluviale dont les 35 stations sont abritées dans le département de Dakar et une à Rufisque. Pour ce qui est des stations d'eau usée se chiffrent à 60 stations dont les 85% se trouvent dans le département de Dakar et 9 stations à Rufisque.

Concernant les stations d'épurement et les stations de boue de vidange la région capitalise 6 stations à Dakar et 2 à Rufisque.

Par ailleurs, on constate que la longueur du réseau des stations d'eau pluviale et usée s'étend sur une distance de 230 083 km à Dakar et 11 000 km à Rufisque.

VIII.2.2. L'accès

Dans la région de Dakar, les progrès rapides sont essentiellement dus aux campagnes de branchements sociaux au tout-à-l'égout et au Programme d'Assainissement des quartiers Péri-Urbains de Dakar (PAQPUD, 2002–2008). Ce dernier partait du constat que l'assainissement collectif n'est pas une solution réaliste ni abordable pour assainir la périphérie de la région de Dakar. En effet cette option technologique est très onéreuse et toute extension du réseau ne fait qu'alourdir les charges d'exploitation de l'ONAS. Le choix de la promotion de l'assainissement autonome et semi-collectif a donc été fait, à travers une campagne de sensibilisation et de subventions pour réduire la participation des ménages aux frais.

Le réseau des eaux usées de la région de Dakar est composé de station de pompage, stations d'épuration, des branchements de réseaux collectifs, Station Traitement Boue de Vidange, des bassins.

VIII.2.2.1. En milieu urbain

Le réseau collectif des eaux usées de la région de Dakar est long de 1095,16 km en 2014, mais il est passé de 1326 km en 2015 soit une augmentation de 21%.

Quant au nombre de branchements aux réseaux collectifs, il est passé de 98 719 en

2014 à 107 467 en 2015 soit une hausse de 9%, ce qui fait une augmentation en valeur absolue de 8748 branchements entre 2014 et 2015. Pour ce qui des stations de pompage on en dispose 51 en 2014, cet effectif est passé de 55 en 2015 soit une augmentation de 4 nouveaux station de pompage des eaux usées.

Par ailleurs, le nombre de station de traitement de boue de vidange reste stable en 2015,qui enregistre un total de 3 au niveau de la région.

Tableau 8.74 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Linéaire réseau collectif (km)	Branchement réseau collectif(U)	Station Pompage(U)	Station Traitement Boue de Vidange	Station d'épuration
Dakar	2014	1095,16	98719	51	3	-
	2015	1326	107467	55	3	4
	Variation en %	21	9	8	0	-
Sénégal		1699	128676	88	8	12

Source : ONAS

Conclusion

L'Etat du Sénégal a fait des efforts notables pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population et la région de Dakar enregistre les meilleurs taux par rapport au reste du pays.

Par ailleurs, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. L'ONAS semble avoir un penchant pour les ouvrages individuels moins coûteux à réaliser. Cependant, d'importants efforts ont été réalisés pour l'extension des réseaux, la réhabilitation, l'augmentation de la capacité et la modernisation des stations d'épuration existantes, la construction de nouvelles stations, la réalisation de nombreux ouvrages individuels d'assainissement et de réseaux de drainage des eaux pluviales. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour satisfaire les besoins dans ces domaines.

Chapitre IX : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie sénégalaise. Cependant, la climatologie détermine le type d'agriculture, on cultive surtout des plantes saisonniers et à irrigation humaine. Cette dépendance expose le secteur aux mauvaises productions et surtout à un défaut de couverture des besoins en nourriture des populations rurales.

La région de Dakar n'a pas une vocation agricole. La seule partie rurale, située dans le département de Rufisque, permet de cultiver des céréales et des cultures industrielles. Cependant, les surfaces cultivables se réduisent considérablement au profit des habitations. Une partie de la région est constituée par les Niayes qui sont caractérisées par une nappe d'eau souterraine peu profonde de 0,5 à 5 mètres de profondeur et constituées de dunes et de dépressions propices aux cultures maraîchères qui fournissent une part importante des produits maraichers consommés dans la région.

Ce chapitre s'articule autour de deux points ; les services techniques et le bilan de la campagne agricole de 2014-2015 dans la région de Dakar. Il ne traite pas de la répartition des intrants, car bien qu'il existe des quotas prévus, aucune distribution n'est enregistrée pour les semences, engrais et matériel agricole.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.1.1. Les services techniques

Les services techniques en charge de l'agriculture régionale sont la Direction régionale du développement rural et la direction de l'horticulture. La Direction régionale du développement rural est une structure déconcentrée au niveau régional, du Ministère de l'Agriculture. Elle a pour mission de :

- définir et de proposer les mesures de politique agricole adaptées aux conditions régionales et locales ;

- assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques et des activités retenues en vue de la réalisation des objectifs de développement agricole et rural de la région ;
- contribuer à l'appui technique aux producteurs et à leurs organisations ainsi qu'aux collectivités locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux et régionaux de développement agricole.

IX.2. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. Les cultures vivrières

La superficie des terres emblavées par les cultures céréalières en 2014-2015 est de 1250 hectares. Par rapport à 2013-2014, on note une augmentation de 3% soit 32 hectares.

Il est important de noter que cette production ne concerne que le maïs et le sorgho car les données concernant le mil ne sont pas disponibles.

De même la production céréalière est dominée par celle du maïs qui représente 81,61% de la production et occupe 72% des surfaces cultivées dans la région de Dakar.

En outre, le rendement à l'hectare du Sorgho connait une augmentation passant de 400 kg à 515 kg par hectare en 2015. Ainsi, pour le Maïs le rendement à l'hectare a progressé de 23% entre 2014 et 2015, passant de 798 Kg/ha à 888 Kg/ha. Cette augmentation de productivité est favorable pour le pays qui cherche à atteindre son autosuffisance alimentaire même si par ailleurs la capacité productive de la région est marginale par rapport au reste du potentiel du pays.

Tableau 9.75 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Rufisque			Région (total céréale)		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Sorgho	Sup (Ha)	300	350	17	300	350	17
	Rdt (Kg/Ha)	400	515	29	400	515	29
	Production (T)	120	180	50	120	180	50
Maïs	Sup (Ha)	918	900	-2	918	900	-2
	Rdt (Kg/Ha)	798	888	11	798	888	11
	Production (T)	733	799	9	733	799	9
Total	Sup (Ha)	1218	1 250	3	1218	1 250	3
	Rdt (Kg/Ha)	1198	1 403	17%	1198	1 403	17
	Production (T)	853	979	15%	853	979	15

Source : DRDR région de Dakar

IX.2.2. Les cultures industrielles

Dans la région de Dakar, on pratique les cultures industrielles, il s'agit de l'arachide d'huilerie, le niébé, le manioc, la pastèque, le bissap (oseille de guinée) et le gombo. Les superficies emblavées pour ces cultures s'étalent sur 3 034 Ha à la campagne 2014-2015 contre 6639 Ha pour celle 2013-2014 soit une baisse de 54,3%.

Cela est probablement dû au fait que, dans son ensemble, les terres cultivables sont en train de subir une forte pression de tous les ordres. Les terres réservées aux activités agricoles cèdent progressivement leurs places aux différents programmes immobiliers comme le pôle urbain de Diamniadio, le centre Abdou Diouf etc.

En observant le tableau, il apparait que la production globale a baissé entre les deux campagnes en passant de 9324 tonnes pour s'établir à 8076 tonnes soit une baisse de 13,38%. En effet, la production de pastèque a augmenté passant de 1120 à 1488 tonnes, malgré la baisse des superficies destinées à la culture de pastèque.

Tableau 9.6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative.

Spéculations		Rufisque			Région		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	2 976	1233	-58,57	2 976	1233	-58,57
	Rdt (Kg/Ha)	494	758	53,44	494	758	53,44
	Prod(T)	1 470	935	-36,39	1 470	935	-36,39
Manioc	Sup (Ha)	335	683	103,88	335	683	103,88
	Rdt (Kg/Ha)	7 000	7600	8,57	7 000	7600	8,57
	Prod(T)	2 345	5189	121,28	2 345	5189	121,28
Pastèque	Sup (Ha)	132	186	40,91	132	186	40,91
	Rdt (Kg/Ha)	8 485	8000	-5,72	8 485	8000	-5,72
	Prod(T)	1 120	1488	32,86	1 120	1488	32,86
Bissap	Sup (Ha)	1 401	70	-95,00	1 401	70	-95,00
	Rdt (Kg/Ha)	521	500	-4,03	521	500	-4,03
	Prod(T)	730	35	-95,21	730	35	-95,21
Niébé	Sup (Ha)	1 441	858	-40,46	1 441	858	-40,46
	Rdt (Kg/Ha)	340	463	36,18	340	463	36,18
	Prod(T)	490	397	-18,98	490	397	-18,98
Gombo	Sup (Ha)	354	4	-98,87	354	4	-98,87
	Rdt (Kg/Ha)	8 952	8000	-10,63	8 952	8000	-10,63
	Prod(T)	3 169	32	-98,99	3 169	32	-98,99
Total	Sup (Ha)	6 639	3 034	-54,30	6639	3034	-54,30
	Rdt (Kg/Ha)	25 792	25 321	-1,83	25792	25321	-1,83
	Prod(T)	9 324	8 076	-13,38	9324	8076	-13,38

Source : DRDR région de Dakar

IX.2.3. Les cultures maraîchères

L'horticulture maraîchère, est la culture de légumes et de certains fruits, de certaines fines herbes et fleurs à usage alimentaire, de manière intensive et professionnelle. Le Sénégal accorde une place importante à l'horticulture notamment à travers la politique horticole dont l'objectif principal est « d'atteindre l'autosuffisance en produits horticoles de grande consommation »

Les systèmes de production intra et périurbains de Dakar sont très diversifiés en terme de spéculations (légumes, fruits et fleurs), de pression foncière (faible surface, insécurité foncière) et le profil socioéconomique des exploitations.

La production de légume passe de 741 925 tonnes en 2014 à 886 930 tonnes en2015, soit une hausse de 145005 tonnes en valeur absolue avec un taux de variation de 19,54%. Cette hausse de la production de légume résulte de la forte demande de la population.

Les principales productions correspondent aux cultures de légumes, on retrouve en tête l'oignon (41%), suivie des autres légumes (20%), Tomate cerise (9%), Tomate industrielle (7%), Chou pommé (6%), Pomme de terre (6%), Patate douce (4%), Melon (2%), Haricot vert (2%), Gombo (2%), Bissap (0,14%)

En ce qui concerne les produits fruitiers la production de l'année 2015 se chiffre à 246 500 tonnes, elle a enregistré une baisse de 6575 tonnes par rapport à l'année 2014. Il est important de signaler que dans la région de Dakar la moitié de la production fruitière concerne la mangue soit 51% de la production totale, les autres produits fruitiers comme la banane, les agrumes se partagent la production restante.

Tableau 9.76 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon la production

Spéculations	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
	PRODUCTIONS				
Oignon	190 000	210 000	230 000	245 000	367 500
Pomme de terre	12 500	15 000	20 000	29 680	52 230
Tomate industrielle	110 000	80 000	50 000	97 513	57 700
Tomate cerise	50 000	80 000	110 000	83 000	82 500
Melon	15 000	20 000	18 000	20 000	19 000
Haricot vert	10 500	10 000	14 000	10 500	15 500
Chou pommé	50 000	55 000	55 000	51 182	55 500
Gombo	13 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Patate douce	35 000	30 000	30 000	28 350	35 000
Bissap	-	-	-	1 200	1 200
Autres légumes	154 000	160 000	168 000	160 500	185 800
Total/Légumes produits	640 000	675 000	710 000	741 925	886 930
Mangue (y compris Mangue Export)	120 000	125 000	130 000	131 500	125 000
Banane	30 000	35 000	35 000	35 575	36 500
Agrumes	50 000	45 000	40 000	50 000	50 000
Autres produits fruitiers	20 000	25 000	35 000	36 000	35 000
Total Fruits produits	220 000	230 000	240 000	253 075	246 500
Total Fruits et Légumes	860 000	905 000	950 000	995 000	1 133 430

Source : Direction de l'horticulture

Les acteurs du secteur des fruits et légumes du Sénégal regroupés au sein de la Coopérative Fédérative des Acteurs Horticoles du Sénégal (CFAHS) poursuivent un objectif, de diminuer le volume des importations et d'accroître les exportations, afin de contribuer à l'équilibre de la balance des paiements.

Pour atteindre cet objectif de réduire d'au moins 50 % les importations horticoles dans les trois prochaines années, la filière horticole devrait en même temps revoir ses ambitions de production à la hausse et aller plus loin pour dépasser la production fixée initialement pour les exportations de fruits et légumes.

En 2015, le volume des produits exportés se chiffre à 90635,23 tonnes, il a enregistré une augmentation de 5635,23 tonnes par rapport à la campagne 2014.

Par ailleurs, un constat est fait sur la production destinée à l'exportation. La mangue, le melon, les haricots verts sont plus concernés par contre les autres spéculations enregistrent une production faible, destinée à l'exportation.

La destination principale de la production est dans les pays de l'union européenne soit 74,21% de la production totale destinée à l'exportation.

Il est important de préciser que la main d'œuvre féminine, en provenance des villages environnants, est largement utilisée pour la récolte et le conditionnement des produits.

Tableau 9.8 : Répartition des exportations et importations de la production horticole pour la période de 2010/2011 à 2013/2015 (tonnes)

Spéculations	2011	2012	2013	2014	2015
EXPORTATIONS					
Melon	11 563	12 057	11 079	14 342	11 364
Pastèque	3 426	7 578	11 075	11 838	6 474
Tomate cerise	8 740	9 861	9 934	10 639	10 418
Mais doux	9 926	8 197	8 542	10 124	12 253
Haricot vert	6 316	5 865	8 082	8 854	11 303
Courge	1 547	2 714	2 647	2 034	1918
Patate douce					*1803*
Oignon	*308*	*320*	*208*	*166*	*2000*
Radis					*1178*
Piment					*219*
Autres produits horticoles	*739*	*638*	*2 982*	*6 771*	*14768*
Mangue	7 658	8 398	11 515	15 710	16937,23
Volume total exporté (tout produit confondu)	51 270	56 778	67 598	85 000	90635,23
Produits exportés à l'UE	*42 565*	*47 270*	*54 549*	*62 720*	*67262,25*
Produits exportés dans la Sous-région				5192	6705,23
IMPORTATIONS					
Oignon	133 591	123 350	132 182,53	101641,15	125316,7
Pomme de terre	74 470	70 470	54 952,50	67 643,452	73106,778
Carotte	8 496	8 568	7 907,04	11 911,760	13706,526
Banane	14 522	15 567	17 065,52	15136,63	16380,196
Volume total importé	231 079	217 955	212 107,58	196332,99	228510,2

Source : Direction de l'horticulture

Malgré une importante production, la région importe toujours des produits horticoles comme l'oignon, la pomme de terre, la carotte et la banane. C'est ainsi en 2015, la région a importé 125 315 tonnes d'oignon, 73106,78 tonnes de pomme de terre, 13706,53 tonnes de carotte et 16380,196 tonnes de bananes.

L'intensification et la modernisation du secteur auraient permis, d'une part de satisfaire le marché domestique, en particulier pour les produits habituellement importés comme la pomme de terre, l'oignon, banane etc. D'autre part de développer un courant d'exportation.

Conclusion

La région de Dakar n'a pas une vocation de pratique de grandes cultures. C'est une zone géographique dont les conditions de développement de l'horticulture sont favorables aux maraichages.

Les cultures sont diversifiées et destinées à l'approvisionnement des marchés locaux.

La production en culture vivrière obtenue en 2015 a connu une légère augmentation de même que les importations et les exportations.

A Dakar il y'a un problème de fonciers, les terres réservées aux activités agricoles cèdent la place aux programmes immobiliers, ce qui constitue une réelle menace pour le développement de l'agriculture.

Chapitre X : ELEVAGE

INTRODUCTION

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et participe activement à la valeur ajoutée du secteur primaire. Toutefois, la région de Dakar n'a pas une vocation pastorale, les chiffres du dernier recensement l'attestent avec seulement 8,4% des ménages dakarois qui pratiquent l'élevage. Cette situation découle certainement du manque d'espace dans la région. Néanmoins, Dakar est le principal centre de commercialisation et de consommation du bétail.

Les objectifs assignés au sous-secteur de l'élevage dans la lettre de politique de développement sont d'accroître la productivité, de réaliser la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement poursuit son processus de modernisation avec l'introduction de nouvelles races, le renforcement des fermes industrielles, l'insémination artificielle et la poursuite des séances de vaccination et de déparasitage.

Ce chapitre décrit dans sa première partie la situation de l'élevage durant l'année 2015. Ensuite, il aborde les services techniques, le cheptel, la production et importations et exportations. Enfin, il va traiter la situation zoo sanitaire et les résultats de la campagne de vaccination.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1. Les services techniques

En 2015 l'effectif du personnel des inspections des services vétérinaires s'élevait à 44 personnes dans la région de Dakar, dont 25 hommes et 19 femmes. Cet effectif a connu une augmentation par rapport à 2014 en passant de 37 agents à 44 agents en 2015 soit un accroissement de 7%.

Par ailleurs, le nombre de docteur vétérinaire se chiffre à 2 personnes représentant 5% de l'effectif total. Les agents techniques sont plus nombreux au niveau des services vétérinaires de Dakar avec un effectif de 20 personnes. Ils sont suivis des autres agents, enfin les ingénieurs ne sont que 7 personnes

Tableau 10.77 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[4]	2014	1	1	2	1	1	2	3	1	4	1	6	7	6	9	15
	2015	1	1	2	1	1	2	3	1	4	2	7	9	7	10	17
IDSV [5] de Dakar	2014	-	-	-	1	-	1	2	1	3	1	1	2	4	2	6
	2015	-	-	-	1	-	1	2	1	3	1	1	2	4	2	6
IDSV [6] de Pikine	2014	-	-	-	1	-	1	3	1	4	-	-	-	4	1	5
	2015	-	-	-	1	-	1	4	1	5	1	-	1	6	1	7
IDSV [7] de Guédiawaye	2014	-	-	-	-	1	1	1	-	1	-	2	2	1	3	4
	2015	-	-	-	-	1	1	1	1	1	-	2	2	1	3	4
IDSV de Rufisque	2014	-	-	-	2	-	2	5	1	6	-	1	1	7	1	8
	2015	-	-	-	2	-	2	5	2	7	-	1	1	7	3	10
Total	2014	1	-	1	5	2	7	14	4	18	2	11	13	22	15	37
	2015	1	1	2	5	2	7	15	5	20	4	11	15	25	19	44
	Variation %	0	1	1	0	0	0	1	1	2	2	0	2	3	4	7

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

X.1.2. Les autres intervenants

En plus des services techniques rattachés au Ministère de l'élevage, il y a des ONG et associations qui interviennent dans le secteur de l'élevage. Ces intervenants sont listés dans le tableau ci- dessous :

Tableau 10.78 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Brooke	ONG	Bien-être des équidés	Rufisque
Fond pour la promotion de la sécurité alimentaire (FPSA)	Programme de développement (coopération sénéglo-koweitienne)	Elevage, agriculture, pêche	Toute la région
Association Rufisquoise pour la Protection des Animaux	Association	Bien être du cheval	Rufisque
Fédération des Acteurs de la Filière Avicole	Fédération	Aviculture	Toute la région
Fédérations des Eleveurs Indépendants et Transformateurs de lait au Sénégal	Association	Transformation du lait	Toute la région
Association professionnelle des Cuirs et Peaux du Sénégal	‘’ ‘’	Transformation des cuirs	Toute la région
Association nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail du Sénégal	‘’ ‘’	Commerce du bétail	‘’ ‘’
Association nationale des Bouchers Détaillants du Sénégal	‘’ ‘’	Commerce viande	‘’ ‘’
Alliance pour le Développement et l'Amélioration des Races	‘’ ‘’	Sélection et élevage mouton	‘’ ‘’

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

[4] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[5] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[6] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[7] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

X.1.3. Les infrastructures et équipements

En 2015, la région de Dakar compte 35 pharmacies et cliniques vétérinaires dont 16 dans le département de Dakar, 5 dans celui de Rufisque et les départements de Guédiawaye, Pikine enregistrent ensemble 14 pharmacies et cliniques vétérinaires.

En ce qui concerne les infirmeries pour soins vétérinaires, un nombre de 17 a été recensé au niveau de la région, le département de Pikine capitalise 8 infrastructures de ce type et les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 5 et 3 infirmeries.

Tableau 10.79 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Dakar		Guédiawaye	Pikine		Rufisque		Région		
	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Parcs à vaccination	-	-	-	-	-	1	1	1	1	
Unités de transformation de produits laitiers	ND		ND		1		ND			ND
Abattoirs modernes				1	1			1	1	
Pharmacies et cliniques vétérinaires		16	5		9		5			35
Infirmeries pour soin vétérinaires*			4		8		5			17

Source: Bureau pharmacie vétérinaire DSV

**Détenus par les ITE et ATE*

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

La région de Dakar compte 251 134 têtes en 2015. Les ovins et caprins représentent 87,40% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les bovins avec 8,91% de l'effectif viennent en en suite, les équins 2,71% du cheptel, les porcins et les asins ont la plus faible part avec près de 1% des effectifs. En ce qui concerne la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Rufisque abrite 135 895 têtes soit 54,11% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. Pikine et Guédiawaye abritent 76 163 têtes soit 30%. Enfin, 15,5% des effectifs soit 39 076 têtes sont localisés dans le département de Dakar.

En outre, il est important de noter que l'élevage des moutons occupe une place de choix dans le secteur de l'élevage. On observe également que la traction hippomobile est importante dans le département de Rufisque avec 55,23% des Equins de la région.

En ce qui concerne la variation, une augmentation de l'effectif est observée entre 2014 et 2015 en passant de 235973 à 251134 soit un accroissement de 2,96%. Cette hausse se voit dans toutes les espèces au niveau de la région.

Tableau 10.80 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Dakar			Guédiawaye/Pikine			Rufisque			Région		
	2013 / 2014	2014 /2015	Variation %	2013 / 2014	2014 /2015	Variation %	2013 / 2014	2014 /2015	Variation %	2013 / 2014	2014 /2015	Variation %
Bovins	404	410	1,49	2303	2337	1,48	19342	19632	1,50	22048	22379	1,50
Ovins	36050	37240	3,30	56650	58519	3,30	65817	67989	3,30	158517	163748	3,30
Caprins	_	_	_	12991	13406	3,19	41034	42347	3,20	54024	55753	3,20
Asins	_	_	_	111	112	0,90	885	891	0,68	_	1003	_
Equins	1413	1426	0,92	1614	1630	0,99	3733	3770	0,99	_	6826	_
Porcins	_	_	_	154	159	3,25	1229	1266	3,01	1384	1425	2,96
Total bétail	37867	39076	3,19	73823	76163	3,17	132040	135895	2,92	235973	251134	6,42
Volaille	_	_	_	_	_	_	2183332	2248832	3,00	2183332	2248832	3,00

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

X.3. LES PRODUCTIONS

X.3.1. La production de viande et d'œufs

Le volume global des abattages enregistrés en 2015 dans la région de Dakar s'élève à 25572,73 tonnes de viande, ces abattages ont été faits au niveau du département de Rufisque ainsi qu'au niveau de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal) dans le département de Pikine. A Rufisque, il a été abattu 59 748 bovins pour un tonnage en viande de 8962,20 et 1488 petits ruminants pour un poids de 16,920 tonnes. Soit au total un volume de 8979,12 tonnes toutes espèces confondues.

Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité s'élève à 16593,61 tonnes toutes espèces confondues, dont 10526,08 tonnes de viande de bovins, 4746,63 tonnes Ovins, 1094,935 tonnes, 225,659 tonnes caprins, 225,659 tonnes de porcins, 298 tonnes de camelins.

Entre 2014 et 2015, le tonnage de viande de bovin au niveau de la région est passé de 17890,73 tonnes à 1948,83 tonnes soit une hausse de 9%.

En ce qui concerne les autres espèces une tendance à la hausse est observée sur les ovins et les porcins, par contre le tonnage de viande a régressé suivant les espèces comme les caprins et les camelins.

Tableau 10.81 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Pikine			Rufisque			Région		
		2013/2014	2014/2015	Variation %	2013/2014	2014/2015	Variation %	2013/2014	2014/2015	Variation %
bovins	Nb	65156	70531	0,08	-	59748	-	65156	130279	-
	Poids (T.)	9801,619	10526,085	0,07	8089,114	8962,2	0,11	17890,733	19488,29	0,09
Ovins	Nb	321896	362330	0,13	-	1176	-	-	363506	-
	Poids (T.)	4332,746	4746,634	0,10	96,006	14,112	-0,85	4428,752	4760,746	0,07
Caprins	Nb	133121	112843	-0,15	-	312	-	-	113155	-
	Poids (T.)	1344,942	1094,935	-0,19	11,258	2,808	-0,75	1356,2	1097,743	-0,19
Porcins	Nb	4524	4822	0,07	-	-	-	4524	4822	0,07
	Poids (T.)	213,263	225,659	0,06	-	-	-	213,263	225,659	0,06
Caméliens	Nb	2	2	0,00	-	-	-	2	2	0,00
	Poids (T.)	0,474	0,298	-0,37	-	-	-	0,474	0,298	-0,37
Total	Nb	524699	550528	0,05	-	61236	-	-	611764	-
	Poids (T.)	15693,044	16593,611	0,06	8196,378	8979,12	0,10	23889,422	25572,73	0,07

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

X.3.2. La production contrôlée de lait

La production contrôlée de lait se chiffre à 9,068 millions de litres en 2015, elle est passée de 8,712 millions de litres à 9,068 millions de litres soit une légère hausse de 4%.

Pour la production de lait, les quantités sont calculées sur la base de la production nationale dont la région de Dakar a 4% des parts de production. PN 2014 = 217,8 millions de litres, PN 2015= 226,7 millions de litres (source CEP/MEPA).

X.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux

En 2015, 61 236 unités de cuirs et peaux ont été produites dans la région notamment dans le département de Rufisque. Cet effectif est dominé par les cuirs de bovins qui représentent 97,57 % de la production soit 59 748 unités. Le reste de la production est composé de 1488 peaux d'ovins.

La production a baissé entre 2014 et 2015 en passant de 61 010 unités à 61 236 unités, essentiellement sous l'effet du fléchissement de la production des peaux d'ovins qui enregistre un repli de 5840 unités.

Tableau 10.82 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Rufisque			Région		
		Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %	Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %
Cuirs	Nb.	53 682	59748		53 682	59748	11,3
	Qté (T.)	-	-	-	-	-	-
Peaux ovines	Nb.	7328	1488		7328	1488	-79,8
	Qté (T.)	-	-	-	-	-	-

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

X.4. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

X.4.1. Les importations et exportation de bétail et volaille sur pied

En 2015, on enregistre des importations de bovins sur pieds en provenance du Brésil par les sociétés ci-après :

- SODES 319 bovins de race guzera (11 mâles, 270 femelles et 38 veaux)
- SOPRODEL 194 bovins de race guzera (20 mâles, 109 femelles et 65 veaux)
- AFRIVET 49 bovins de race Guzera
- EMAAP 12 femelles girolande.

X.4.2. Les importations et exportations de viande

Les importations contrôlées de produits carnés congelés présentent une augmentation absolue de 1545,52 tonnes soit une hausse de 23,87 % par rapport à 2014. La viande de buffle désossée congelée est le premier produit carné importé en termes de tonnage avec 47,30 % des importations contrôlées.

Les exportations de produits carnés se chiffrent à 121,77 tonnes, réparties comme suit :

- Bovine 6,402 tonnes
- Ovine/Caprine 46,08 tonnes
- Porcine 19,02 tonnes
- Charcuterie 23,97 tonnes
- Volaille 14,69 tonnes
- Abats 10,92 tonnes.

X.4.3. Les importations et exportations de lait

Les importations contrôlées de lait et produits laitiers présentent un poids annuel de 23 566,85 tonnes avec une baisse de 15,60 % par rapport à l'année 2014.

Le lait en poudre reste le premier produit alimentaire d'origine animale importé au Sénégal avec 82,59 % du total des produits laitiers même si cette denrée de grande consommation enregistre une baisse de 22,08 % en valeur relative.

X.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

X.5.1. Les entrées et sorties

Les statistiques sur le contrôle du mouvement commercial du bétail, confirment le rôle de l'agglomération dakaroise en tant que centre de consommation par excellence du pays. Au total 919 574 animaux ont été enregistrés au niveau du parc des petits ruminants et du foirail de Diamaguène ; soit une augmentation de 7,81 % en valeur relative par rapport à 2014.

Tableau 10.83 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Région		
		Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %
Bovins	**Entrées**	137 292	122 084	-11,08
	Sorties	117 356	111 609	-4,90
	Solde	19 336	10 475	-45,83
Ovins	**Entrées**	560 261	624 616	11,49
	Sorties	520 620	625 035	20,06
	Solde	39 641	-419	-101,06
Caprins	**Entrées**	155 365	172 874	11,27
	Sorties	143 987	215 765	49,85
	Solde	11 378	-43000	-477,92

Source : SDEL Pikine (Foirail grand ruminant Diamaguène, foirail petits ruminants Pikine)

Les importations de bovins en provenance du Mali et de la Mauritanie représentent respectivement 26,91 % et 2,53 % du total de l'espèce. Pour les petits ruminants 12,19 % nous viennent des Républiques du Mali et de la Mauritanie.

X.6. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.6.1. Les foyers déclarés

Avec la privatisation de la médecine vétérinaire, les soins vétérinaires sont dévolus aux professionnels privés détenteurs d'un mandat sanitaire accordé par l'Etat.

Mais compte tenu de la faiblesse des moyens tant humains que matériels, les mandataires privés ne sont pas en mesure d'assurer une couverture sanitaire suffisante. Les populations continuent toujours de solliciter les services publics pour des interventions sur des animaux malades.

C'est ainsi que 3183 animaux ont été consultés par les agents du service public pour des affections diverses.

X.6.2. Les résultats des campagnes de vaccination

Dans le cadre de la protection sanitaire du cheptel, le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales organise chaque année une campagne nationale de vaccination du bétail contre des maladies jugées prioritaires. La campagne de 2014-2015 a été élargie à treize maladies ; il s'agit de la peste des petits ruminants, la maladie de

Newcastle, la peste équine, la septicémie hémorragique, le botulisme, la dermatose nodulaire contagieuse bovine, le charbon symptomatique, la fièvre charbonneuse, la pasteurellose des petits ruminants, la pasteurellose porcine, la fièvre aphteuse, la fièvre de la vallée du Rift et la rage.

Tableau 10.84 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	année 2014	année 2015	Variation %	année 2014	année 2015	Variation %
Département de Pikine/Guédiawaye	60 771	55 851	-8,1	1420	814	-42,7
Département de Dakar	11 840	65 680	454,7	-	-	
Département de Rufisque	62 526	59 406	-5	-	-	
TOTAL	**135 137**	**180 937**	33,9%	1420	814	-42,7

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

Pour la campagne de 2014-2015, les vétérinaires mandataires de la région de Dakar ont vacciné principalement pour les maladies suivantes : Peste de petits ruminant, Peste Equine, Maladies de Newcastle, Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine, Pasteurellose bovine, Pasteurellose ovine.

Etant donné que 82,24% des vaccinations effectuées se sont portées sur la maladie du peste de petits ruminants, d'un autre côté les autres maladies ciblées ont enregistré des effectifs vaccinés suivants : Peste Equine (0,96%), Maladies de Newcastle (5,53%), Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (6,93%), Pasteurellose bovine (0,55%), Pasteurellose ovine (3,79%).

En 2015 l'effectif des vaccinés s'élevait à 180 937 têtes, par rapport à 2014,les effectifs ont augmenté de 9%. Cette hausse est plus remarquée sur l'effectif des vaccinés concernant la maladie du peste Equine qui passe de 983 à 1728 soit une augmentation de 76%. Par contre, la vaccination concernant la maladie de Newcastle l'effectif n'a pas connu de changement entre les deux années.

Tableau 10.85 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Maladies ciblées	Espèces	Effectifs vaccinés		
		2014	2015	Variation %
Peste de petits ruminants	Ovine-Caprine	143 929	148 809	3
Peste Equine	Equine	983	1 728	76
Maladies de Newcastle	Volailles	10 000	10 000	0
Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine	Bovine	11 809	12 537	6
Pasteurellose bovine	Bovine	_	1002	_
Pasteurellose ovine	Ovine	_	6861	_
Total		166721	180 937	9

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

Tableau 10.86 bis : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Antigènes	Dakar			Pikine/Guédiawaye			Rufisque			Région		
	Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %	Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %	Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %	Campagne 2014	Campagne 2015	Variation %
Pasteurelloses de petits ruminants				-	-		4220	6861	2641	4220	6861	2641
MNC (I2 volailles)	-	-		-	-		7427	10000	2573	7427	10000	2573
Peste des petits ruminants (PPR)	11800	65430	53630	60127	55632	-4495	31196	27747	-3449	103123	148809	45686
Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)	-	-		-	-		12750	12537	-213	12750	12537	-213
Peste équine	-	180	-	576	164	-412	1641	1384	-257	2217	1728	-489
Pasteurellose bovine	-	-		-	-		4661	1002	-3659	4661	1002	-3659

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

X.7. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

Le programme spécial d'insémination artificielle pour l'année 2015 portait sur un quota de 78 vaches. Cependant, toutes les vaches ont été inséminées, la plupart de ces interventions s'effectuées dans le département de Rufisque avec un effectif de 47 vaches inséminées, les départements de Pikine et Guédiawaye enregistrent respectivement 20 et 11 vaches inséminées.

Comparativement à l'année dernière une baisse de 45% des effectifs est observée.

Tableau 10.87 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative

Désignation		Rufisque			Pikine			Guédiawaye			Région		
		2013/2014	2014/2015	Variation %	2013/2014	2014/2015	Variation %	2013/2014	2014/2015	Variation %	2013/2014	2014/2015	Variation %
Nombre de CIA		-	4	-	-	-	-	-	-	-		4	-
Nombre d'Eleveurs		32	66	106	7	-		5	-	-	42	66	-
Nombre de vaches	Recensées	200		-100	-	En cour		14	-	-	-	-	-
	sélectionnées	102	47	-54	26	20	-23	14	11	-21	142	78	-45
	synchronisées	102	47	-54	26	20	-23	14	11	-21	142	78	-45
	Inséminées	94	47	-50	25	20	-20	13	11	-15	132	78	- 41
	Contrôlées	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-
	Gestantes	-	-	-	-	-	-	7	9	29		43	
Taux de gestation		-	-	-	-	-	-	58	81	40	-	-	

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

X.8. 0RGANISATION DE LA TABASKI 2015

C'est une fête très importante pour la communauté musulmane et plus particulièrement dans la région de Dakar qui absorbe près de 35% du disponible en béliers de tabaski au Sénégal. Ce faisant des dispositions organisationnelles particulières sont prises pour la réussite et la satisfaction des populations.

En 2015, 36 points de vente ont été autorisés répartis dans les quatre départements.

Les points de vente ont été désencombrés et toutes les commodités nécessaires mises en place (Eau, Electricité, Toilettes mobiles, Aliment subventionné et sécurité) pour un bon accueil des moutons de Tabaski sous la vigilance des comités de gestion créés pour la circonstance.

Les effectifs recensés au niveau des points de vente ont porté sur 220 770 béliers ainsi répartis :

Tableau 10.15 : Effectif des moutons de Tabaski selon la circonscription administrative

Lieux	Nombre	Importance relative (%)
Département de Dakar	96 076	43,51
Département de Pikine	86 388	39,13
Département de Rufisque	32 910	14,90
Département de Guédiawaye	5396	2,44
TOTAUX	220 770	100

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

Les prévisions de 253 000 têtes pour la région de Dakar ont été couvertes à 87,26 %. A Dakar, l'élevage urbain se développe et les familles entretiennent de plus en plus des moutons de Tabaski.

On remarque une modification du tableau synoptique des entrées. Le département de Dakar se positionne à la première place en deux années consécutives, avec une marge progressive de 7186 têtes cette 2015.

Pikine a enregistré 88 388 têtes en 2015 contre 83 035 têtes en 2014, même si on a noté une légère marge progressive de 3353 têtes, l'encombrement noté au niveau du parc des petits ruminants fait perdre à Pikine la majeure partie des entrées.

Rufisque maintient presque le statut quo, tandis que Guédiawaye enregistre une marge dégressive de 6500 têtes cette année.

Au lendemain de la tabaski des invendus ont été recensés au niveau des départements ainsi qu'il suit :

Tableau 10.16 : Effectif des invendus

POINTS DE VENTE	NOMBRE DE TETES
Grand Médine LSS	150
Deux voies SAMU municipal-VDN	145
Liberté 5	100
Autres points de vente Dakar	195
Parc des petits ruminants et carrosserie marchand	150
Foirail de Diamaguène	25
Keur Massar	25
Thiaroye	35
Foirail de Rufisque	60
Cité enseignant	23
Cité Magamou Guèye	16
Stade Amadou Barry	7
Terrain hamo 2	56
TOTAL	987

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV)

Conclusion

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle important sur le plan économique et social. Son développement peut réduire significativement la pauvreté. Il faut noter que cette activité se développe surtout dans le département de Rufisque qui concentre 52,57% du Cheptel. Cela s'explique par le fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. En effet, Keur Massar, Yène et Sangalkam sont les principales zones de développement des fermes avicoles, d'élevage laitier et de l'embouche intensive. Il est aussi important de noter le délaissement de l'élevage extensif au profit de l'élevage semi-extensif voire intensif.

Chapitre XI : PECHE

INTRODUCTION

La pêche est un important levier de l'économie nationale et peut contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. En effet, avec 718 Km de côtes, le secteur de la pêche peut permettre au pays d'assurer une bonne partie de la sécurité alimentaire des populations.

La région de Dakar est la troisième région de pêche du Sénégal notamment grâce à sa façade atlantique qui confère à la Région un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Ce climat est favorable aux remontées d'eaux profondes appelées « upwellings » source d'enrichissement des eaux marines. Au niveau de la région, la pêche artisanale est pratiquée essentiellement par les Lébous et permet d'approvisionner le marché local en assurant presque entièrement la consommation locale.

Dans ce chapitre il convient de voir d'abord les services techniques et infrastructures de la pêche de même que la pêche artisanale dans la région en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle. Ensuite l'aquaculture de la région de Dakar.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1. Les services techniques

En 2015, l'effectif total du personnel des services techniques de la pêche de Dakar se chiffre à 39 personnes.

Au niveau départemental, cet effectif varie d'un département à un autre. C'est Le département de Dakar qui enregistre le plus de personnes avec respectivement 7 agents techniques de pêche, 1 ingénieur des pêches, etc.

Il est important de signaler que le nombre d'ingénieurs de pêche et de Docteurs vétérinaires est très limité au niveau des services de la région, il en n'existe pas au niveau des services départementaux.

Tableau 11.88 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	8SRP[1]			Dakar			Pikine			Rufisque			Région		
		Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %
Ingénieur pêches	Masc.	1	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0
	Fem.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Tot.	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	-	-	-	-	-	-	1	1	0	1	1	-	2	2	0
	Fem.	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Tot.	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	2	2	0
Agent technique des pêches	Masc.	-	-	-	4	5	0,25	4	3	-0,3	2	1	-0,5	12	-	-1
	Fem.	-	-	-	2	2	0	1	1	0	1	1	0	4		-1
	Tot.	-	-	-	6	7	0,17	5	4	-0,2	3	2	-0,3	16	13	-0,2
Autres	Masc.	3	2	- 0,33	3	-	-	3	3	0	3	5	0,67	12	7	-0,4
	Fem.	3	2	- 0,33	-	1	-	1	1	0	1	-	-	5	4	-0,2
	Tot.	6	4	- 2,00	3	1	-0,7	4	4	0	4	-	-	17	19	0,12
Ensemble	Masc.	4	3	- 0,25	7	-	-	-	-	-	6	-	-	27	-	-
	Fem.	3	2	- 0,33	2	-	-	-	-	-	2	-	-	10	-	-
	Tot.	7	5	- 0,29	9	-	-	10	9	-0,1	8	-	-	37	39	0,05

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

[8]Service régional des pêches

XI.1.2. XI.1.2 Les autres intervenants

Dans la région, il existe d'autres acteurs de la pêche comme PRAO, USAID COMFISH GOWAMER, FENAGIE, FENATRAMS etc. Leurs domaines d'intervention varient d'un acteur à un autre, certains interviennent dans le domaine de la gouvernance et de la gestion durable, dans le mareyage etc. La zone d'intervention de ces acteurs est en général au niveau national.

Tableau 11.89 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PRAO	Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest	Gouvernance et gestion durable	Nationale
Usaid Comfish	Programme	Gouvernance et gestion durable	Nationale
Gowamer	Projet	Gouvernance	Dakar-Thiès-Fatick-Louga
FENAGIE	Fédération de Gie de Pêche	Pêche-transformation	Nationale
FENAMS	Fédération de mareyeurs	Mareyage	Nationale
REFEPAS	Réseau de Femmes	Organisation de femmes	Nationale
FENATRAMS	Fédération de Transformatrices		Nationale

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.1.3. Les infrastructures

La région de Dakar compte en 2015 un total de 7 quais de pêche, dont les 4 se trouvent dans le département de Dakar, 2 dans le département de Rufisque 1 dans le département de Pikine.

Concernant les autres infrastructures de pêche comme les Complexes frigorifiques, les fabriques de glace, et les marchés modernes aux poissons. Le même constat est observé la majeure partie des infrastructures de pêche se trouve dans le département de Dakar cela s'explique par le fait que le port se trouve dans son territoire géographique et aussi le commerce des produits de la mer est très développé.

En 2015, les infrastructures de la pêche n'ont pas évolué dans le département de Dakar. En effet, le nombre de quai reste stable de même que l'effectif des complexes frigorifiques, pour ce qui est des fabriques de glace l'effectif a augmenté de 16% entre les années 2014 et 2015. Par contre dans les autres départements le nombre d'infrastructure reste inchangé.

Par ailleurs, un seul marché moderne au poisson est enregistré au niveau de la région et il se trouve dans le département de Pikine.

Tableau 11.90 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Département Dakar			Département Pikine			Département Rufisque			Région		
	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %
Quais de pêche	4	4	0	1	1	0	2	2	0	7	7	0
Complexes frigorifiques	2	2	0	1	1	0	2	2	0	5	5	0
Fabriques de glace	5	6	0 ,2	1	1	0	3	3	0	6	7	0,16
Marchés modernes aux poissons	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.2. LA PECHE ARTISANALE

XI.2.1. Les sites et l'armement de pêche

En 2014, la région de Dakar compte 14 villages pêcheurs dont 6 dans le département de Dakar, 5 à Rufisque et 3 à Pikine. Sur l'ensemble des villages aucune évolution n'est constatée entre 2014 et 2015.

Le parc piroguier de la région est composé de 3596 pirogues en 2015, un repli de 5%, soit 211 pirogues de moins est observé. Cette baisse est l'effet d'une régression du nombre de pirogue tous départements de la région.

Par ailleurs le nombre de pêcheur a progressé de 6% en passant de 16 487 à 17377 entre 2014 et 2015. Au niveau départemental cette progression est observée dans tous les départements avec 18% à Pikine, 4% à Dakar et 1% à Rufisque.

Tableau 11.91 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[9]	PM[10]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Dakar	Année 2014	-	6			6925		-	1741	
	Année 2015	-	6			7215			1713	
Département de Pikine	Année 2014	-	3			3064		-	766	
	Année 2015	-	3			3620			625	
Département de Rufisque	Année 2014	-	5			6498		-	1300	
	Année 2015	-	5			6542			1258	
TOTAL	Année 2014	-	14			16487		-	3807	
	Année 2015	-	14			17377			3596	
	Variation %	-	0			6			5	

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

La région compte 3963 embarcations, dont 3705 embarcations locales et 260 embarcations saisonnières en 2015. Le nombre d'embarcation locale a baissé de 457 pirogues par rapport à l'année 2014, où on dénombrait 4162 pirogues. Cette baisse est observée dans les départements de Dakar et Pikine.

Au niveau des embarcations saisonnières, le même constat est observé dans les départements de Dakar et Pikine, Pour celui de Dakar l'effectif des embarcations s'élevaient à 282 pirogues en 2014, soit une baisse de 107 pirogues en 2015 et à Pikine un repli de 57% est constaté par contre dans le département de Rufisque les effectifs ont progressé de 39%.

Par ailleurs, le nombre d'engins de pêche au niveau régional se chiffre à 23967 en 2015 par rapport à 2014 une baisse de 3% est observée.

[9] PC = Pêche Continentale
[10] PM = Pêche Maritime

Tableau 11.92 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Département Dakar			Département Pikine			Département Guédiawaye			Département Rufisque		
		Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	2014	Année 2015	Variation %	2014	Année 2015	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	2157	1713	-0,21	624	602	-0,04	-	-	-	1236	1268	0,03
	Pirogues à voile	88	85	-0,03	13	10	- 0,23	-	-	-	44	27	-0,39
	Total embarcations	2245	1798	-0,20	637	612	-0,04	-	-	-	1280	1295	0,01
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	282	175	-0,38	136	60	-0,56	-	-	-	18	25	0,39
	Pirogues à voile	-	-		2		-1,00	-	-	-	-	-	-
	Total embarcations	282	175	-0,38	138	60	-0,57	-	-	-	18	25	0,39
Ensemble embarcations	Pirogues à moteur	2439	1973	-0,19	760	662	-0,13	-	-	-	1298	1320	0,02
	Pirogues à voile	88	85	-0,03	15	10	-0,33	-	-	-	18	25	0,39
	Total embarcations	2527	2058	-0,19	775	672	-0,13	-	-	-		1345	-
Engin de pêche	Palangre	201	228	0,13	2	16	7,00	-	-		420	518	0,23
	Senne de plage	13	10	-0,23	14	10	-0,29	-	-		-		-
	Senne tournante	154	121	-0,21	90	85	-0,06	-	-		85	252	1,96
	Filet maillant dérivant	-	-		-		-	-	-		60	89	0,48
	Filet maillant encerclant	46	-		3	-	-	-		-		-	
	Filet dormant	715	360	-0,50	361	258	-0,29	-	-		540	612	0,13
	Filet filtrant à crevette	-		-		-		-	-	-		-	-
	Epervier	-		-		-		-	-	-		25	-
	Ligne	19790	18912	-0,04	337	263	-0,22		-	-		283	-
	Piège	-		-		-		-	-		-		-
	Autres LG	1250	1300	0,04	6	25	3,17		-		-		-
	Total engins de pêche	22169	20931	-6%	813	657	-19%		-		24087	23367	-3%

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.2.2. La production

La production de la pêche artisanale est évaluée à 46259,4 tonnes de poissons en 2015 dans la région de Dakar, ce qui correspond à une production mensuelle moyenne de 3 854,95 tonnes. Cette quantité de prises équivaut à une valeur marchande totale estimée à 35 238 535 de francs CFA. La production a augmenté de 6% par rapport à 2014 où elle était de 43500,26 tonnes.

La valeur marchande a augmenté durant cette même période passant de 24447.226 FCFA à 35.238.535 FCFA.

La production est plus importante dans le département de Dakar qui s'établit à 37 065 tonnes soit 80,12% de la production régionale, cette dernière a connu une augmentation de 562,1 tonnes par rapport à l'année 2014. Les départements de Rufisque et Pikine enregistrent respectivement 19% et 1% de la production totale.

Tableau 11.93 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs (F CFA) x1000		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Dakar	Année 2014	-	36502,9	36502,9	-	20674563	20674,563
	Année 2015	-	37065	37065	-	25494776	25494,776
	Variation %	-	0,02	0,02	-	0,23	0,23
Département de Pikine	Année 2014	-	293,96	293,96	-	108,2926	108,2926
	Année 2015	-	499	499	-	325259	325259
	Variation %	-	0,70	0,70	-	2,00	2,00
Département de Rufisque	Année 2014	-	6703,4	6703,4	-	3664,3677	3664,3677
	Année 2015	-	8695,4	8695,4	-	9418,500	9418,500
	Variation %	-	0,29716263	0,2971626	-	1,5702934	1,5702934
TOTAL	Année 2014	-	43500,26	43500,26	-	24447,226	24447,226
	Année 2015	-	46259,4	46259,4	-	35238,535	35238,535
	Variation %	-	0,06	0,06	-	0,44	0,44

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

Les captures totales toutes espèces confondues sont estimées à 38863 tonnes en 2015. Elles sont réalisées en grande partie dans le département de Dakar (95%), celui de Rufisque venant à la deuxième position, le département de Pikine est minoritaire avec (1%).

Le poisson représente la part la plus importante (89%) des quantités de captures réalisées, suivi des mollusques (11%) et des crustacés qui sont pêchées dans une proportion limitée (0,03%).

Tableau 11.94 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)x1000	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)x1000	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFAx1000)
Dakar	Année 2014	36502,9	20674565	1236,3	2029834	20,18	118320
	Année 2015	33300,8	22653328	3756,7	2834115,6	7,5	7332,4
	Variation %	-0,09	0,1	2,04	0,4	-0,63	-0,94
Pikine	Année 2014	293,96	108292,6	198,834	247589,67	0,2	1175
	Année 2015	318	295000	180,8	30019	0,3	240
	Variation %	0,08	1,72	-0,09	-0,88	0,5	-0,8
Rufisque	Année 2014	6703,4	3664367,7	280,5	361534,6	4,402	21837,6
	Année 2015	821,3	9314340	473,3	94660	3,8	9500
	Variation %	-0,88	1,54	0,69	-0,74	-0,14	-0,56
Total	Année 2014	43500,26	24447226	51715,6	2638958,3	24,7	141 332,6
	Année 2015	41837,1	32262668	4410,8	2958794,6	11,6	17072,4
	Variation %	-4%	0,3196862	-91%	0,12119794	-53%	-88%

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.2.3. La ventilation de la production

La production artisanale a plusieurs destinations au niveau de la région de Dakar. Elle peut être destinée à la consommation locale, au mareyage ou à la transformation industrielle ou artisanale. Ainsi en 2015, la plus grande partie de la production artisanale de la région (45%) est destinée à la transformation industrielle ; 25% sont réservées au Mareyage, 20% à la consommation locale et seulement 10% à la transformation artisanale.

La ventilation selon le département révèle qu'en 2015, 85,59% de la production est destinée à la consommation locale du département de Dakar, les départements de Rufisque et Pikine enregistrent les parts destinées à la consommation des ménages les plus faibles avec respectivement 11% et 3%.

La ventilation de la production artisanale de 2015 selon les autres destinations suit la même tendance en faveur du département de Dakar à l'exception de la transformation industrielle où le département de Rufisque se réserve plus de la moitié de la production (71%).

Le département de Pikine se contente des plus faibles parts, quelle que soit la destination de la production.

Tableau 11.95 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Département Dakar			Département Pikine			Département Rufisque			Région		
	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %
Consommation locale	8498,88	7924	-0,07	133,78	310,7	0,57	1316,68	1023	-0,22	9949,31	9257,7	-0,07
Mareyage	10648,5	8917	-0,16	143,1	275	0,77	3088,05	2595	-0,16	13879,6	11787	-0,15
Transformation industrielle	17243	18903	0,10	102,6	15,6	- 0,85	210,96	1860	7,817	17556,5	20779	0,18
Transformation artisanale	1373,23	1321	-0,04	559,16	20,1	- 0,96	2366,23	3217	0,36	4298,62	4567,7	0,06
Total	37763,6	37065	-0,02	938,63	499	- 0,47	6981,9	8695	0,245	49474,3	46259	-0,06

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

En 2015, l'essentiel de la production de crustacés (71,65%), de mollusques (77,20%), et de poissons (42,05%) est destiné à la transformation industrielle, certainement dû à des problèmes de conservation. Il convient de souligner que la plus faible partie est destinée à la transformation artisanale.

Par ailleurs, un constat que la production de poisson destinée à la consommation locale, au mareyage et à la transformation artisanale est en repli entre 2014 et 2015, par contre celle qui est destinée à la transformation industrielle a progressé de 6%.

Le même constat est observé s'agissant des crustacés c'est-à-dire une baisse importante. Pour ce qui des mollusques une hausse est enregistrée suivant les différentes destinations entre 2014 et 2015

Tableau 11.96 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination

Destinations	Poissons			Mollusques			Crustacés		
	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %
Consommation locale	10362,8	9157	-12%	88,705	-		17,89		-1
Mareyage	14245,1	11763	-17%	241,197	-		26,352	1,6	-0,9
Transformation industrielle	16565,8	17599	6%	887,944	3159,7	2,56	184,11	10	-0,9
Transformation artisanale	3966,07	3317,7	-16%	163,66	1250	6,64	10,13	-	-
Total	45139,8	41846	-7%	1381,51	4 409,7	2,19	238,48	11,6	-1

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.2.4. La transformation des produits de la pêche artisanale

Le poisson peut être transformé de manière artisanale et industrielle. La transformation artisanale est faite en majorité par des femmes et permet de stabiliser le marché du poisson frais et de faire face aux problèmes de conservation en période de surproduction. A partir du poisson transformé par séchage, fumage et salaison on peut avoir d'autres produits notamment le « Kétiakh » (poisson fumé), le Salé-séché, le «Guédj» (poisson séché), le Aileron, le «yet-touffa» et le «Tambadian» etc. En 2015 la production destinée à la transformation s'élève à 1565 tonnes soit 1014866 en valeur monétaire. L'évolution des quantités des produits transformés selon le type montre une baisse importante de la production, passant de 1947,512 tonnes à 1565 tonnes soit un repli de 20%.

Le kéthiak enregistre le poids le plus important avec 43 % de la production en 2015. Cette quantité transformée a connu une baisse importante entre 2014 et 2015 en passant de 859,903tonnes en 2014 pour s'établir à 676,8 tonnes en 2015 soit un repli de 21%. Ainsi après le Kéthiak vient le Guedj qui enregistre 23% du poids total des produits transformés les autres produits enregistrent respectivement Yet (16%) Tambadiang (14%), le salé-séché (3%), Aileron (1%) et les autres (1%).

Tableau 11.97 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits	Année 2014		Année 2015		Variation en %	
Transformés	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000FCFA)	Poids	Valeur
Guédj	540,581	549388,133	355,6	361393,43	-0,34	-0,34
Kéthiakh	859,903	443935000	676,8	349405931	-0,21	-0,21
Tambadiang	313,348	98437,525	213,5	67070,515	-0,32	-0,32
Salé Séché	71,4	68190	45	42976,891	-0,37	-0,37
Aileron	1,82	45500	8,3	207500	3,56	3,56
Yet	50,059	45471,333	250	227088,7	3,99	3,99
Autres	110,4	11955	15,8	1710,9511	-0,86	-0,86
Total	1947,512	1262916,99	1565	1014866,7	-0,2	-0,2

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

Les produits transformés sont essentiellement destinés à la consommation, à l'exportation vers les autres régions et à l'exportation vers les autres pays de la sous-région etc.

Les données de 2015 elles ne sont pas disponibles. En 2014 la principale destination des produits de la pêche artisanale c'est vers les autres régions (67%), les autres pays de la sous-région 20% des exportations des produits de la pêche artisanale. La production destinée à la consommation locale s'établit à 20%.

Par ailleurs, 64,77% des produits de la pêche artisanale viennent du département de Pikine, les départements de Rufisque et Dakar enregistrent respectivement 30,24%4,99%.

XI.3. XI.3 LA PECHE INDUSTRIELLE

XI.3.1. La flotte

La flotte de pêche industrielle se compose à 103 bateaux de pêche industrielle. La plupart de la flotte est constituée de chalutiers soit 93% de l'ensemble, vient après les thoniers avec un effectif de 06 bateaux, mais les bateaux de type sardinier enregistre une seulement un bateau.

Le nombre de chalutiers est passé de 72 à 96 entre 2014 et 2015 soit une hausse de 24 chalutiers en valeur absolue et 33% en valeur relative.

Par contre le nombre de thoniers reste inchangé entre les deux périodes.
Pour ce qui des sardiniers, seul un bateau de plus a été noté.

Tableau 11.98: Répartition et évolution du nombre de bateaux de pêche industrielle selon le type

Bateaux de pêche	2014	2015	Variation en %
Chalutiers	72	96	0,33
Thoniers	06	06	0
Sardiniers	-	01	-
Total	78	103	0,32

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.3.2. La production

L'essentiel de la production est débarqué par les chalutiers représentant 74% de la production totale, ils sont suivis des thoniers dont la quantité débarquée se chiffre à 11657,32 tonnes soit 25% du total. La quantité de poissons déchargée par les sardiniers se chiffre à 461,18 tonnes représentant la part la plus faible.

Les débarquements de la pêche industrielle sont passés de 52453,62 tonnes en 2014 à 47 444,96 tonnes en 2015 soit une baisse de 10% en valeur relative. Cette baisse est observée dans tous les débarquements à l'exception de celui des thoniers qui enregistrent une hausse importante passant de 4 199 tonnes à 11 657,32 tonnes.

Tableau 11.99 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche

Bateaux de pêche	Année 2014		Année 2015		Variation 2014/2015	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids %	Valeur %
Chalutiers	46 649,57	38 694 380,95	35326 ,46	38 484 867,28	- 0,24	- 0,01
Thoniers	4 199	2 539 907,33	11 657,32	4 707 290,53	1,78	0,46
Sardiniers	1 605,05	146 031,70	461,18	75 236,29	- 0,71	- 0,94
Total	52453,62	41380320	47444,96	43267394,1	-0,10	0,05

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

Les débarquements de poissons toutes espèces confondues en 2015 se chiffrent à 35 326,46 tonnes. Comparée à 2015, on note une baisse des mises à terres de 11323

tonnes en valeur absolue soit 24% en valeur relative. En outre cette baisse de la production totale est l'effet du repli de la production de toutes les espèces.

La quasi-totalité des débarquements est constituée de poissons avec une production de 29 825,97tonnes soit 84%, les crustacés viennent en deuxième position qui s'établit à 3287,86 tonnes soit 9%, les mollusques enregistrent la part la plus faible soit 6% de la production débarquée.

Tableau 11.100 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce

Espèces	Année 2014		Année 2015		Variation 2014/2015	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
	(tonne)	(1000 FCFA)	(tonne)	(1000 FCFA)	%	%
Poissons	40 147,85	21 671 184,77	29 825,97	21723789,77	- 0,26	0,002
Crustacés	3 980,79	12 425 462,92	3287,86	12 533 312,52	- 0,17	0,01
Mollusques	2 520,94	4597733,26	2212,63	4 227 764,79	- 0,12	- 0,08
Total	46 649,58	38 694 380,95	35 326,46	38484867,1	- 0,24	- 0,01

Source : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Durant cette dernière décennie, l'austérité des conditions climatiques, l'augmentation de l'urbanisation et des infrastructures ainsi que la surexploitation du milieu naturel ont entrainé une dégradation des ressources naturelles. Face à cette situation, l'Etat du Sénégal a senti la nécessité de préserver les ressources forestières en impliquant les collectivités locales dans la lutte contre les facteurs qui accroissent la vulnérabilité des ressources naturelles.

Le présent chapitre traite les ressources naturelles de la région de Dakar. Il s'intéresse aux services techniques, à l'exploitation des ressources, aux activités de prévention et de lutte contre la dégradation des ressources.

XII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. Les services techniques

Le personnel des eaux et forêts de la région de Dakar est constitué de 36 fonctionnaires en 2015, par rapport à 2014 l'effectif n'a pas connu de changement. C'est un personnel constitué de 86,11% d'hommes.

Le département de Rufisque concentre le plus grand nombre, avec 38,88% des effectifs de la région. Le reste des effectifs est uniformément réparti entre l'IREF Dakar, Pikine avec une proportion de 16,66%. Guédiawaye dispose de 5 agents fonctionnaires soit 13,88% de l'effectif total.

Les agents techniques des eaux et forêts constituent plus de la moitié du personnel soit 52,77%.

Le statut autre enregistre une part de 22,22% du total. Les ITEF sont estimés à hauteur de 11,11% des effectifs. On enregistre un seul ingénieur des eaux et forêts.

Tableau 12.101 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[1]			Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
		2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
ITEF[2]	Masc.	1	0	-1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	5	4	0
	Fem.	0	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	Total	1	1	0	1	0	-1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	5	4	0
ITPN[3]	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	2	2	0	4	4	0	3	2		1	1	0	8	9		18	18	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0
	Total	2	2	0	4	4	0	3	2		1	1	0	9	10		19	19	0
Autres	Masc.	1	1	0	1	1	0	2	2	0	3	2	-0,33	1	1	0	8	7	0
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	3	3	0
	Total	2	2	0	1	1	0	2	2	0	3	0	-1	3	3	0	11	8	0
Ensemble	Masc.	5	4	-0	6	6	0	6	6	0	5	4	0	10	11		32	31	0
	Fem.	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	4	5	0,25
	Total	6	6	0	6	6	0	6	6	0	5	4	-0,2	13	14	0,1	36	36	0

Source : IREF

XII.1.2. Les autres intervenants

Il existe souvent d'autres intervenants sur les questions de l'environnement. L'APIX, l'UNCEFS s'occupent de l'aménagement de la forêt classée de Mbao en collaboration avec la commune. La bande de filao de Guédiawaye et Pikine est assurée par les sociétés Hénan Chine et AGEROUTE et PADEN. Le carré vert intervient au niveau de la pépinière de Mbao. Les intervenants SAB et CICAD prennent en charge respectivement le parc de Hann et Diamniadio.

Tableau 12.102 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
APIX	Agence	Aménagement de la Forêt classée de Mbao	Forêt classée de Mbao
Henan – Chine	Société	Aménagement Eau pluviale	Bande de Filao Guédiawaye et Pikine
SENA	Société	Reboisement	Pikine
Carré – Vert		Production de plants forestiers et ornementaux	Pépinière de Mbao
AGEROUTE	Entreprise	Reboisement/Aménagement VDN3	Bande de filao Guédiawaye et Pikine
UNCEFS	Union	Production de plants	Forêt classée de Mbao
SAB	Société	Production de plants	Parc de Hann
CICAD	Francophonie	Aménagement paysager	Diamniadio
PADEN	Programme	Aménagement bande filao	Bande de filao Guédiawaye, Pikine et Rufisque
Commune de Mbao	Collectivité locale	Aménagement forêt classée Mbao	Forêt classée de Mbao
Commune de Guédiawaye	Collectivité locale	Aménagement pépinière en régie	Guédiawaye

Source : IREF

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional

Le domaine classé est composé de forêts naturelles ou périmètres de reboisement ayant fait l'objet d'actes de classement durant la période coloniale, sauf le parc national des îles de la madeleine. La région présente cinq types de domaines classés :

- Les forêts classées (Corniches, Mbao, Dény Youssouph et Sébikotane) ;
- Les périmètres de reboisement (Lac Retba, Malika et Cambèrène) ;
- La réserve botanique de «Noflaye» ;
- Le parc national des iles de la Madeleine ;
- Le parc forestier et zoologique de Hann.

Les superficies classées sont estimées à 3964 ha, soit un taux de classement de 7% ; elles ont été fortement entamées avec les fortes pressions anthropiques dues à l'urbanisation galopante.

Les classements originels ont fait, soit l'objet de déclassements partiels dans le cadre de la réalisation de projets d'intérêt public.

Le département de Rufisque occupe plus de la moitié de la zone classée avec une superficie couvrant les 71% du domaine classé, ensuite vient le département de Pikine avec 25%. Les zones classées de Dakar et de Guédiawaye ont enregistré les parts les plus faibles par rapport aux autres départements avec respectivement 3,7% et 0,3% du total.

Tableau 12.103 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Dakar	2, 05	3	205	3,7
Pikine	13, 81	2	1 381	25
Guédiawaye	0,15	1	15	0,3
Rufisque	39,33	4	3 933	71,1
Région	39,64	10	3964	100

Source : IREF

XII.2.2. Lutte contre les feux de brousse

XII.2.2.1. Lutte préventive

Pour l'année 2015, aucun matériel n'a été remis aux comités de lutte contre les feux de brousse.

Des séances d'échanges et d'animations ont été réalisées dans la région. Sur les 14 séances d'animation, les départements de Pikine et Rufisque enregistrent chacun 6 séances d'échanges, le département de Guédiawaye capitalise 2 séances. Par dans le département de Dakar, aucune séance n'a été faite.

Entre 2014 et 2015, le nombre de séances d'animation est passé de 31 à 14 soit une baisse de 54,84%. Cette diminution est observée dans tous les départements à l'exception du département de Guédiawaye qui voit le nombre de séance passé de 1 à 2 séances. Concernant le nombre de personnes touchées 65 ont été recensées dans le département de Rufisque.

Par ailleurs, il est important de préciser que les séances d'animation portaient sur l'information et la sensibilisation sur les feux de brousse, sur les bandes de filao, l'importance de la forêt et l'urgence de l'aménager, aussi sur la sauvegarde de périmètre de restauration avec la mise en place du centre d'épuration et de la VDN.

Tableau 12.104 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Dakar	2014	3	10	70	10
	2015	-	-	-	-
	Variation %	-	-	-	-
Pikine	2014	20	65	450	66
	2015	6	-	-	-
	Variation %	-70	-	-	-
Guédiawaye	2014	1	3	20	3
	2015	2	-	-	-
	Variation %	100	-	-	-
Rufisque	2014	7	23	145	21
	2015	6	-	65	-
	Variation %	-14	-	-55	-
Région	2014	31	100	685	100
	2015	14	_	65	_
	Variation %	-54,84	_	-90,51	_

Source : IREF

XII.2.2.2. Lutte active

Aucun matériel n'a été remis cette année aux comités de lutte contre les feux de brousse.

Aucun feu de brousse n'a été signalé dans la région de Dakar en 2015. La pluviométrie de la saison 2015 a favorisé un développement du tapis herbacé. Dans la zone rurale de Dakar, l'herbe est fauchée, puis vendue dans la ville pour l'alimentation du bétail. Cette activité de la population a rendu facile la lutte contre les feux de brousse.

XII.2.3. Reboisement et conservation des sols

La campagne de reboisement 2015, par rapport à l'année précédente, a connu un bon démarrage de la phase de production de plants avec la mise en place des gaines et le recrutement d'un personnel temporaire à temps.

La production de plants a permis de couvrir les diverses activités de reboisement programmées. Il s'agit notamment des plantations d'alignement le long de certains artères, des opérations de reforestation au périmètre de reboisement des Niayes, des plantations d'arbres d'ombrage dans les mosquées et les écoles, des plantations de haies vives et brise-vent et divers appuis en plants forestiers et fruitiers destinés aux planteurs de la zone des Niayes ainsi que des autres régions.

XII.2.3.1. Production de plants

La production du Département de Dakar s'élève à 185 821 plants. Elle regroupe la production en régie de la pépinière de Hann (118.046 plants), soit 64% de la production départementale. Celle des pépinières privées et des individuelles s'élève à 67775 plants, 36,09% de la production départementale.

Le département de Pikine abrite la pépinière en régie de Mbao. Cette dernière accueille des partenaires privés et individuels qui y sont installés. La production réalisée est de 319 652 plants repartis comme il suit : régie 199.096 plants, individuelles et privées 120 006 plants, scolaires 550 plants.

Le département de Rufisque n'a pas de pépinière en régie, Pour conduire son programme de reboisement le secteur s'est approvisionné à partir des pépinières en régie de Mbao et Hann et autres partenaires.

L'aménagement de la pépinière en régie de Guédiawaye a permis au service départemental de produire des plants. Elle a une capacité de production faible comparée à Hann et à Mbao. Cette pépinière départementale ne dispose pas de main d'oeuvre temporaire ni permanent. Pour combler le reliquat de plants par rapport aux objectifs, le service forestier départemental se rebat sur les pépinières de Hann et de Mbao pour s'approvisionner.

Cette production de plants, assurée essentiellement par les régies privées et individuelles, les villageois, les communautaires, les scolaires. Il faut souligner que la production et la distribution de plants en 2015 qui est de 525 119 plants est plus importante que celle de 2014. En effet, il est noté une augmentation de 9,85% par rapport à l'année précédente.

Tableau 12.105 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
		2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Régie	Pépinière	1	_	_	1	_	_	0	0	_	0	0		2	3	50
	Plant	91879	118046	28,5	196258	199096	1,4	0	0	_	0	0	_	288137	317142	10
Villageoises	Pépinière	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	1	_
	Plant	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_	0	0	_
Privées / Individuelles	Pépinière	13	0	-1	32		_	0	0	_	0	0	_	45	27	-40

	Plant	54370	67775	24,7	135490	120006	-1,4	0	0	_	0	0	_	189860	187781	-1,1
Scolaires	**Pépinière**	0	0	_	0			0	0	_	0	0	_	0	1	_
	Plant	0	0	_	0	550		0	0	_	0	0	_	0	550	_
Total	**Pépinière**	14	0	-1	33		-1	0	0	_	0	0	_	47	32	-31,9
	plant	146249	185821	27,1	331748	319652	-3,6	0	12210	_	0	7436	_	477997	525119	9,9

Source : IREF

En 2015, la production de plant est dominée par les espèces forestières qui représentent 58% de la production totale suivies des espèces ornementales avec 25%. Les fruitières forestières et les espèces fruitières viennent avec respectivement 11% et 5%.

Le département de Pikine, qui abrite la pépinière de Mbao, fournit presque les 61,74% de la production. Celui de Dakar, à partir des pépinières de Hann et des privés vient avec 35,89%. Enfin, celui de Guédiawaye enregistre la plus faible soit 12 210 Plants.

Tableau 12.106: Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	**Dakar**			**Pikine**			**Guédiawaye**			**Rufisque**			**Région**		
	2014	**2015**	**Variation %**	**2014**	**2015**	**Variation %**	**2014**	**2015**	**Variation %**	**2014**	**2015**	**Variation %**	**2014**	**2015**	**Variation %**
Forestières	55776	79113	41,8	216926	211036	-2,7	0	12110	_	0	0	_	272702	302259	-9
Fruitières	6210	13850	123	46340	44268	-4,4	0	0	_	0	0	-	52550	58118	-91,3
Fruitières forestières	200	2124	962	12235	24014	96,2	0	0	_	0	0	-	12435	26138	75,1
Ornementales	84063	90734	7,9	56247	40334	-28,2	0	100	_	0	0	-	140310	131168	-60,7
Total	146249	185821	27	331748	319652	-3,6	0	12210	_	0	0	-	477997	517683	-31

Source : IREF

Concernant les espèces forestières 8 plants sur 10 sont produits par les régies, ensuite viennent les scolaires avec 18% de plants produits.

Pour les espèces fruitières, la plupart des plants sont produits par des privés et des individuelles soit 89%.

L'analyse du tableau montre une dominance de la production des espèces forestières sur les autres espèces (58,50%). Ce qui montre que les actions de reforestation dominent. S'agissant des espèces ornementales, le même constat est observé plus de la moitié sont produits par les privées et les individuelles

Tableau 12.107 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Régie	248011	81	4540	8	21782	82	55019	41,8	329352	63
Villageois	4936	2	1952	3	0	0	7436	5,6	14324	3
Privé/ Individuelle	53698	17	53078	89	4856	18	76140	57,8	187772	36
Scolaire	550	0,18	0	0	0	0	0	0	550	
Total	307195	100	59570	100	26638	100	131716	1	525119	100

Source : IREF

XII.2.3.2. Plantations réalisées

Les plantations jouent également un rôle important dans les défis de l'environnement. On distingue entre autre les plantations massives, les plantations linéaires et les plantations conservatoires et de réhabilitation. Au niveau régional on remarque un repli important de 76% des surfaces de plantations massives et une augmentation de plus de la moitié des plantations linéaires.

On observe une progression des surfaces de plantations dans les départements de Guédiawaye et Pikine. Concernant les plantations linéaires, le département de Dakar reste stable. Par contre dans le département de Rufisque le nombre de plantations a doublé.

Tableau 12.108 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Plantations massives (ha)	2	4	100	63	3	-95	6	2	-67	0	8	_	71	17	-76
Plantations linéaires (km)	1	1	0	31	43	39	0,3	0	-100	7	22	2,14	39	66	69
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	0	0	0	0	2	_	0	0	0	0	1	8	0	2	_

Source : IREF

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES

Dakar n'est pas une zone de production de charbon, c'est une région consommatrice de charbon de bois. A cet effet, les services des eaux et foret ne disposent pas de données sur ce point.

La région de Dakar est un grand centre de consommation de produits forestiers ligneux et non ligneux. Une bonne partie de la production de charbon de bois est circulée vers Dakar. Pour l'année 2015, les rentrées de charbon de bois enregistrées au niveau du poste de contrôle de Bargny s'élèvent à 1.190.557 quintaux contre 1.070.043 quintaux en 2014 et 1.089.923 quintaux en 2013.

Sur les origines du charbon de bois enregistré au poste de contrôle de Bargny, 52,47% proviennent du quota d'exploitation de 2015 ; 19,27% des défrichements ; 13,70% du quota de 2013/2014 ; 09,10% des dégagements et 5,28% des ventes de gré à gré. Le charbon issu des défrichements, provient exclusivement de la région de Tambacounda et plus précisément du département de Koumpentoum fermé à l'exploitation. Ce qui montre que 19,27% du charbon enregistré à Dakar provient du seul département de Koumpentoum.

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. Potentiel faunique

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal suite à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao. Ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

La région de Dakar est fermée à la chasse. Aucune zone amodiée n'est ouverte dans la région. Néanmoins il existe des sociétés et individuels (oiseleur) qui s'adonnent à la capture et à l'exportation de certaines espèces non protégées. Le nombre d'espèces enregistrées, de trophées et d'articles confectionnés, durant l'année 2015, sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Conclusion

La campagne 2015 a été caractérisée par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, il convient de souligner que le domaine classé de Dakar est menacé par beaucoup de contraintes telles que l'urbanisation galopante de la région, le manque de ressources pour le financement des programmes d'aménagement intégré du domaine forestier et le manque d'espace.

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations des gouvernants dans la perspective d'un développement durable. En effet, depuis plusieurs décennies, le monde connaît des mutations écologiques profondes et rapides dues essentiellement aux activités de l'homme (l'énergie, l'industrie, la déforestation, etc.) qui ont un impact négatif sur l'environnement. Or, les ressources environnementales constituent un énorme potentiel de développement et d'amélioration du bien-être des populations. Pour exploiter ce potentiel et accéder à un développement durable, il est impératif de protéger l'environnement à travers une bonne politique.

Ce chapitre aborde la question environnementales dans la région à travers les activités de la Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) notamment la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances, la protection de l'environnement ensuite les études d'impact de l'environnement.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets

Les collectivités locales sont chargées du ramassage et du transport des ordures ménagères. La collecte, le transport et l'élimination des déchets solides constituent toujours des problèmes réels à Dakar, malgré l'apport de sociétés privées et l'intégration des charrettes dans le ramassage des ordures.

En outre, l'unique décharge de la capitale (Mbeubeuss, ouverte en 1968 est implantée sur le lit desséché du lac de Mbeubeuss). Malheureusement aujourd'hui, il se pose un sérieux problème d'accessibilité physique. L'état de la route qui mène au plus grand dépotoir de la capitale n'est pas des meilleurs. Surtout pendant l'hivernage où les eaux stagnantes et les inondations rendent l'accès à la décharge de Mbeubeuss impossible.

En plus de son inaccessibilité, la décharge ne répond pas aux normes environnementales. Elle se trouve dans une zone marécageuse. La nappe phréatique est atteinte. Ce qui pose un sérieux problème environnemental.

XIII.1.2. La gestion des déchets

La gestion des ordures est une chaîne. Elle passe par le ramassage, la collecte, le nettoiement, l'évacuation jusqu'à la décharge.

A Dakar, la gestion des déchets ménagers était sous la responsabilité de l'entente intercommunautaire CADAK –CAR qui regroupe les villes de Dakar, Rufisque, Pikine et Guédiawaye.

Elle était chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoiement, collecte et traitement des déchets, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie.

Aujourd'hui, la gestion des déchets solides de Dakar est confiée à l'unité de coordination de la gestion des déchets(UCG). Le Ministère de la gouvernance Locale a mis en place un programme d'urgence de propreté (PUP) pour permettre à la capitale, avec des résultats très significatifs de se débarrasser de ses ordures. Ceci, s'est fait pas l'injection de moyens financiers et techniques très importants.

XIII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution est définie comme toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte intentionnel ou non susceptible d'affecter défavorablement le milieu, le fonctionnement des écosystèmes, la faune et la flore. Quant à la nuisance, c'est tout élément préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement. Cette partie concerne les pollutions de l'air ou les odeurs qui incommodent les populations, compromettent la santé ou la sécurité publique, nuisent à la production agricole, à la conservation des constructions et monuments ou au caractère des sites et des écosystèmes naturels. Dans le domaine de la gestion des pollutions et des nuisances, des plaintes ont été enregistrées par la division régionale de l'environnement. En conséquence, les agents de la division, en rapport avec la brigade de gendarmerie et de l'environnement, ont traité 27 plaintes.

XIII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Il y a :

- Les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage,
- Les installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

Les premières doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du code de l'environnement. Celles de la seconde catégorie sont soumises à déclaration et doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

Cependant, en 2015 le nombre d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) s'élevait à 62, par rapport à 2014 une hausse de 94% est observée.

Par ailleurs, on constate 4 sur 10 des ICPE se trouvent dans le département de Dakar

Tableau 13.109 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Scieries	**2ième**	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Stations-services	**2ième**	3	5	67	0	0		0	4		0	2		3	11	267
Boulangeries	**2ième**	3	6	100	0	5		5	7	40	2	5	150	27	23	-15
Dépôts de gaz butane	**2ième**	0	2		0	0		0	2		0	1		0	5	
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	0	2		0	0		0	1		0	1		0	4	
Usines	**1ière**	1	9	800	0	1		0	4		1	5	400	2	19	850
Total		7	24	2,43	0	6		5	18	260	3	14	367	32	62	94

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

XIII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes. Durant l'année 2015, le nombre d'études d'impact environnemental réalisé à Dakar se chiffre à 22.

XIII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines. Selon les estimations, l'augmentation du niveau de la mer, au cours des 100 prochaines années, entraînera des grandes inondations ainsi qu'un recul du littoral.

La couverture progressive des Niayes par le sable des dunes qui avancent du fait de l'action du vent est une illustration des dangers qui menacent les populations. La coupe de la végétation qui y prospère a fragilisé leur fixation malgré les efforts énormes consentis par l'Etat. Par ailleurs, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul ; les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée. Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

Conclusion

La campagne 2015 a été caractérisée par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement. Dans le domaine de la gestion des pollutions et des nuisances, des plaintes ont été enregistrées et traitées par les services compétents. Des études d'impacts ont été réalisées par des projets qui devraient commencer, afin de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Toutefois, il convient de souligner que le domaine de l'environnement de Dakar reste menacé par beaucoup de contraintes telles que l'urbanisation galopante, le manque de ressources pour le financement des programmes d'aménagement intégré, la pollution des grandes entreprises, etc.

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

La problématique de l'emploi et la réinsertion des jeunes dans le marché du travail, constitue un défi mondial. Le Sénégal qui se caractérise pour une population à majorité jeune, n'échappe pas à ce phénomène. En effet, les jeunes sénégalais rencontrent beaucoup de difficultés à trouver un emploi adéquat sur le marché du travail, même avec un niveau de scolarité élevé.

Conscient du fait que les jeunes sont l'avenir d'un pays, le gouvernement du Sénégal a fait de l'emploi et de la réinsertion des jeunes une priorité majeure. Ainsi la politique globale de la jeunesse, constitue un axe central du Programme Sénégal Emergent (PSE).

Ainsi, pour plus d'efficacité des programmes et politiques mis en place par l'Etat du Sénégal, il est nécessaire de disposer d'un système d'informations statistiques pertinentes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Enquêtes Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) mises en place par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), depuis 2015. Ces enquêtes fournissent de façon permanente, des informations sur les différents aspects de l'Emploi au Sénégal.

Les différents acteurs qui s'activent dans la gestion de l'emploi sont entre autres la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI), la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE) en plus des autres institutions sous tutelle comme l'Institution de Prévoyance Retraite (IPRES), la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) etc.

Ce présent chapitre fait le diagnostic de la situation de l'emploi et du travail dans la région de Dakar. Il s'articule autour de quatre points essentiels : la Force du Travail, l'Activité Economique, le Contrat de Travail et les Conflits du Travail.

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL

En économie, la force travail d'un pays se mesure par la population en âge de travailler, c'est-à-dire celle composée d'individus ayant atteint l'âge légal d'exercer une activité économique quelconque. En conformité avec les nouvelles résolutions des statistiques du travail, au Sénégal l'âge minimum légal d'occuper un emploi (salarié ou non) est fixé à 15 ans.

Durant une période de référence, cette population de 15 ans et plus, peut être active occupée (exercer une activité rémunérée ou non) ou actives non occupée (chômeur, élèves/étudiants, femmes au foyer, retraités, congé, maladies, etc.).

Tableau 14.110 : Répartition en pourcentage de la population en âge de travailler, de la population active, de la population active occupée et du taux de chômage

Régions	Population âgée de 15 ans et +	Taux d'activité habituelle 15 ans et +	Taux d'occupation pour les 15 ans et +	Taux d'occupation du moment pour les 15 ans et +	Taux de chômage pour les 15 ans et +
DAKAR	24,7	62,1	53,1	48,4	16,8
ZIGUINCHOR	4,2	68,0	62,7	52,9	9,3
DIOURBEL	11,1	58,1	44,9	42,6	23,4
SAINT-LOUIS	6,8	47,3	41,8	33,6	16,4
TAMBACOUNDA	3,7	62,1	57,5	50,5	9,7
KAOLACK	6,6	43,4	35,0	25,6	21,8
THIES	13,0	62,5	53,4	47,3	17
LOUGA	6,9	70,6	68,2	58,1	7,9
FATICK	4,8	61,7	57,6	45,7	9,8
KOLDA	4,7	70,1	66,8	55,2	7,9
MATAM	4,9	45,2	39,0	36,6	14,3
KAFFRINE	4,1	77,6	75,5	56,7	13,4
KEDOUGOU	1,1	47,6	36,7	28,9	26,4
SEDHIOU	3,6	42,8	30,0	28,1	24,3
SENEGAL	**100,0**	**59,6**	**51,9**	**45,0**	**15,7**

Source : ANSD, ENES 2015

Les données de l'ENES réalisées en 2015, montrent que la population en âge de travailler (âgée de 15 ans et plus) de la région de Dakar s'élève à 24,7% de la population totale, soit 822 681 personnes.

L'analyse de la situation par rapport à l'emploi de la population de 15 ans+ de la région de Dakar, montre que 6 personnes sur 10 (62,1%), sont en activité ou ont occupé au moins un emploi durant les douze derniers. Le taux de chômage, obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 15 ans ou plus, se situe à 16,8%. Pour rappel, est considéré comme chômeur au sens du Bureau international du Travail (BIT), tout actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview."

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour l'année 2015, le nombre d'établissements ouverts au niveau de la région de Dakar se chiffre à 772 établissements, représentant 52,9% des établissements ouverts au niveau national.

Par ailleurs, la répartition des établissements ouverts selon la branche d'activité, montre que les secteurs les plus dynamiques sont le commerce avec 37,1% de l'effectif, suivi des Activités financières et d'assurances avec près de 20% et de la Construction (BTP) avec 19,1%.

Les autres branches d'activité comptabilisent de faibles proportions : l'hébergement/Restauration (4,71%), Activités de fabrication (3,6%), Autres activités de services (3,6%), Transport et entreposage (2,5%), Agriculture, sylviculture et pêche (2,3%), Éducation (2,2%), Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (2,2%).

Tableau 14.111 : Le nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale

Branches d'activités	Etablissements ouverts 2015	
	Effectif	%
Commerce	284	37,1
Construction (BTP)	146	19,1
Activités de services administratifs et d'appui	5	0,7
Activités d'hébergement et de restauration	36	4,7
Education	17	2,2
Activités de fabrication	28	3,7
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2	0,3
Agriculture, sylviculture et pêche	18	2,4
Transport et entreposage	19	2,5
Santé et activités d'action sociale	3	0,4
Information et Journalisme	1	0,1
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	17	2,2
Activités financières et d'assurances	151	19,7
Autres activités de services	28	3,7
DGM	3	0,4
Electricité, Gaz, de vapeur et climatisation	0	0,0
Activités extractives	3	0,4
Arts, spectacles et loisirs	1	0,1
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0	0,0
Eau, Assainissement Gestion des déchets et activités de remise en état	0	0,0
Santé et activités d'action sociale	3	0,4
Total general	765	100

Source : Direction des statistiques du travail et des études

Dans la région de Dakar, le nombre d'établissements ouvert a baissé de 4 unités, passant de 776 à 772, entre 2014 et 2015.

Par rapport au statut juridique, près de 47% des établissements ouverts dans la région de Dakar sont déclarés sous la forme juridique « Particulier» en 2015. Les établissements ouverts sous le statut SARL/SUARL viennent en seconde position avec 38,2%, suivi des établissements SA (7,6%) et des Projets (6,8%). Les établissements Publics (0,26%) et les Autres formes de statuts juridiques (0,13%) capitalisent de faibles proportions.

Au niveau national, le nombre d'établissements ouverts a connu une augmentation de 56 unités, passant de 1387 à 1443 établissements, entre 2014 et 2015. La répartition des établissements ouverts selon le statut juridique montre que, plus de la moitié des établissements sont ouverts sous le statut Particulier, suivi des établissements SARL avec 24%. Par ailleurs, 7,8% des établissements ouverts sont des GIE, les établissements publics avec 1,5% et les Associations avec 1,1%.

Tableau 14.112 : Répartition des établissements ouverts selon le statut juridique en 2015

Statut juridique	Dakar 2015		Sénégal 2015	
	effectif	%	effectif	%
Association	0	0	16	1,1
Autre	1	0,1	4	0,3
Chantier	0	0	3	0,2
Collectivités locales	0	0	8	0,6
Etablissement Public	2	0,3	22	1,5
GIE	0	0	113	7,8
ONG	0	0	4	0,3
Particulier	362	46,9	782	54,2
Projet	53	6,9	58	4
SA	59	7,6	86	6
SARL/SUARL	295	38,2	347	24
Total général	**772**	100	**1443**	100

Source : Direction des statistiques du travail et des études

Dans la région de Dakar, les déclarations de fermeture ont touché considérablement les secteurs qui avaient enregistré les taux d'ouverture les plus importants à savoir, les secteurs du «commerce», «des Bâtiments et travaux publics» et des «Activités financières d'assurance». Ils ont enregistré respectivement 38,1%, 26,7% et 6,7% des fermetures d'établissements.

Aussi, d'autres secteurs n'ont pas été épargnés par la fermeture comme les Activités d'hébergement et de restauration qui enregistrent 6 fermetures de même que les Activités de fabrication, activités d'agriculture, sylviculture et pêche, d'autres activités de services qui enregistrent chacun e 5 fermetures.

Tableau 14.113 : Le nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale

Branche d'activité	Etablissement fermés	
	Effectif	%
Activités d'hébergement et de restauration	6	5,7
Activités de fabrication	5	4,8
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	1	1,0
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1	1,0
Activités extractives	0	0
Activités financières et d'assurances	7	6,7
Administration publique et défense	0	0,0
Agriculture, sylviculture et pêche	5	4,8
Autres activités de services	5	4,8
Bâtiments et Travaux Publics	28	26,7
Commerce	40	38,1
Éducation	2	1,9
Indéterminé	1	1,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et	1	1,0
Santé activités d'action sociale	1	1,0
Transport et entreposage	2	1,9
Total	105	100

Source : Direction des statistiques du travail et des études

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail se définit comme un accord volontaire, formel ou informel entre un employé et son employeur. L'employé s'engage à effectuer un travail moyennant une rémunération, le travail et la rémunération sont bien définis entre les deux parties. Il existe plusieurs types de contrats de travail : le contrat à durée indéterminée (CDI); le contrat à durée déterminée (CDD); le contrat de saisonnier; le contrat de stage (stagiaire); le contrat d'apprentissage ; le contrat temporaire…

Le nombre de contrats reçu par les Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de la région de Dakar a baissé entre 2014 et 2015 passant de 34816 à 34653. Par rapport aux autres régions, l'IRTSS de Dakar comptabilise 65,3% des contrats du Sénégal en 2015, suivi de très loin par les IRTSS des régions de Thiès (9,7%), St Louis (6%) et Ziguinchor (5,3%).

Tableau 14.114 : Le nombre de contrats de travail selon le type

Régions	CDI		CDD		SAIS		STAGE		APPRENTI		TEMP		Autres		Total			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		Total en 2015	% en 2015	Total en 2014	% en 2014
Dakar	71,7	28,3	76	24	70,9	29	68	32	93	7	74,9	25,1	72	28	34653	65,3	34816	65,7
Diourbel	67,4	32,6	87,3	12,7	100	0	0	100	-	-	-	-	-	-	936	1,8	1005	1,9
Fatick	69,9	30,1	78,5	21,5	50	50	-	-	100	0	-	-	100	0	413	0,8	282	0,5
Kaffrine	68,9	31,1	75,9	24,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185	0,3	145	0,3
Kaolack	69	31	65,4	34,6	81,1	19	100	0	100	0	-	-	-	-	1017	1,9	853	1,6
Kédougou	90	10	92,8	7,2	82,4	18	100	0			94	6	0	100	1039	2	995	1,9
Kolda	67,5	32,5	85,2	14,8	100	0	-	-	-	-	100	0	-	-	903	1,7	1695	3,2
Louga	68,7	31,3	74,7	25,3	100	0	-	-	-	-	-	-	100	0	997	1,9	726	1,4
Matam	79,2	20,8	88,8	11,2	-	-	-	-	-	-	69,4	30,6	0		822	1,5	326	0,6
Sédhiou	78	22	74,4	25,6	-	-	-	-	100	0	-	-	-	-	129	0,2	140	0,3
St Louis	71,9	28,1	80,2	19,8	65	35	79	21	100	0	96,7	3,3	-	-	3198	6,0	4390	8,3
Tambacounda	78,3	21,7	81,8	18,2	95,4	4,6	100	0	100	0			79	21	818	1,5	921	1,7
Thiès	68,3	31,7	74,7	25,3	60,8	39	56	44	50	50	74,6	25,4	0	100	5131	9,7	4333	8,2
Ziguinchor	76,5	23,5	78,4	21,6	95,9	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	2835	5,3	2385	4,5
Total	10361	4018	23259	6912	2586	971	274	129	273	33	3207	1018	641	247	53076	100	53012	100

Source : Direction des statistiques du travail et des études

XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

En 2015, l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de la région de Dakar a enregistré 1397 conflits de travail individuel.

Durant la même période, il faut noter que 51,8% des conflits individuels n'ont pu être conciliés. En outre il faut constater qu'il y a eu 46,1% des conflits qui ont abouti à des conciliations, 1,6% à des conciliations partielles et seulement 0,4% qui sont sans suite.

Tableau 14.115 : Situation des conflits de travail individuel dans la région de Dakar en 2015

Désignation	Effectifs	Pourcentage
Conciliations	644	46,1
Conciliations partielles	23	1,6
Non conciliations	724	51,8
sans suite	6	0,4
Total conflits	1397	100

Source : Direction des statistiques du travail et des études

Concernant les conflits de travail collectifs, l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de la région de Dakar a enregistré 33 conflits en 2015 contre 58 pour le niveau national.

En 2015, parmi les conflits collectifs de la région de Dakar 24,2% ont été réglés, 9,1% non réglés et 63,6% en instance.

Tableau 14.116 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail collectif en 2015

Suites réservées aux conflits	Région Dakar		SENEGAL	
	Effectif	%	Effectif	%
Réglés	8	24,2%	15	25,9
Non Réglés	3	9,1%	12	20,7
Instance	21	63,6%	29	50
indéterminée	1	3,0%	2	3,4
Total	33	100,0%	58	100

Source : Direction des statistiques du travail et des études

Conclusion

En définitive, la région de Dakar, capitale du pays, occupe une place importante dans le marché de l'emploi. En raison de son statut économique et de son poids démographique, elle est caractérisée par un taux de chômage de 16,6% en 2015 selon l'Enquête nationale de l'Emploi au Sénégal (ENES). Cette situation peut être est due par l'insuffisance de la formation qualifiante, les difficultés d'accès aux financements et la faible valorisation de l'auto-emploi constatée chez les jeunes. Les défis et enjeux sont multiples pour la gestion de l'emploi au Sénégal et en particulier dans la région de Dakar. Les leviers sur lesquels l'Etat compte activer sont entre autre la formation, la promotion de l'entreprenariat et l'amélioration de l'accès aux financements.

Chapitre XV : TRANSPORT

INTRODUCTION

Le secteur des transports est placé au cœur des stratégies de développement et engrange des investissements massifs notamment dans les infrastructures.

On distingue 4 modes de transport : le transport terrestre avec ses volets routier et ferroviaire, le transport maritime et le transport aérien. Toutefois ces différents modes sont d'inégale importance.

A Dakar, le secteur du transport joue un rôle important dans la mobilité des personnes et des biens. Cependant, du fait de la concentration des infrastructures de transport dans la région, de la surpopulation, de la dégradation du réseau routier, de la vétusté du matériel roulant, Dakar connait beaucoup de problèmes de trafic qui influencent le développement du transport.

Ce chapitre aborde le secteur transport dans la région en analysant dans un premier temps le transport terrestre, ensuite le transport maritime et enfin le transport aérien.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

La route est le principal moyen de déplacement pour les personnes et les biens à Dakar. Le transport routier est assuré à Dakar, en grande partie, par des d'opérateurs privés représentés par les minibus AFTU, les «cars rapides», «Ndiaga Ndiaye» et les taxis. A cela s'ajoute la société national DDD « Dakar Dem Dikk ».

XV.1.1. Le transport routier

XV.1.1.1. Le réseau routier

On distingue le réseau routier classé du réseau routier non-classé. Le réseau routier classé est structuré sur la base de la géographie administrative du pays.

Le réseau routier non-classé comprend la voirie urbaine secondaire et des routes rurales non revêtues.

Pour ce qui concerne le réseau classé, il se divise en :

- routes nationales, qui assurent la liaison entre régions administratives ou avec les Etats limitrophes ;
- routes régionales qui relient les chefs-lieux de département d'une même région ;
- routes départementales, qui assurent la liaison entre chefs-lieux commune d'un même département ;
- voiries urbaines qui assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains.

La situation des Programmes d'infrastructures dans la région de Dakar s'établit comme suit : Les programmes de réalisation et d'entretien des infrastructures routières entrepris entre 2012 et 2015 dans la région de Dakar ont permis d'entretenir et de récupérer une partie de son réseau routier soit 331 km de routes revêtues. Ces travaux ont concerné 156 rues à Dakar et sa banlieue. Les marchés de travaux d'entretien courant et périodique des routes revêtues sur le réseau routier dans la région de Dakar ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe de 14 555 705 796 FCFA.

Le prolongement de la VDN sur la section CICES-Golf Club d'un coût d'environ 38 milliards CFA. Le projet comprend également des ouvrages d'art spéciaux : un VIADUC de 900 ml de portée et un ouvrage en BOWSTRING de 360 ml de portée pour la traversée de la zone du Mausolée de Cambérène pour ne pas obstruer la vue au droit du monument ; La construction de l'échangeur de l'émergence (Ex pont Sénégal 92) : Cet échangeur situé sur la route des Niayes dessert la banlieue de Dakar (Grand Yoff, Patte d'Oie, Parcelles Assainies, Golf, Guédiawaye). En plus de la construction de l'ouvrage en trèfles en 2 x 3 voies, il est prévu la réalisation de 5 km de routes constituant les boucles de l'échangeur, les bretelles et les voies d'accès pour un cout de 7 300 000 000 FCFA ;La construction de voiries autour de l'Institut Islamique Cheikh Ahmadou Bamba sise à Colobane d'une longueur de 6 km pour un cout de 6 000 000 000 FCFA.

Tableau 15.117 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	MONTANT	Etat d'avancement	Département
Construction de routes de connectivite de l'autoroute a péage et d'aménagement de la rn1 entre Rufisque et Diamniadio y/c les voiries connexes de Rufisque en 2x2 voies	18	32	_	Rufisque
Réhabilitation du tronçon Rufisque-Bayakh	17	6,5	_	Rufisque
Réhabilitation de la route Rufisque-Bargny en 2x2 voies	4	3,6	_	Rufisque
autoponts aux carrefours de Thiaroye et Keur Massar	0,4	7	_	Pikine
Travaux de construction de la vdn : section 3 : golf club-Tivaouane peulh y compris bretelle d'accès au village de Tivaouane peulh en 2x2 voies : réception provisoire prévue en mars 2016	17	32	_	Guédiawaye/ Pikine
Total	56,4	81,1		
Travaux de construction de l'échangeur de l'émergence	5	7,3	Travaux en Cours. Fin des travaux prévue en Mai 2016 Axe principal en 2x3 voies	Dakar
Travaux de construction de la vdn : section 2 : cices-golf club	8,5	38	Travaux en cours- Fin prévue en Avril 2017 - Le projet prévoit également la construction d'un VIADUC de 970 m et d'un ouvrage en BOWSTRING de 350 m	Dakar/Guédiawaye
travaux de construction de voiries autour de l'institut islamique cheikh Ahmadou Bamba a Colobane	6	6	Travaux en Cours - Fin prévue en Septembre 2016	Dakar
travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues	140	8,572	- Travaux en cours - Travaux vont se poursuivre jusqu'en 2017. Coût total pour les 03 ans : 20 479 363 193 FCFA pour un linéaire total de 291 Km	Dakar(région)
	159,5	59,872		

Source : AGEROUTE

XV.1.1.2. Le parc automobile

Le parc automobile de la région de Dakar est estimé en 2015 à 336 844 véhicules contre 318 100 en 2014 soit une progression de 6%. Ils sont en majorité localisés dans le département de Dakar avec 76,78 % du parc de la région, ensuite vient le département de Pikine avec 13% de l'effectif total. Les autres départements enregistrent respectivement Guédiawaye (6%), Rufisque (4%).

Les véhicules des particuliers représentent 56,05% du parc automobile à Dakar, ensuite viennent les camionnettes qui sont au nombre de 39 997 soit 11,87%.

Comparativement à l'année 2014 le parc automobile de la région a connu une augmentation suivant certains types de véhicules, surtout chez les autres avec un accroissement de 15%, de même que les taxis urbains, les deux roux, les voitures particuliers ont vu leurs effectifs augmenter en 2015, par contre en ce qui concerne les Tricycles, Taxis interurbains, Autocars (+ de 8 places), Semi-remorques leurs effectifs ont connu une diminution importante surtout les tricycles et les taxis interurbains avec 70% pour les tricycles et 26% pour les taxis interurbains.

Tableau 15.118 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation n%	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %	Année 2014	Année 2015	Variation %
Voitures particulières	137023	145410	6	11562	12468	8	21901	23176	6	7274	7773	7	177760	188827	6
Taxis interurbains	542	403	-2,6	132	89	-33	314	232	-26	53	44	-17	1041	768	-26
Taxis urbains	18067	19845	10	2925	3216	10	4849	5465	13	327	363	11	26168	28889	10
Autocars (+ de 8 places)	5592	5639	1	1070	1045	-2	2978	2832	-5	450	439	-2	10090	9955	-1
Camionnettes	30392	32036	5	1612	1710	6	4418	4583	4	1601	1668	4	38023	39997	5
Camions	10043	10400	4	805	758	-6	2668	2555	-4	863	867	0	14379	14580	1
Tracteurs routiers	6881	6998	0,0	355	375	6	1564	1416	-9	710	689	-3	9510	9478	0
Sémi-remorques	8313	8431	1	375	374	0	1740	1539	-12	744	725	-3	11172	11069	-1
Deux roues (motos)	16362	18128	11	221	287	30	519	640	23	227	247	9	17329	19302	11
Tricycles	609	712	17	8	9	13	40	43	8	35	41	17	692	205	-7
Autres	9788	10636	9	693	790	14	1240	1504	21	215	554	158	11936	13784	15
Total	243612	258638	6	19758	21121	7	41956	43685	4	12499	13110	5	318100	336854	6

Source : Bureau Régional des Transports Routiers de Dakar

Dans la région de Dakar la plus part des véhicules (53%) ont un âge supérieur à 10 ans.

Les véhicules âgés de 6 à 10 ans sont au nombre de 89 981soit 27% de l'effectif par contre ceux dont les âges sont compris entre 0 et 5 ans ne représentent que 20% du parc. La grande proportion de voitures âgées entre 0 et 5 ans concerne les voitures particulières suivis des camionnettes. Concernant les taxis urbains la majeure partie de ces derniers sont des véhiculés dont les âges sont supérieur à 10 ans.

Tableau 15.119 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Voitures particulières	25500	31663	24	32656	62172	90	99859	95261	-5
Taxis interurbains	6	5	-17	1	0	-100	1037	762	-27
Taxis urbains	1514	1663	10	1649	3018	83	23056	24184	5
Autocars (+ de 8 places)	1646	1761	7	1194	1175	-2	7298	6922	-5
Camionnettes	11770	13850	18	10983	11071	1	16196	15346	-5
Camions	1452	2081	43	1359	1735	28	11543	10808	-6
Tracteurs routiers	670	786	17	1143	1737	52	7723	6842	-11
Semi-remorques	683	827	21	671	723	8	9867	9377	-5
Deux roues (motos)	9765	11448	17	4150	4266	3	3970	3989	0
Tricycles	487	600	23	181	181	0	25	25	0
Autres	2133	3205	50	23228	3903	-83	4685	5468	17
Total	55626	67889	22	77215	89981	17	185259	178984	-3

Source : Bureau Régional des Transports Routiers de Dakar

XV.1.1.3. Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Le nombre de voitures nouvellement immatriculées est passé de 22581 à 26 769 véhicules entre 2014 et 2015, soit une augmentation de 19%. Pour l'ensemble des voitures nouvellement immatriculées, la plupart (60%) de l'effectif concerne des voitures particulières, les 11% sont des camionnettes et les Motos représentent 6% de l'effectif.

Par ailleurs, le nombre de taxis urbains nouvellement immatriculés a connu une forte augmentation en passant de 518 véhicules à 1143 véhicules, le même constat est observé sur les véhicules de types Camions, Tricycles etc. Concernant les autres types

comme les autocars, les camionnettes enregistrent une baisse des effectifs nouvellement immatriculés.

Tableau 15.120 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2013	2014	2015	Variation (2015)/(2014)	
				Nb	%
Voitures particulières	13556	14187	16119	1932	14
Taxis interurbains	1	0	0	0	0
Taxis urbains	326	518	1143	625	121
Autocars (+ de 8 places)	563	197	150	-47	-24
Camionnettes	2824	3166	3067	-99	-3
Camions	664	562	1044	482	86
Tracteurs routiers	880	582	821	239	41
Sémi-remorques	905	622	793	171	27
Deux roues (motos)	1722	1555	1717	162	10
Tricycles	74	56	84	28	50
Autres	1035	1136	1831	695	61
Total	22550	22581	26769	4188	19

Source : Bureau Régional des Transports Routiers de Dakar

Concernant l'état du parc immatriculé, on dénombre 8610 véhicules acquis neufs, soit 32% contre 68 % étant des voitures d'occasion, soit 18159 véhicules. En 2014, cette répartition était de 38% pour les véhicules neufs contre 62% pour les véhicules d'occasions. Cette situation résulte d'un renouvellement peu progressif du parc avec une hausse de 0,43% pour les véhicules neufs. Concernant l'immatriculation des véhicules d'occasion l'effectif a connu une augmentation de 29,63% entre 2014 et 2015.

Tableau 15.121 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Variation (2015)/(2014)	
				Nb	%
Véhicules neufs	8556	8573	8610	37	0,43
Véhicules d'occasion	13994	14008	18159	4151	29,63
Total	22550	22581	26769	4188	18,55

Source : Bureau Régional des Transports Routiers de Dakar

En 2015, la Division régionale des transports terrestres a effectué 15 120 Mutations, 3827 renouvellements et 1243 Duplicata.

En plus il faut noter que les opérations sans attribution de nouveau numéro a connu une augmentation de 14%.

Cela a abouti à une augmentation de 55% pour les renouvellements, 39% des duplicatas, et 5% des mutations.

Tableau 15.122 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

Opérations	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Variation (2014)/(2015)	
				Nb	%
Mutations	13719	14386	15120	734	5
Duplicata	487	896	1243	347	39
Renouvellement	1349	2475	3827	1352	55
Total	15555	17757	20190	2433	14

Source : Bureau Régional des Transports Routiers de Dakar

XV.1.1.4. Les permis de conduire

En 2015 le nombre d'inscrits aux examens du code de la route s'élevé à 60 809 personnes, parmi ces inscrits 31709 personnes sont admises à l'examen soit 52,15% de l'effectif.

Concernant l'examen de la conduite, le nombre d'inscrits est estimé à 44852 participants, sur lequel 27 225 sont admis soit 60,70%.

Il est important de noter que le nombre d'inscrits a connu une augmentation suivant tous les types de permis, c'est ainsi qu'on observe que le nombre d'inscrit aux examens de passage du code de la route est passé de 52565 personnes en 2014 à 60 809 personnes en 2015, soit un accroissement de 16%.

Le même constat est observé concernant l'examen de la conduite le nombre de candidat est passé de 41630 à 44852 candidats soit une progression de 8%, malgré la hausse du nombre inscrits l'effectif des admis a connu un repli de 38%.

Tableau 15.123 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis

TYPE DE PERMIS	Année	Code de La Route			Conduite		
		Inscrits	Admis	% Admis/inscrits	Inscrits	Admis	% Admis/inscrits
Deux Roues	2014	342	201	58,77	284	109	38,38
	2015	522	276	52,87	344	129	37,50
	Variation %	53	37	-11	21	18	-2
Véhicules Légers	2014	32470	17620	54,27	26469	15213	57,47
	2015	38216	21076	55,15	29196	17748	60,79
	Variation %	18	20	2	10	17	5
Véhicules Lourds	2014	15120	6791	44,91	11697	6400	54,71
	2015	16940	7962	47,00	12233	7335	59,96
	Variation %	12	17	4	5	15	9
Transport en Commun	2014	4633	2104	45,41	3180	1983	62,36
	2015	5131	2395	46,68	3423	2142	62,58
	Variation %	11	14	3	8	8	0
Ensemble	2014	52565	26716	50,82	41630	43699	56,93
	2015	60809	31709	52,15	44852	27225	60,70
	Variation %	16	19	3	8	-38	6

Source : Bureau Régional des Transports Routiers de Dakar

XV.1.1.5. Les types de transport routier

XV.1.1.5.1 Les transports voyageurs : urbain et interurbain.

Le transport urbain

Les « cars rapides », les taxis, les scooters et quelques autres véhicules particuliers assurent une partie des déplacements des Dakarois. Le reste est couvert par les minicars Ndiaga Ndiaye, les bus Tata, par les bus de la compagnie nationale Dakar Dem Dikk. On enregistre aussi des taxis dits « clandos » et la marche à pied.

Les cars rapides et les Ndiaga Ndiaye assurent des dessertes urbaines ou des liaisons interurbaines selon le type de leur licence.

A la périphérie de Dakar, s'est instaurée une catégorie de taxis dits clandos qui n'ont pas de licence mais dont l'existence s'est imposée. Ils pratiquent dans la plupart des cas le covoiturage (répartition du prix de la course entre les occupants du taxi).

Le transport interurbain

Dans la région de Dakar, le transport interurbain est assuré par les bus Dakar Dem Dikk, les bus Tata, les Taxis, et les Mercedes Ndiaga Ndiaye.

On peut noter que le transport collectif assure la majeure partie des déplacements de population en milieu urbain, ce phénomène est aussi observé pour les déplacements interurbains. Aussi il est important de signaler que le petit train bleu intervient aussi dans le transport en commun sur la ligne Dakar – Rufisque.

XV.1.1.5.2 Le transport de marchandises

La ligne ferroviaire Dakar-Bamako utilisée par TRANSRAIL SA est longue de 1 287

Km. Transrail est devenu Dakar-Bamako ferroviaire. Le changement a été effectif depuis mars 2016.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle société, il s'agit d'un organe de gestion de l'activité ferroviaire Dakar-Bamako après la résiliation de la concession. Faute de données statistiques, ce point n'est pas traité au détail.

XV.2. LE TRANSPORT MARITIME

XV.2.1. XV.2.1 Les infrastructures portuaires

Le transport maritime est largement dominé par les activités du Port de Dakar. Ce dernier, situé dans le département de Dakar, occupe une superficie de 237 hectares et constitue la principale infrastructure de la région et du pays pour ce qui est des échanges maritimes commerciaux.

Avec un plan d'eau de 177 hectares, le port dispose d'infrastructures terrestres réparties sur deux zones distinctes séparées par un port de pêche, des ateliers de réparation navale et une zone militaire.

La Zone Sud est composée de trois môles et est dédiée aux marchandises diverses, au trafic conteneurisé, au transit malien et au trafic passagers. Elle dispose de 15 postes à quais avec 22,9 ha de terre-pleins.

La Zone Nord est composée de 4 môles, du terminal à conteneurs et du wharf pétrolier. Ses installations sont dédiées aux marchandises diverses, aux vracs solides et liquides.

Elles sont composées de 23 postes à quais avec 75,8 ha de terre – pleins dont 14 ha pour le terminal à conteneurs qui sera porté à 20 ha après extension.

Le Port de Pêche dispose de 9 postes avec une superficie de 10 ha.

Elle abrite des unités industrielles de transformation et de conservation de poissons, de congélation de produits halieutiques, de fabrique de glace et d'entrepôts frigorifiques.

XV.2.2. Les mouvements de navires et/ou d'autres embarcations

Le port de Dakar a accueilli en 2015, un effectif de 2705 navires. 25% des navires sont des porte-conteneurs, ils sont suivis des cargos avec un effectif de 505 navires, les autres types de navire viennent après en enregistrant respectivement : navires pêcheurs et autres (15%), Rouliers (11%), Tankers (10%), Minéraliers (4%), concernant les croisières, 8 navires ont fréquenté le port.

Malgré une hausse de 2% sur 2014, le trafic des navires a connu une baisse de 3% comparé au nombre moyen d'escales enregistré depuis 2011 (2 776 escales).

Les escales de croisières ont subi la plus forte régression (-72%) car au 1er semestre 2015, le port n'a accueilli aucun navire croisière.

De même que le nombre d'escales de rouliers en 2015 s'élève à 301 contre 343 en 2015, soit une baisse enregistrée de 42 navires. Cette dernière explique certainement la baisse des importations de véhicules.

Le nombre de tankers ayant fait escale au PAD est passé de 290 navires à 281 entre 2014 et 2015, soit un repli de 3%. En outre, d'autres navires ont vu leur fréquentation du port afficher une hausse de 10% soit 37 escales en valeur absolue.

XV.2.3. Le transport de marchandises

En 2015, le trafic global (les embarquements, les débarquements et les transits), tous sens confondus s'élève à 15 187 937 tonnes contre 13 412 416 tonnes en 2014. Par rapport à 2014, on note une progression de 13% soit 1 775 521 tonnes en valeur absolue. Il est important de noter que le trafic connait une hausse continue depuis 2012.

XV.2.3.1. Structure du trafic global par type de conditionnement

Le type de conditionnement le plus utilisé en 2015 est le trafic conteneurisé avec 29,01% du trafic global, ce type de conditionnement est passé de 3 862 256 tonnes à 4 280 244 tonnes entre 2014 et 2015 soit une augmentation de 11%. Ensuite vient en deuxième position, le conditionnement en « vrac solide » représente 28,87% du trafic global soit 4259903 tonnes. Avec une proportion de 25%, le trafic par conditionnement en vrac liquide prend la troisième place du trafic global.

Le conditionnement de type « Divers » occupe la dernière place avec seulement 17% du trafic global. En effet, de 2 180 487 tonnes en 2014, le conditionnement « divers » est passé à 2 501 571tonnes en 2015 soit une hausse de 321 084 tonnes en valeur absolue.

Graphique 15. 1 : Structure du trafic global de marchandises du port de 2015 par type de conditionnement

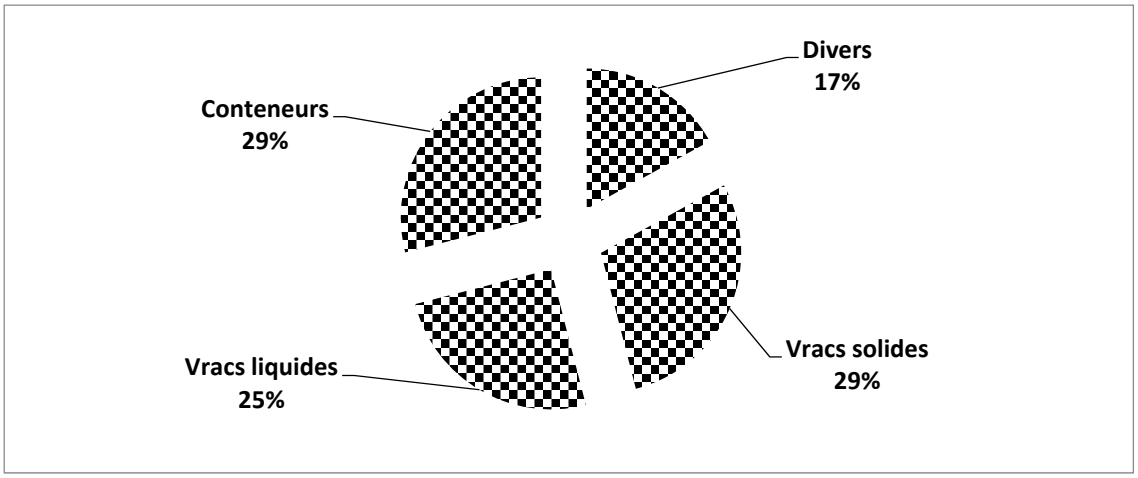

Source : Port Autonome de Dakar

XV.2.3.2. Structure du trafic global par sens

Les débarquements

Les débarquements constituent cette année 74% du trafic global sous l'impulsion des importations sénégalaises surtout et du Transit Entrée. Les importations ont enregistré 8 585 853 tonnes au terme de l'exercice 2015. Cette hausse de la demande intérieure s'explique par une reprise des importations de clinker et par une appréciation nette des importations de houille (+45%), de soufre (+38%), de maïs (+30%), de fer (+30%) et de blé (+8%).

Les embarquements

Les embarquements sont largement soutenus par l'Export malgré une baisse du Transit Mali sortie et du transbordement Sortie. Dans une dynamique de hausse très considérable depuis 2014 (+561 206 tonnes), les exportations sénégalaises affichent pour la première fois trois millions (3 000 000) de tonnes, soit une croissance considérable de 680 431 tonnes sur 2014. Cette performance est imputable aux exportations d'arachides (+1544%), de phosphate (+58%) d'acide phosphorique (+48%), et de ciment (+19%).

Le transit

Le trafic Transit, toujours sous la houlette du Transit Mali, vient de franchir en 2015 la barre des deux millions (2 000 000) de tonnes avec des parts de marché respectives de 98% et 2% pour le Transit Mali et le Transit Autres.

La légère baisse du transbordement (-1%) par rapport à 2014 vient interrompre l'évolution en dents de scie de ce sens de trafic depuis 2008.

XV.3. LE TRANSPORT AERIEN

XV.3.1. Les infrastructures aéroportuaires

La région de Dakar abrite le plus grand aéroport du pays, dénommé Léopold Sédar Senghor qui est de classe internationale. Elle dispose aussi d'un aérodrome militaire à la base aérienne de « Ouakam ».

Un nouvel aéroport moderne (aéroport international Blaise Diagne de « Diass », à une cinquantaine de kilomètres de Dakar), est en cours de construction dans la région de Thiès.

Le secteur du transport aérien a connu une évolution significative dans le cadre Institutionnel avec la création de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal (ANACS), de la Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor (HAALSS) et de l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS).

ANACS : Elle est chargée de la gestion, du contrôle et de la réglementation des activités de l'aviation civile sénégalaise.

HAALSS : Elle a pour mission d'assurer la sûreté des personnes, des biens et des aéronefs dans l'enceinte de la zone aéroportuaire.

ADS : chargée de la gestion technique et commerciale des aérodromes Nationaux et internationaux du Sénégal.

XV.3.2. Le trafic intérieur

Les passagers

En 2015 les entrées globales de passagers à l'aéroport LSS se chiffrent à 78441 personnes réparties comme suit : 36610 personnes soit 46,67% débarquées, 38629 personnes embarquées soit 49,24% ensuite 3202passagers en transit soit 4,08%.

Tableau 15.124 : Evolution du trafic intérieur de passagers

Désignation	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	
				Nb	%
Arrivée avions	1389	1491	1379	-112	-7,51
Départ avions	1388	1497	1379	-118	-7,88
Passagers embarqués	30281	30814	38629	7815	25,36
Passagers débarqués	29016	29962	36610	6648	22,19
Passagers en transit	2417	2769	3202	433	15,64
Total passagers transportés	61714	63545	78441	14896	23,44

Source : ASECNA

Les départs d'avion enregistrés au niveau national en 2015 sont au nombre de 1379 de même que les arrivées. Une baisse des mouvements des avions entre 2014 et 2015 est observée. En ce qui concerne les départs sont passés de 1491 à 1379 soit un repli de 7,88%, le même constat est observé sur les arrivées se sont baissées de 7,51%.

S'agissant des passagers, le nombre de voyageur s'est accru entre ces deux périodes, en enregistrant 63 545 voyageurs en 2014 pour s'établir à 78896 passagers en 2015 soit une augmentation de 23,44%.

Les marchandises

Le fret global en 2015, a enregistré une augmentation importante de 98 tonnes cela est dû à l'accroissement de la quantité des marchandises embarquées et débarquées en passant de 282,8 à 305,1 soit une augmentation de 22,30%, du côté des marchandises débarquées une progression de 76,40% est observée.

Tableau 15.125 : Evolution du trafic intérieur de marchandises

Désignation	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	
				Qté	%
Arrivée avions	_	_	_	_	_
Départ avions	_	_	_	_	_
Marchandises embarquées (tonnes)	403,1	282,8	305,1	22,30	7,89
Marchandises débarquées (tonnes)	227,8	258,9	335,3	76,40	29,51
Marchandises en transit (tonnes)	_	_	_	_	_
Total marchandises transportées (tonnes)	631	542	640	98,00	18,08

Source : ASECNA

XV.3.3. Le trafic international

Les passagers

Au niveau international le nombre de passagers dénombrés à l'Aéroport LSS est passé de 1829197 en 2013 à 1850334 entrées en 2015 soit une augmentation de 1,16%.

Ces passagers sont répartis comme suit :

- Débarqués : 832 168 soit 44,97%
- Embarqués : 850647 soit 45,97%
- Transit : 167 519 soit 09,05%.

Tableau 15.126 : Evolution du trafic international de passagers

Désignation	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	
				Nb	%
Arrivée avions	11513	11545	11133	-412	-3,57
Départ avions	11440	11584	11050	-534	-4,61
Passagers embarqués	876050	840445	850647	10202	1,21
Passagers débarqués	846393	795252	832168	36916	4,64
Passagers en transit	161363	193500	167519	-25981	-13,43
Total passagers transportés	1883806	1829197	1850334	21137	1,16

Source : ASECNA

Les arrivées des avions de dimension internationales en 2015, ont connu une légère baisse en passant de 11545 à 11133, le même constat est observé en ce qui concerne les départs une baisse de 4,61% en passant de 11584 en 2014 à 11050 en 2015.

Les marchandises

Les marchandises transportées ont enregistré un accroissement de 25,64% soit 32100 tonnes de marchandises en 2015 contre 25 605 tonnes de marchandises en 2014.

Cette situation s'observe sur les marchandises embarquées qui passe de 12 546 tonnes à 16092 tonnes en 2015 et celles débarquées une hausse de 2994 tonnes par rapport à l'année dernière.

Tableau 15.127 : Evolution du trafic intérieur de marchandises

Désignation	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	
				Quantité	%
Marchandises embarquées (tonnes)	13033,3	12546,3	16092	3545,7	28,26
Marchandises débarquées (tonnes)	12164,3	13058,2	16052,2	2994	22,93
Total marchandises transportées (tonnes)	25198	25605	32144	6539	25,54

Source : ASECNA

Conclusion

Dans la région de Dakar, des investissements conséquents ont été faits dans le secteur du transport notamment pour la réalisation des infrastructures. Le parc des bus et minibus s'étoffe et les véhicules desservent des zones très reculées. Le Petit train bleu, malgré les difficultés, déplace encore beaucoup de passagers. Le port de Dakar est un hub et l'aéroport LSS est une référence dans la sous-région. Toutefois des efforts restent à faire pour résoudre les problèmes que connait le secteur et réussir le pari du désenclavement des zones de la banlieue.

Chapitre XVI : MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

Le développement économique et social d'un pays dépend largement de sa politique énergétique. Au Sénégal, la production énergétique est dominée par les produits pétroliers importés, d'où la dépendance envers l'extérieur et la cherté de l'énergie surtout électrique qui est influencée par les cours mondiaux. En outre, la croissance démographique très rapide et la modernisation des équipements de consommation entrainent une hausse de la demande en énergie alors que l'offre ne suit.

Dakar offre de grandes opportunités pour le développement minier. Toutefois, l'occupation des zones de production par les projets immobiliers et l'extraction excessive du sable entrainent des difficultés.

Ce chapitre fait une analyse de la situation minière ensuite celle de l'énergie de la région de Dakar.

XVI.1. MINES

Les activités du Service Régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

XVI.1.1. Situation des carrières et des mines

En 2015, le nombre de carrières de la région de Dakar s'élevait à 10 dont 6 carrières d'extraction de sable, 3 pour le calcaire et 1 marno calcaire.

En outre le nombre de carrière passe de 17 à 10 entre 2014 et 2015.

Tableau 16.128 : Situation des carrières

Type	Nombre	Localisation
Sable	6	Tivaouane peulh, Bambilor
Calcaire	3	Bargny, Yene
Marno calcaire	1	Bargny
Total 2015	10	
Total 2014	17	
Variation %	-70	

Source : Service Régional des Mines et géologie de Dakar

XVI.1.2. Production des mines et carrières

L'analyse des données du Service Régional des mines montre que les recettes de l'exploitation des ressources minérales s'élèvent à 15 682 200 FCFA.

Les proportions les plus élevées sont celles liées à l'extraction de calcaire qui s'élève à 15 682 200 FCFA soit la totalité des recettes et les recettes du Marno calcaire ne sont pas disponibles. Par ailleurs on note que le volume de la production du calcaire est passé de 29915,15 m3 à 78411 entre 2014 et 2015 cette production a été multipliée par 2,6.Le volume du marno calcaire en 2015 se chiffre à 1 995 922 m3.

Tableau 16.129 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2014		2015		Variation en %	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
	(en m^3)	(en 1000 FCFA)	(en m^3)	(en 1000 FCFA)		
Calcaire	29915,15	5 983 100	78 411	15 682 200	162	162
Marno calcaire			1 995 922	_		

Source : Service Régional des Mines et géologie de Dakar

XVI.2. ENERGIE

Plus de cinq ans après la signature de la LPDSE (Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie), le secteur de l'énergie est encore traversé par une vague de tensions dans l'approvisionnement des ménages, de l'industrie ainsi que de tous les autres secteurs d'activités. Le renchérissement sans précédent des prix des produits pétroliers a été, en effet, le déclencheur d'une grave crise du système d'approvisionnement énergétique, manifestée par des périodes de pénurie dans la distribution aussi bien des carburants, du gaz butane que de l'électricité. La nouvelle politique énergétique du Gouvernement met en avant les trois objectifs majeurs suivants :

- assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût,
- élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et,
- réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole.

XVI.2.1. Energie électrique

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique à des coûts accessibles à la clientèle.

XVI.2.1.1. Les abonnés

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2015 se chiffre à 525263, soit 46,81% des abonnés au Sénégal. Par rapport à 2014, on note une augmentation de 21 211 abonnés en valeur absolue, soit 4,21% en valeur relative.

La quasi-totalité des clients de la SENELEC au niveau de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. En effet, en 2015, ils sont 524 488 abonnés contre seulement 775 abonnés en moyenne tension. Les abonnés basse tension sont répartis selon le type d'abonnement.

Les statistiques indiquent que les abonnements domestiques représentent 70,47% soit 370 172 abonnés. Parmi ces abonnés à l'électricité à usage domestique, 365731, soit 98,80% ont de l'électricité petite puissance, 3887 abonnés soit 1,05 % ont de l'électricité moyenne puissance et seulement 0,14% soit 554 abonnés ont opté pour l'électricité grande puissance. Les clients abonnés à l'électricité à usage professionnel se chiffrent à 87 087 soit 16,57% des abonnés. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel petite puissance représentent la plus grande partie soit 78265 abonnés. Les clients abonnés au forfait Woyofal quant à eux sont au nombre de 67 211 soit 12,79 % des abonnés de la région de Dakar.

Par ailleurs, on constate que la plupart des clients de la SENELEC sont dans le département de Dakar soit un effectif de 263727 abonnés, vient après le département de Pikine avec un effectif de 144 309 abonnés, les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 52 253 abonnés et 33 763 abonnés. Il est important de signaler que le nombre de clients abonnés au forfait Woyafal a connu une augmentation importante entre 2014 et 2015 en passant de 19 250 à 67 211 abonnés.

En plus, le nombre d'abonnés de la SENELEC a augmenté entre 2014 et 2015 en passant de 504 052 à 525 263 soit un taux d'accroissement de 4,21%, cette augmentation du nombre d'abonnés s'est observée surtout dans le département de Guédiawaye en passant de 33 763 abonnés à 145 623 abonnés entre 2014 et 2015.

Par contre, dans les autres départements une baisse du nombre d'abonnés est observée.

Tableau 16.130 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	Total
Dakar	**2014**	262972	755	263727
	2015	260114	775	260889
	Variation %	-1,09	2,65	-1,08
Pikine	**2014**	144309	-	144309
	2015	78313	-	78313
	Variation %	-46	-	-46
Guédiawaye	**2014**	33763	-	33763
	2015	145623	-	145623
	Variation %	331	-	331
Rufisque	**2014**	62253	-	62253
	2015	40438	-	40438
	Variation %	-35	-	-35
Région	**2014**	503297	755	504052
	2015	524488	775	525263
	Variation %	4,21	2,65	4,21
Sénégal	**2014**	1048654	1569	1048654
	2015	1120294	1662	1121962
	Variation %	6,83	5,93	6,99

Source : SENELEC

XVI.2.1.2. La consommation

Dans la région de Dakar, 1 549 617 076 KWh ont été consommés en 2015 soit près de 42,47% de la consommation nationale qui s'élève à 2 719 211382 KWh. Par rapport à 2014, la consommation Dakaroise en électricité a connu une hausse de 331 842 358 KWh soit 7,09% en valeur relative. Cependant, la consommation des abonnés basse tension s'élève à 66% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de 811247 075 KWh soit 29,83%.

Les abonnés à l'électricité destinée à l'usage domestique ont consommé 649 130 942 KWh alors que ceux du forfait « WOYOFAL » ont acheté seulement 32 128 110 KWh en 2015. La consommation des clients abonnés à l'électricité à usage professionnel s'établit à 306 268 168 KWh dont 32 % pour l'électricité petite puissance, 19% pour l'électricité moyenne puissance et 49% pour l'électricité grande puissance. L'électricité utilisée pour l'éclairage public est minime et ne correspond que 27 895 230KWh de la consommation régionale en 2015.

En ce qui concerne la répartition spatiale des ventes, les statistiques indiquent que le département de Dakar est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec 1 224 429 540 KWh consommés en 2015 soit 79,01%. Cette consommation impressionnante s'explique certainement par le fait que Dakar est le département le plus peuplé et qu'il concentre la quasi-totalité des administrations, des entreprises et

usines. Il est suivi de très loin par le département de Guédiawaye qui consomme 12,12% de l'électricité vendue dans la région. Les départements de Rufisque et Pikine arrivent après avec respectivement 6% et 3% de la consommation régionale.

Tableau 16.131 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw/h)	MT (en kw/h)	HT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Dakar	2014	655203402	499797076	-	1155000478
	2015	690234914	534194626	-	1224429540
	Variation %	5,35	6,88	-	6,01
Pikine	2014	173331583	-	-	173331583
	2015	90591512	-	-	90591512
	Variation %	-48	-	-	-48
Guédiawaye	2014	43393536	-	-	43393536
	2015	187942144	-	-	187942144
	Variation %	333	-	-	333
Rufisque	2014	75351358	-	-	75351358
	2015	46653880	-	-	46653880
	Variation %	-38	-	-	-38
Région	2014	947279879	499797076	-	1447076955
	2015	1015422450	534194626	-	1549617076
	Variation %	7,19	6,88	-	7,09
Sénégal	2014	1626568502	760800522	175727828	2387369024
	2015	1731090524	811247075	176873783	2719211382
	Variation %	6,4	6,6	0,65	13,9

Source : SENELEC

Conclusion

Concernant le secteur minier, il est important de noter que l'urbanisation galopante de la région, la construction d'infrastructures, notamment routières et portuaires, constituent un grand marché pour les ressources minières et sont favorables au développement du secteur.

Pour l'accès à l'énergie constitue aujourd'hui encore une contrainte majeure pour le développement des activités économiques. Des pannes d'électricité à répétition, des ruptures dans l'approvisionnement sont les conséquences de la dépendance aux produits pétroliers et à l'insuffisance des centrales existantes. Toutefois, le Sénégal cherche des solutions structurelles pour régler le problème d'énergie auquel il fait face depuis plusieurs années, notamment avec le projet de construction d'une centrale à charbon et le développement d'énergies renouvelables.

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

Le commerce est un prolongement naturel de l'activité de production, il désigne les échanges de biens et de services.

A Dakar, principal pôle de commerce du Sénégal, cette activité est un grand pourvoyeur d'emplois particulièrement pour les femmes et les jeunes qui constituent l'essentiel des marchands ambulants.

Sur le plan de l'insertion professionnelle des jeunes, le secteur artisanal offre de la formation, et de la qualification.

Ce chapitre traite le commerce intérieur qui regroupe toutes les entreprises ou personnes dont l'activité principale est la revente (sans transformation) de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages dans la région de Dakar. Il passera revue les équipements marchands, les prix à la consommation ainsi que la vérification des instruments de mesures et le contrôle de la qualité des produits, ensuite nous abordons le secteur de l'artisanat.

XVII.1. COMMERCE

XVII.1.1. Les marchés

Il existe un déséquilibre dans la répartition géographique des équipements marchands dans l'espace régional.

Seulement les départements de Pikine et Dakar disposent de l'essentiel de ces équipements marchands, au détriment des autres départements de la région, qui enregistrent respectivement 39% et 30% des marchés permanents et hebdomadaires.

Le département de Rufisque dispose 17% de l'effectif des marchés de la région, celui de Guédiawaye enregistre 14% du total.

Tableau 17.132 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Dakar	2014	16	5	21
	2015	16	5	21
Pikine	2014	21	7	28
	2015	21	7	28
Guédiawaye	2014	07	3	10
	2015	07	3	10
Rufisque	2014	07	5	12
	2015	07	5	12
Région de Dakar	2014	51	20	71
	2015	51	20	71
	Variation %	0	0	0

Source : Service régional du commerce intérieur

Le marché Sandaga, lieu de prédilection des articles manufacturés divers (produits cosmétiques, appareils électronique, tissus chaussures etc.), représente un pôle commercial de tout premier plan dans le dispositif régional. De par sa renommée internationale, il joue le rôle de pilier dans l'activité commerciale régionale et même nationale.

A côté, il existe des marchés spécialisés pour des catégories de produits bien déterminés, en vue de couvrir les besoins de la région.

C'est le cas du marché aux poissons, qui assure le ravitaillement en produits halieutiques, (poissons), en direction des différentes localités de la région. Il joue le rôle de principal fournisseur dans ce domaine. Le ravitaillement de la région en légumes est assuré essentiellement par les marchés de Castors et de Thiaroye.

Le marché Kermel, vitrine des équipements marchands dans l'espace régional, est spécialisé dans la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits divers. D'autres équipements marchands avec des pôles d'influence non moins importants complètent le dispositif régional de par leur multi fonctionnalité et leur caractère spécialisé.

Par rapport à l'année 2015, on constate que les effectifs n'ont pas connu de variation.

XVII.1.2. Les commerçants

En 2015, le nombre de commerçants au niveau de la région de Dakar se chiffre à 25 501 personnes, par rapport à 2014 une hausse de 3,99% de l'effectif est observée. C'est le département de Dakar qui enregistre le plus de commerçants soit 79,82% de l'effectif de la région. Il est suivi par le département de Pikine homologue 3820 de

l'effectif de la région, par contre les départements de Guédiawaye et Rufisque renferme le plus bas effectif.

Par ailleurs, une évolution des effectifs est observée dans les quatre départements entre 2014 et 2015.

Tableau 17.133 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Dakar	**2014**	145	241	19200	19586
	2015	162	294	19900	20356
Pikine	**2014**	12	24	3600	3636
	2015	12	28	3780	3820
Guédiawaye	**2014**	02	15	560	577
	2015	02	18	584	604
Rufisque	**2014**	01	12	670	683
	2015	01	14	706	721
Région de Dakar	**2014**	164	292	24030	24482
	2015	177	354	24970	25501
	Variation %	9,60	17,51	3,76	3,99

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.3. Le commerce des principales denrées consommées

XVII.1.3.1. Les prix

Au cours de l'année 2015, la disponibilité n'a souffert d'aucun manquement même lors des moments de grosse demande comme le Ramadan, le Magal de Touba ou le Gamou. Son prix homologué à 575F/kg n'a pas connu de changements.

Le marché mondial des huiles raffinées a connu de fortes baisses en 2014. Cette situation s'est répercutée sur les prix intérieurs de diverses manières selon les catégories d'huiles. Dans la pratique ses bidons transvasés dans des futs, sont vendus à 900F/L. Aussi, l'arrêté d'homologation du 22 mai 2013 n'a pas fait de distinction entre le prix de l'huile de soja et celui de palme, ni entre l'huile de production locale et celle importée. En outre entre 2014 et 2015 le prix de l'huile n'a pas connu de variation. Denrée de base dans l'alimentation sénégalaise, le riz fait l'objet d'une surveillance accrue par les services de la DCI notamment le SRC de Dakar de par sa position. En 2015, la tendance baissière des cours mondiaux s'est parfaitement confirmée sur le marché intérieur pour toutes les catégories de riz. Pour le riz non parfumé qui a fait l'objet d'une administration de prix, les ventes se sont faites en deçà du seuil fixé.

Tableau 17.134 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région de Dakar		
	2014 (en F CFA)	2015 (en F CFA)	Variation %	2014 (en F CFA)	2015 (en F CFA)	Variation %	2014 (en F CFA)	2015 (en F CFA)	Variation %	2014 (en F CFA)	2015 (en F CFA)	Variation %	2014 (en F CFA)	2015 (en F CFA)	Variation %
Riz brisé parfumé / kg	450	450	0	450	450	0	450	450	0	450	450		450	450	0
Riz brisé non parfumé / kg	260	260	0	260	260	0	260	260	0	260	260		260	260	0
Riz local / kg	275	275	0	275	275	0	275	275	0	275	275		275	275	0
Sucre en morceaux / kg	750	750	0	750	750	0	750	750	0	750	750		750	750	0
Sucre Cristallisé / kg	575	575	0	575	575	0	575	575	0	575	575		575	575	0
Lait en Poudre / kg	3000	3000	0	3000	3000	0	3000	3000	0	3000	3000		3000	3000	0
Huile en fût / litre	900	900	0	900	900	0	900	900	0	900	900		900	900	0
Ciment / tonne	60000	58000	-3	60000	58000	0	60000	58000	-3	60000	58000	-3	60000	58000	-3
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3280	3230	-1	3280	3230	-1	3280	3230	-1	3280	3230	-1	3280	3230	-1
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1485	1460	-1,6	1485	1460	-1,6	1485	1460	-1,6	1485	1460	-1,6	1485	1460	-1,6

Source : Service régional du commerce intérieur

Par ailleurs, le prix du ciment qui coutait à 60 000 FCFA la tonne en 2014 a baissé de 3% en 2015. Le même constat est observé sur le prix du gaz butane, pour ce dernier la bouteille de 6kg enregistre un repli de 1,5% et celui du 2,7kg fléchit de 1,6%. Il n'existe pas de fluctuation de prix des denrées selon les départements.

XVII.1.4. La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits

XVII.1.4.1. La vérification des instruments de mesure

Les balances, les Bascules, Poids, les distributeurs d'huile comestible, les distributeurs de lubrifiants, et les distributeurs de carburant constituent les instruments de mesure ou de pesée. Tous ces appareils ou outils de mesure, de pesée doivent répondre à des normes très strictes de qualité, de fiabilité et, surtout, de précision car la moindre défaillance peut avoir des conséquences économiques. C'est pourquoi, la loi sénégalaise exige un contrôle strict et une surveillance sévère. En 2015 sur les 25700 appareils présentés, les 24629 sont admis et les 1091 sont refusés. Par rapport à l'année dernière ce nombre a enregistré une baisse importante en Passant de 11 629

à 1091 appareils hors norme. Par ailleurs, on constate la plupart des contrôles concernent les balances soit 17 103 de l'effectif.

Tableau 17.135 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2014			2015			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	14930	13598	1332	17103	16337	766	12,7	16,7	-73
Bascules	204	188	16	254	231	23	19,6	18,6	-79,7
Poids	5400	5230	170	4402	4323	89	-22,6	-20,9	-91
Distributeurs d'huile comestible	3340	3234	106	3312	3110	212	-0,8	-3,9	50
Distributeurs de lubrifiants	32	28	4	31	31	0	-3,2	9,6	0
Distributeurs de carburant	587	582	05	598	597	1	1,8	2,5	-400
Total	24461	22832	11629	25700	24629	1091	4,8	7,2	-493

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.2. ARTISANAT

L'artisanat est le dépositaire de traditions anciennes et de cultures qu'il a su enrichir et adapter aux nouveaux besoins. Il est résolument tourné vers l'avenir et s'intéresse en permanence aux innovations qui génèreront de nouveaux projets et de nouveaux métiers.

XVII.2.1. Les infrastructures

En 2015 la région de Dakar enregistre 3 villages artisanaux dont un village dans chaque département à l'exception du département de Pikine. Par rapport à l'année 2014, l'effectif des villages artisanaux n'a pas connu une évolution.

Le village artisanal de Soumbédioune, créé en 1961, est situé au quartier de la Médina de Dakar sur la corniche ouest. Vitrine de l'artisanat Dakarois, il s'est fait un nom au fil du temps.

Tableau 17.136 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux	
	2014	2015
Département Dakar	1	1
Département Pikine	0	0
Département Guédiawaye	1	1
Département Rufisque	1	1
Région Dakar	3	3

Source : Chambre de métiers de Dakar

XVII.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers

Toute entreprise exerçant une activité artisanale est dans l'obligation d'être immatriculée au Répertoire des métiers. Ce répertoire est tenu par les Chambres de métiers et de l'artisanat et constitue le répertoire des entreprises artisanales.

Cependant, le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative varie d'une zone à une autre. En effet Pikine a le plus grand nombre d'entreprise individuelle évoluant dans la branche de la production soit 37% de l'effectif, vient après le département de Dakar qui capitalise les 34% de l'effectif, les autres départements Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 21% et 8%.

Une forte variation est notée entre 2014 et 2015, l'effectif a été multiplié par 4. Pour cette même branche les autres départements ont enregistré la même tendance.

D'autre part, le nombre de branche évoluant dans la section des services et de l'art ont enregistré un rythme de croissance positif en comparaison avec l'année 2014 en passant de 30 à 160 entreprises individuelles de la section des service ,le même constat est observé pour les entreprises individuelles de la section art.

Tableau 17.137 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			Total		
		Année 2014	Année n2015	Variation %	Année 2014	Année n2015	Variation %
Département Dakar	Production	40	99	147,5	40	99	147,5
	Service	19	51	168	19	51	168
	Art	23	76	484	23	76	484
Département Pikine	Production	14	109	678	14	109	678
	Service	05	50	9	05	50	9
	Art	04	77	1825	04	77	1825
Département Guédiawaye	Production	06	23	283	06	23	283
	Service	03	59	1866	03	59	1866
	Art	01	22	21	01	22	21
Département Rufisque	Production	02	61	60	02	61	60
	Service	00	22	0	00	22	0
	Art	02	54	26	02	54	26
Total	Production	62	292	370	62	292	370
	Service	30	160	433	30	160	433
	Art	27	207	666	27	207	666

Source : Chambre de métiers de Dakar

Conclusion

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du Sénégal. Le sous-secteur du commerce s'est relativement bien comporté en 2015. Il faut noter que le secteur a connu une stabilisation des prix de la plupart des produits de base, mais un contrôle régulier est nécessaire pour éviter une flambée des prix.

Le développement de l'artisanat visant à améliorer le revenu des artisans s'inscrit en parfaite harmonie avec les stratégies de la lutte contre la pauvreté.

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

La jeunesse, en tant que catégorie sociale, constitue, de nos jours, une donnée structurante majeure, tant du point de vue de son poids démographique que de son dynamisme dans toutes les sphères de la vie économique et sociale. Les jeunes sont confrontés à des situations complexes, multidimensionnelles qui ont entraîné des bouleversements des critères d'appréciation de cette frange relativement à la dynamique sociale et aux dispositifs de réponse mis en place par les Etats.

Le Sénégal a connu ces diverses formes d'expression vives et violentes de la jeunesse, aussi bien sur le plan syndical, avec des crises scolaires et universitaires, que sur le plan politique, dont la manifestation la plus illustrative est la forte contribution de la jeunesse à la réalisation de l'alternance politique en 2000 et 2012. Au-delà de cette irruption, les jeunes ont manifesté une grande disponibilité à participer aux actions de développement et surtout à prendre des responsabilités dans la conduite des affaires qui déterminent leur avenir et celui des nations.

Quant au sport, il est devenu un phénomène social de premier ordre de par l'intérêt et l'engouement qu'il suscite auprès des jeunes et des moins jeunes, des sportifs et des non sportifs. Par la force de la convoitise qu'il suscite, il est devenu également une activité génératrice de revenus.

Ce chapitre traite dans un premier temps la situation des infrastructures de jeunesse de même que les associations et dans un deuxième temps celles du sport.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. Les infrastructures de jeunesse

Les infrastructures en vue de la promotion de la jeunesse d'étendent à 46 éléments en 2015. Les CSE sont les plus représentées détenant une part de 60,86% des structures. Les FJ sont également très nombreux représentant à eux seuls 23,91% du total. Les CDEPS, EJ et CCA sont également représentés respectivement à hauteur de 8,69%, 6,52% et 6,52%.

Ces infrastructures sont essentiellement concentrées dans le département de Dakar qui capitalise 54,34% suivi de loin par Pikine avec 30,43%. Les restes situés à environ 20% sont partagés entre Rufisque et Guédiawaye.

Il est important de noter à Guédiawaye vu l'état de délabrement du CDEPS et du CCA, ces deux structures sont transférées à l'espace jeune. De même, à Pikine le CDEPS logé à l'espace jeune de Mbao.

Tableau 18.138 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[11]	CSE[12]	EJ[13]	FJ[14]	CCA[15]	Total
Dakar	2014	01	19	0	4	1	25
	2015	01	19	0	4	01	25
Guédiawaye	2014	01	01	01	02	01	05
	2015	01	01	01	02	01	05
Pikine	2014	01	08	02	03	00	14
	2015	01	08	02	03	00	14
Rufisque	2014	01	0	0	02	01	04
	2015	01	0	0	2	1	04
Région	2014	04	28	03	11	03	46
	2015	04	28	03	11	03	46
	Variation %	0	0	0	0	0	0

Source : service régional de la jeunesse

XVIII.1.2. Les associations de jeunes

En 2014 le nombre de mouvements de jeunes à caractère national se chiffre à 34, dont les départements de Guédiawaye et de Pikine enregistrent respectivement chacun 14 mouvements, celui de Dakar ne capitalise que 6 mouvements de jeunes à caractère national. Par ailleurs, les associations affiliées au mouvement navétane s'élevaient à 169 associations, pour ce qui est des autres associations déclarées on note un effectif de 1168 associations.

XVIII.2. SPORT

XVIII.2.1. Les disciplines sportives pratiquées

Le sport est en pleine expansion au sein de la région de Dakar. On dénombre 858 clubs de sport auxquels sont affiliés 117 459 individus communément appelés licenciés. On constate que 66,31% des clubs font des sports de vacances et 12,47% des clubs

[11] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[1212] CSE = Centre Socio-Educatif
[13] EJ = Espace Jeunes
[14] FJ = Foyer de Jeunes
[15] CCA = Centre Conseil Adolescents

sportifs pratiquent le karaté. Les clubs de taekwondo et du judo représentent respectivement 9,32% et 4,07%.

En ce qui concerne les autres sports, les nombres de club ne sont pas beaucoup. Aussi il est important de noter que le football est le sport le plus pratiqué au niveau de la région mais les données statistiques concernant cette discipline ne sont pas disponibles.

Concernant les licenciés, le sport de vacance et la discipline randonnée pédestre raflent la mise, ils enregistrent eux seuls 94,54% des licences existantes. Les licenciés du karaté constituent presque 2,84% des licenciés totaux.

Par ailleurs dans les différents clubs de la région le nombre de licencié homme est plus important que celui des filles, ils représentent 92,20% par contre les filles ne sont que 8640 licenciés.

Tableau 18.139 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés		
			hommes	femmes	Total
Athlétisme	Ligue régionale	14			642
Basketball	Ligue régionale	36	540	309	849
Handball	Ligue régionale	14	354	383	737
Volleyball	Ligue régionale	11	105	145	250
Karaté	Ligue régionale	107	3011	335	3346
Taekwondo	Ligue régionale	80			1265
Viet Vo Dao	Comité d'exception	16	553	107	660
Natation	Ligue régionale	9	150	128	278
Randonnée pédestre	Comité d'exception	-	13198	7867	21065
Sport Boules	Ligue régionale	10	200	_	200
Sport travailliste	Ligue régionale	11	562	_	562
Courses hippiques	CNG[1]				
Sports de vacances	ORCAV[2]	569	90000		90000
Judo	Ligue régionale	35			
Tennis de Table	Ligue régionale	15	550	200	750
Handisport	CRP	6	90	3	93
Total		858	108314	8640	117469

Source **:** Service Régional des Sports

XVIII.2.2. Les infrastructures sportives

L'analyse du réseau infrastructurel de la région de Dakar, montre que le nombre d'infrastructure n'a pas connu de changement majeur il est resté stable à l'exception des terrains de volleyball dont l'effectif est passé de 4 à 6 terrains entre 2014 et 2015.

Tableau 18.140 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Terrain de handball	1	1	-	3	3		1	1		1	1		6	6	0,0207
Terrain de volleyball	4	6	-	0	0	-	0	0	-	4	6		8	12	50,0
Hippodrome	0	0	-	0	0	-	0	0	-	1	0	-	1	-	-
Boulodrome	2	2	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	2	2	0,0

Source **:** Service Régional des Sports

Elles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Dakar abrite, pour l'essentiel, les infrastructures qui présentent les meilleures conditions de la pratique sportive. Cependant, un vaste programme de réhabilitation et de rénovation de certaines infrastructures sportives d'excellence et de réceptifs adaptés.

Il existe à Dakar 26 stades répartis dans les quatre départements selon le type d'infrastructure. En ce qui concerne les stades nationaux la région n'en dispose que 3, et ils se trouvent dans le département de Dakar, s'agissant les stades municipaux, elle enregistre un nombre de 20 dont 9 à Dakar, Rufisque (6), Pikine (4) et Guédiawaye (1).

Par ailleurs, le nombre d'infrastructures n'a pas connu de variation entre 2014 et 2015.

Pour avoir un développement harmonieux du sport dans la région et dans le pays d'une manière plus générale, il faut des infrastructures de qualité et en nombre suffisant.

Tableau 18.141 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades nationaux	Stades départementaux	Stades municipaux	Total
Dakar	**2014**	3	-	9	12
	2015	3	-	9	12
Guédiawaye	**2014**	-	1	1	2
	2015	-	1	1	2
Pikine	**2014**	-	1	4	5
	2015	-	1	4	5
Rufisque	**2014**	-	1	6	7
	2015	-	1	6	7
Région	**2014**	3	3	20	26
	2015	3	3	20	26
	Variation %	0	0	0	0

Source **:** Service Régional des Sports

XVIII.2.3. Les associations et centres de formation sportive

Le nombre d'association et de centre de formation de la région de Dakar s'élevait à trois cent soixante-trois (363) en 2015, par rapport à l'année dernière cet effectif a connu une augmentation de 33 nouveaux soit 10%.

Cette augmentation s'observe le plus dans le département de Dakar qui voit son effectif qui passe de 190 à 224 en 2015. Cette tendance haussière est remarquée au niveau de tous les départements.

Tableau 18.142 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
ASC[1]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipe de football	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipe de basketball	31	31	0	6	6	0	4	4	0	4	4	0	45	45	0
Equipe de handball	7	7	0	3	3	0	3	3	0	1	1	0	14	14	0
Equipe de volleyball	5	5	0							6	6	0	11	11	0
Ecurie de lutte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Club de judo		31			1			2			1			35	
Club de karaté	15	16	0,07	25	27	0,08	30	33	0,1	30	31	0,03	100	107	0,07
Club de Taekwondo	63	63					2	2	0	15	15	0	80	80	0
Club de boxe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Club de Viet vodao	13	13	0	1	1	0	1	1	0	1	1		16	16	0
Club de Natation	8	9	0,13										8	9	0,13
Club de Gymnastique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Handisport	3	3	0	1	1	0	1	1	0	1	1		6	6	0
Sports travaillistes	11	11	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11	0
Tennis de Table	15	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15	0
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	190	224	0,18	36	39	0,08	42	47	0,12	61	63	0,03	330	363	0,1

Source **:** Service Régional des Sports

XVIII.2.4. Les pratiquants

Les licenciés de la région de Dakar sont au nombre de 117 469 selon le service régional du sport en 2015. Ils se répartissent selon le sport pratiqué et le sexe.

En effet, le sport de vacances qui détient le plus grand nombre de licenciés avec un pourcentage de 76,61%. Il s'en suit la randonnée pédestre avec un taux de 17,93%, Ce constat s'explique entre autres par les raisons suivantes que sont d'abord le fait que c'est un sport qui n'est pas difficile à pratiquer, tant du point de vue financier que physique et qu'il est très approprié pour les personnes qui ont dépassé la quarantaine qui désirent se maintenir en forme.

Entre 2014 et le 2015, le nombre de licenciés a augmenté suivant les données disponibles, c'est ainsi, le nombre de pratiquant des sports comme le handball, le Volleyball, le karaté a connu un accroissement de 40% pour le Handball, 13% pour le volleyball et de 5% pour ce qui font le karaté.

S'agissant des licenciés du handisport l'effectif n'a pas connu de changement.

Tableau 18.143 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	2014			2015			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	-	-	-	-	-	642	-	-	-
Handball	250	275	525	354	383	737	42	39	40
Volleyball	90	132	222	105	145	250	17	10	13
Karaté	2880	320	3200	3011	335	3346		5	5
Taekwondo	-	-	-			1265	-	-	-
Viet Vo Dao	-	-	-	553	107	660	-	-	-
Natation	-	-	-	-	150	128	278	-	-
Randonnée pédestre	-	-	-	13198	7867	21065	-	-	-
Sport Boules	-	-	-	200		200	-	-	-
Sport travailliste	562		562	562		562	0	-	-
Sports de vacances	-	-	-	90000		90000	-	-	-
Sport scolaire	1199	915	2114	-	-	-	-	-	-
Tennis de table	-	-	-	550	200	750	-	-	-
Handisport	90	3	93	90	3	93	-	-	-
Total	-	-	-	108314	8640	117469	-	-	-

Source **:** Service Régional des Sports

Conclusion

Le développement des jeunes est un enjeu socioéconomique majeur. Les jeunes constituent un groupe très exposé aux problèmes de santé, d'éducation et d'insertion sociale. Par conséquent leur accompagnement est primordial. L'ensemble des activités menées par le Service régional et les CDEPS sont très importantes pour un bon épanouissement des jeunes Dakarois.

En ce qui le sport dans la région, on voit qu'il est très bien pratiqué bien que les statistiques reçues ne couvrent pas l'ensemble des activités sportives du fait, d'une part, qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas officielles ou n'ont pas ce caractère qui leur permet d'être suivi et d'autre part du fait du manque de personnel et de moyens du service régional du sport.

Malgré tous ces problèmes de couverture, on voit qu'il y a au moins 117 469 personnes qui pratiquent couramment un sport de fait. Cependant, le besoin de pratique s'accroissant, il est nécessaire de revoir les moyens mis à la disposition du secteur en vue d'une augmentation des capacités d'accueil en termes d'infrastructures mais aussi en termes de formations des initiateurs, des formateurs et des encadreurs.

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

3INTRODUCTION

La région de Dakar, du fait de sa situation géo-climatique, occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Elle accueille des touristes de toutes les gammes.

Dakar relie l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, ce qui lui consacre une place de pilier dans le tourisme d'affaires dans la sous-région.

A travers le projet phare du PSE dénommé Hub aérien, l'ambition de l'Etat est de faire de la région une plateforme aérienne de référence avec un objectif de 6 millions de passagers à l'horizon 2018 et 10 millions en 2035.

Pour traiter du tourisme et des activités culturelles dans la région, nous allons voir dans un premier temps, la situation du tourisme régional, dans un second temps les types de tourisme, et enfin les activités culturelles.

XIX.1. TOURISME

XIX.1.1. Situation des réceptifs

La région de Dakar dispose d'une gamme variée de produits touristiques. En termes de capacité d'hébergement, en 2015, elle compte 89 hôtels, 29 résidences, 15 campements et 55 auberges, soit un total de 188 réceptifs dont 133 autorisés, 78 classés (41%) et 55 en cours d'instruction contre 183 établissements d'hébergement touristiques en 2014.

Le pôle compte 5420 chambres et 10840 lits dont 388 suites en 2015 contre 5083 chambres et 10759 lits en 2014. Dakar compte en outre 231 restaurants, 287 agences de voyages et 248 guides.

Tableau 19.144 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Types	Total		Etoiles Etablissements					Non classés
	2014	2015	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	
Hôtels	87	89	16	11	20	07	04	29
Auberges	52	55	01	00	00	00	00	51
Appartements hôtels	29	29	07	05	02	00	00	15
Campements	15	15	03	01	00	00	00	11
Total Général	183	188	27	17	22	07	04	106

Source : Service régional du tourisme

XIX.1.2. Les entrées de touristes

En 2015, le flux des entrées des visiteurs a connu une baisse de 25% par rapport à 2014 selon le Ministère du Tourisme.

On note dans la région une forte présence du marché français 47% contre 25% africain et 5% Américain.

Cette situation avait poussé les autorités étatiques à travers le ministère du tourisme à s'investir d'avantage dans la promotion du tourisme local pour pallier à la sensibilité liée aux chocs exogènes.

C'est ainsi que L'agence sénégalaise de promotion touristique avait mis en œuvre une campagne de promotion du tourisme interne pour inciter les Sénégalais à fréquenter davantage les réceptifs.

XIX.1.3. Les performances

Le taux d'occupation lits qui constitue le meilleur indicateur de performance, au niveau de l'exploitation des hôtels, a fortement évolué ces dernières années. Entre 2010 et 2014 le taux devrait s'approche de 40%, après avoir varié entre 2006 et 2010 à environ 3,5%.

Concernant la durée moyenne de séjour, depuis 1980, elle varie autour de 3,5 à 4 jours.

XIX.1.4. Circuits Touristiques

Le développement du tourisme dans la région de Dakar crée de nombreux circuits touristiques grâce aux programmes d'excursions organisées par les agences et les hôtels de la place, mais aussi du bon état des infrastructures routières.

Cependant, l'état de la route d'intérêt touristique de Keur Massar – Ndiakhirat pour aller au Lac Rose est totalement dégradé et crée chez les touristes un danger permanent et un découragement.

Les circuits touristiques sont : Gorée, le Lac Rose et environs, le Palais Présidentiel, le Musée de l'Ifan, le marché Kermel, le Monument de la Renaissance Africaine et le tour de ville.

XIX.1.5. Les types de tourisme

XIX.1.5.1. Le balnéaire

Avec plus de 70 km, la Région de Dakar dispose de nombreux sites balnéaires.

Avec ses magnifiques plages dont certaines sont mises en valeur par les complexes hôteliers, ces sites offrent diverses possibilités d'activités balnéaires et de sports nautiques. A cela, s'ajoutent les belles plages de Yenne et de Toubab Dialaw qui par leurs magnifiques falaises rouges et leurs petites criques, offrent d'agréables moments de détente aux baigneurs.

XIX.1.5.2. Le tourisme d'affaires

La position géographique du Sénégal, proche de l'Europe et faisant face à l'Amérique, la stabilité politique du pays, les infrastructures de qualité combinées à la douceur du climat et à la légendaire Téranga, font du Pays une destination idéale pour le tourisme d'affaires.

La capitale sénégalaise est une grande métropole moderne de l'Afrique de l'Ouest. Elle accueille chaque année de nombreux congrès, salons professionnels, colloques universitaires et rencontres panafricaines ou internationales, sans oublier la Biennale de Dakar dédiée à l'art contemporain.

Ce tourisme d'affaires bénéficie d'infrastructures significatives, tel que le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES), situé à proximité de l'Aéroport international de Dakar Léopold Sédar Senghor ou l'hôtel King Fahd Palace sur la Pointe des Almadies qui est doté d'un palais des congrès et tout récemment d'hôtels de grands standings comme le « Terroubi » et le « Radisson Blue ».

L'équipement des salles de congrès est ultra moderne et comprend des installations pour la traduction simultanée.

La capitale sénégalaise dispose de services de communications internationales (réseau téléphonique international par câble et satellite, réseau télex international, télécopie, internet à haut débit).

XIX.1.5.3. Le tourisme de découverte

Dakar est le point de départ du tourisme de découverte au Sénégal : capitale du Sénégal et porte de l'Afrique et surtout ancienne capitale de l'AOF avec ses immeubles, ses marchés typiques et ses musées.

XIX.1.5.4. La pêche sportive

La forte concentration de poissons à rostre dans les eaux sénégalaises et particulièrement les espadons voiliers et marlins bleus mais également la présence d'une dizaine d'espèces, font de Dakar un haut lieu de la pêche sportive où des records mondiaux homologués ont été réalisés.

La pêche sportive, organisée à partir de certains hôtels, clubs, centres de pêche est coordonnée par une fédération bien structurée. Elle est pratiquée toute l'année.

XIX.1.5.5. Le tourisme culturel

La vie culturelle de Dakar est rythmée par une série de manifestations riches et variées dont la mise en valeur peut nous aider à renforcer le produit. Ces manifestations sont d'ordres traditionnels ou modernes. À celles-ci s'ajoutent les rendez-vous de la Biennale des arts etc.

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1. Infrastructures culturelles

La région de Dakar s'est doté un certain nombre d'infrastructures culturelles importantes. C'est ainsi en 2015 la région enregistre 44 centres de documentation et bibliothèques dont les 29 sont logés dans le département de Dakar, 8 à Pikine, 6 à Rufisque et 1 à Guédiawaye. En ce qui concerne les cinémas les effectifs diminuent à cause de certains d'entre eux sont devenus des lieux de culte. Pour ce qui est des galeries d'art et musée sont tous concentrés dans le département Dakar avec 13 galeries d'art et 8 musées. Par ailleurs on constate que les effectifs n'ont pas évolué entre 2014 et 2015

Tableau 19.145 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

INFRASTRUCTURES CULTURELLES	DAKAR			PIKINE			GUEDIAWAYE			RUFISQUE			REGION		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Bibliothèque et centre de documentation	*29*	*29*	*0*	*8*	*8*		*1*	*1*	_	*6*	*6*		*44*	*44*	_
Centre de lecture et d'animation culturelle (clac)	0	0	*0*	0	0		0	0	_	0	0		0	0	_
Cinéma	4		_	1			0		_	0			5	5	_
Théâtre, salle et aire de spectacle	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Centre culturel	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_			_
Manufacture	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_			_
Galerie d'art	13	13	*0*	_	_	_	_	_	_	_	_	_	13	13	_
Musée	8	8	*0*	_	_	_	_	_	_	_	_	_	8	8	_
Studio d'enregistrement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
TOTAL	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

XIX.2.2. Patrimoine culturel

XIX.2.2.1. Patrimoine matériel

Au niveau de la région de Dakar, il existe plusieurs sites pouvant attirer des touristes. C'est ainsi que le Ministère du tourisme a établi une liste des sites et Monuments Historiques Classés.

Tableau 19.146 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Rufisque	Centre historique ou « Vieux Rufisque », compris entre le Canal Est, le Canal Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer,Imprimerie nationale
Rufisque	Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane,Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique,Le lac rose,Cap Manuel, site préhistorique et géologique,Île de Gorée ,Île de Ngor
Dakar	Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique,Les Mamelles, site géologique, Musée d'Art africain, Place Soweto,Lieux de culte des Layènes (Mausolée, Mosquées à Yoff et Cambérène, Grotte à Ngor),Pavillon A, Campus universitaire,
Dakar	Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Île des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique,Assemblée nationale, Place Soweto
Dakar	Villa n°1 et 2 Place Soweto,Villa n°10, 30, 33, 35/37, 39 à 57, 60 Avenue Nelson Mandela,Casino du Port, 19, Bd de la Libération x Avenue Abdoulaye Fadiga,Villa n°22, Rue Calmette,Villa n°23 et 25, Avenue Carde
Dakar	Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye

Département	Sites historiques
Dakar	Villa n°61/63, 65 Rue J. Bugnicourt (ex. Rue Kléber),Lycée Lamine Guèye,
Dakar	Bâtiment abritant le C.E.M. Abbé Fridoil et l'Ecole élémentaire
Dakar	Villa n° 3, 12, 14, 16/18, 21 à 28, 30, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle),Immeuble de l'Isle, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
Dakar	Bâtiment de l'Etat-major général des Armées, Cercle Mess des Officiers,
Dakar	Villa n° 30, 32/34, 36, 38, 40, Avenue des Jambaar,Villa n° 54 et 55, Avenue Franklin Roosevelt,Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt
Dakar	Ancien bâtiment abritant le Bureau régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt,Palais de Justice, Cap Manuel,Institut Pasteur
Dakar	Bâtiment la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Petit Palais
Dakar	Villa n° 4, Avenue Pasteur « la Pechardière »,Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,IFAN,Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne,IFAN
Dakar	Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,Hôpital Principal,Primature, Chambre de Commerce, Palais de la République et bâtiments annexes,Square Van Vollenhoven,Ministère des Affaires étrangères,Bâtiment abritant la Gouvernance, Bâtiment abritant la Préfecture, Maison des élus locaux,
Dakar	Immeuble abritant l'UNICEF, Place du Tirailleur sénégalais, Gare ferroviaire
Dakar	Ensemble logements et Direction de l'Océanographie, Boulevard Djily Mbaye
Dakar	Bâtiment abritant ENDA Tiers-Monde, Rue Kléber x Rue Joseph Gomis
Dakar	Marché et Place Kermel, Ecole Hôtelière Amala Sy, Bâtiment abritant AGF - Sénégal assurances, Ecole Berthe Maubert, Ecole Amadou Assane Ndoye I et II, Ecole Mame Yacine Diagne, Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf, Villa n° 3, Rue Ngalandou Diouf,Hôtel de Ville de Dakar,
Dakar	Bâtiment abritant les Etablissements Fourgerolle, Bâtiment abritant ENDA - Tiers – Monde,Maison des Avocats, Office national des anciens combattants, Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph Gomis ,Cathédrale du Souvenir Africain, Building Maginot,
Dakar	Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances,Villa n°165, Avenue du Président Lamine Guèye,Tribunal Régional
Dakar	Théâtre National Daniel Sorano, Hôtel des Députés,Musée de l'Armée
Dakar	Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean. Jaurès,Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Cimetière musulman, Corniche Ouest,Cimetière catholique Bel Air, Ex-Camp Lat Dior et logements,
Dakar	Bâtiment abritant le Marché Sandaga,Grande mosquée du Plateau,
Dakar	Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
Dakar	Hôtel Saint-Louis Sun, Temple du Protestant, Centre culturel Français,
Dakar	Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Groupe Scolaire de Médina, Institut d'Hygiène social (Polyclinique),Maison de la Culture Douta Seck,
Dakar	Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar,Stèle dédiée à Jean Mermoz, Ecole El Hadji Malick Sy,Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Penc de Santhiaba, Mosquée de Thieurigne,Hôpital Abass Ndao, Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale,
Dakar	Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus « DemDik », Bâtiment abritant l'OCLALAV à Hann Maristes
Pikine	Cimetière militaire de Thiaroye.

Source : ARRETE MINISTERIEL n° 1941 MCC/DPC en date du 27 mars 2003 portant Publication de la liste des sites et Monuments Historiques Classés

XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel de Dakar est très diversifié. On peut noter entre autres les structures mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tuur de DEUK DAOUR (ou LEUK DAOUR) : Génie de Dakar Communément organisé à la Gueule tapée, à Soumbédioune précisément, en rappel du Génie de Dakar.

Tuur îles Sarpen (îles aux serpents) :Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff La Prêtresse est Penda Diène, le rituel est organisé sous la tutelle des Soumbar

Tuur Mame Coumba Lamb : Organisé par la prêtresse Maimouna Faye,aujourd'hui conservé par sa descendance, en honneur au génie de Rufisque.

Tuur de Bargny et alentours (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.) Organisé par feu Daouda Seck, pérennisé par sa descendance Maguette Diop.

Tuur Coumba Castel :de Gorée et Cap Manuel.

Badji Guéweul ou Tambour Major : Griot traditionnel qui véhiculait les messages au son du Tam Tam. En quelque sorte c'était l'annonceur des événements de la communauté léboue.

Tableau 19.147 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région de Dakar

EXPRESSIONS CULTURELLES ET RITES
Tuur de DEUK DAOUR (ou LEUK DAOUR) Génie de Dakar
Tuur îles Sarpen (îles aux serpents)
Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff
Tuur Mame Coumba Lamb
Tuur de Bargny et alentours (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.)
Tuur Coumba Castel de Gorée et Cap Manuel
Badji Guéweul ou Tambour Major
Goumbé (Siko)
Ndawrabine
Warale
Labane
Beukeuteu
Leul
Panal
Lo lambé

Source : Service régional du tourisme

Goumbé (Siko) Cette expression culturelle appelée Goumbé et sa musique sont très importantes dans le développement de la culture africaine. D'abord, la danse du Goumbé provient d'un instrument mythique qui fait partie de la répartition des

tambours et instruments à percussion particulièrement fabriqués sur cadre quadrangulaire avec fond ouvert, très important dans l'héritage du patrimoine lébou.

Ndawrabine le « Ndawrabine » :dont le rythme traditionnel est le support par excellence de sa danse. Il a le pouvoir de moduler les pas d'une centaine de danseuses en colonne de deux rangées égales. Chacune de ces danseuses porte trois ou quatre différentes sortes de pagnes tissés, superposées.

Warale : Cérémonie nuptiale

Labane : Cérémonie de lune de miel

Beukeuteu : Baptême traditionnel des lébous. Une semaine après sa naissance, le nouveau-né est baptisé selon un rituel sacré. Le pagne, en rabal appelé « Ndior » dont on avait enveloppé sa maman; à son arrivée au foyer, lors de sa cérémonie nuptiale, est enroulé sous forme de « teigne » et porté par la « badjène » qui super-pose là-dessus un petit canaris et un « layou » sur lequel est porté le bébé et transporté sur 7 portails de maison pour chercher de l'eau de puits. De retour à la maison une poignée de millet est prise avec les mains de sa mère dont toute la famille va moudre dans un mortier à tour de rôle. Humecté d'eau de puits, en faisant une ronde de 7 tours, autour du mortier, en compagnie de la maman du nourrisson rappant tenant à sa bouche une tige de millet enrobé de fil de coton traditionnel (pokhé) dont la badjène tient l'autre bout. Il va s'en suivre un échange du bébé entre la badjiguène et d'autres membres de la famille 7 fois ! A la suite, le millet moulu est transformé en « nakke » mélangé à du lait caillé et « craché » sur la maman du bébé, etc.

Leul : Cérémonie d'initiation

Panal :Carnaval lébou

Lo lambé : Une expression ludique qui évoque les souvenirs d'enfance en passant par les jeux, nos amis, les parents etc.

XIX.2.3. Activités culturelles

BANLIEUERYTHME : Cet événement se positionne comme un véritable moyen de communication sociale et d'épanouissement pour les habitants du Sénégal, plus particulièrement la banlieue de Dakar. Une programmation variée des musiques du monde. Banlieue Rythme : un festival intégré dans son milieu.

FESTIVAL AFRICA FETE :Implanté depuis 2001 au Sénégal, le Festival Africa Fête est devenue un rendez-vous incontournable international des musiques africaines. Un

événement monté par le Label Africa Fête, de feu Mamadou Konté, qui a produit dans les années 80 de nombreux artistes africains.

BARGNY RYTHMES-SUR-MER : Déterminée à militer pour la décentralisation et la démocratisation de l'action culturelle, l'association sportive et culturelle Juure, initiatrice de l'événement

COMMEMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BOB MARLEY :. Le Sénégal à l'instar des autres communautés célèbre l'anniversaire de son décès.

DAKAR –GOREE JAZZ FESTIVAL :Un désir né après constat que la capitale sénégalaise est absente de la liste des grands festivals, comme si elle renonçait un peu à cette partie de son important patrimoine historique et culturel. C'est de ce constat que l'idée de réparer cette anomalie a germé. Et Dakar aura désormais un festival de haut niveau «afin de recentrer la culture au cœur de la stratégie de la promotion touristique».

FETE DE LA MUSIQUE : La journée du 21 juin qui marque la fête de la musique. C'est le ministère de la culture en collaboration avec d'autre structure qui ont offert un cadre aux artistes pour qu'ils puissent exprimer leur passion et faire découvrir leur talent.

Tableau 19.148 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2015

DATES	ACTIVITES	LOCALITE OU LIEUX
mai	BANLIEUE RYTHME	Guédiawaye
décembre	FESTIVAL AFRICA FETE, BARGNY RYTHMES-SUR-MER	Dakar
11-mai	COMMEMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BOB MARLEY	Dakar
13 et 14 février	DAKAR –GOREE JAZZ FESTIVAL	Dakar
21-juin	FETE DE LA MUSIQUE	Dakar
29-avr	JOURNEE MONDIALE DE LA DANSE	Dakar
2 au 5 avril	BATTLE NATIONAL	Dakar Maison de la culture Douta SECK
1er au 4 avril	FESTIVAL KAAY FECC	Dakar
juin	FESTIVAL INTERNATIONAL DUO SOLO DANSE	Dakar
juillet	URBANATION BOYS	Dakar
juillet	NUIT DE LA DANSE	Dakar
10 au 17 avril	DALIFORT DANCE FESTIVAL	Dakar
27-mars	JOURNEE MONDIALE DU THEATRE	Dakar
Du 25 au 30 juillet 2015	FESTIVAL THEATRE-FORUM KADDU YARAAX	Lieu : Yarakh
Mai	FESTIVAL INTERNATIONAL DE THEATRE	Dakar
22 au 28 décembre	FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DE LA SCENE	Dakar
Mai	LES JOURNEES NATIONALES DU PATRIMOINE	Dakar
Août	LE FESTIVAL INTERNATIONAL DES PEUPLES DE L'EAU - ECO-ARTS	Dakar-Yoff
à déterminer	TUUR DE « MAAM NDJARE »	Dakar
20 au 24 Mai 2015	CONVERGENCES CULTURELLES DES COMMUNAUTES	MC Douta Seck
Janvier	FESTIVAL CULTUREL ET TOURISTIQUE DU LAC ROSE-(FCUTLAR	Dakar

19-mars	JOURNEE DE LA COIFFURE TRADITIONNELLE	Dakar
mars	JOURNEES CULTURELLES SERERES	Dakar
août, septembre & octobre	LE SIMB OU FAUX LION	Dakar
Mars	FESMIR	Dakar
novembre	GOREE DIASPORA FESTIVAL	Gorée
décembre-janvier	FESTIVAL JOKO	Dakar
décembre-janvier	GROUPE THIAROYE 44	Dakar
novembre-décembre	Festival du sahel	Sahel
décembre	Festival ribidion	Dakar
décembre	Festival Xeex	
Du 23 au 27 Septembre 2015	Festival culturel des niayes	Arrondissement des Niayes de Pikine
Fin Novembre	Festival lumières des sicap	Les Sicap et les autres Communes de l'Arrondissement de Grand-Dakar
novembre	Handi Festival international	Maison de la Culture Douta Seck
Fin Novembre	Centre Aéré : enfance-culture	Les Sicap et les autres Communes de l'Arrondissement de Grand-Dakar
28 au 31 mai	Festival Yaakar ex hip-hop Awards	Dakar
Date : 5 au 8 juin	Festa 2h	Maison de la Culture Douta Seck
	Knl4 productions	Dakar
29-mars	Mémorial Bourba Joloff	Dakar
mars	Festigraff	Date : 29mars / Lieu : Dakar
début janvier	72 heures de hip-hop	Dakar
29 au 30 mai 27 avril & 4 au 25 mai	Street Battle	Dakar
décembre	FILDAK (foire du livre et du matériel didactique)	Dakar
18-avr-15	Journée de la poésie	CEM Ndiawar Diagne / Thiaroye
23-avr	Journée Mondiale du livre et du droit d'Auteur	Dakar
07-nov	Journée internationale de l'écrivain africain	Dakar
20-mars	Journée internationale de la Francophonie	Dakar
décembre	la cérémonie de commémoration de la naissance de Léopold Sédar Senghor	Dakar
décembre	célébration de la disparition de cheikh Anta Diop	Dakar
décembre	célébration de l'anniversaire de la disparition de Léopold Sédar Senghor	Dakar
Décembre	les rencontres cinématographiques de Dakar (RECIDAK)	Dakar
09 au 13 juin	Festival de cinéma image et vie	Dakar
décembre	Festival du film de quartier	Dakar
Juin	Festival Moussa invite	Dakar
Date : mars / Lieu : Dakar	Sira Vision	Date : mars / Lieu : Dakar
mai / Lieu	la semaine internationale de la mode de Dakar (SIMOD)	Dakar
avril	Dakar Fashion Week	Dakar
Avril	soirée de gala des couturiers et créateurs associés du Sénégal (CCAS)	Dakar
27-mai	nuit du conte	Dakar
27-mai	Festival international de conte « Mampuya »	Dakar
mai & juin	Biennale de l'Art Africain contemporain (DAK'ART)	Dakar
juin / Lieu	Gorée regards sur cours	Gorée

Source : Service régional du Tourisme

JOURNEE MONDIALE DE LA DANSE : Lancée en 1982 par le Comité international de la danse de l'Institut international de théâtre de l'UNESCO, la date de la Journée internationale de la danse est le 29 avril, soulignant ainsi l'anniversaire de naissance de Jean-Georges Noverre, un éminent chorégraphe à l'origine d'importantes réformes dans la production de ballets.

BATTLE NATIONAL : Danse Hip Hop Compétition de danse hip hop (break dance, debout, krump). Désignation champion du Sénégal. 14 régions du Sénégal.

FESTIVAL KAAY FECC :tous les deux ans, le rendez-vous de toutes les danses. Chorégraphes et danseurs contemporains, d'ici et d'ailleurs, sont les acteurs de spectacles très attendus, par les passionnés de danse.

FESTIVAL INTERNATIONAL DUO SOLO DANSE :Initié par la compagnie Diagn'Art, le Festival international Duo solo danse propose du mouvement, du rythme, des spectacles en duo et solo venant de tous les horizons, mais aussi une exposition, des performances et des formations pour des jeunes danseurs

URBANATION BOYS :Monté en 2008, le Battle Urbanation a pour objectif principal de promouvoir la danse Hiphop en Afrique mais surtout d'arriver à professionnaliser cette activité.

DALIFORT DANSE FESTIVAL est une plateforme d'expression, de promotion et diffusion artistiques autour de la Danse.

LA JOURNEE MONDIALE DU THEATRE a été créée par l'Institut international du théâtre (ITI) en 1961. Elle est célébrée le 27 mars par les Centres ITI et la communauté théâtrale dans le monde entier.

Conclusion

L'accès et la position de Dakar comme plateforme incontournable dans le transport aérien et sa position géographique privilégiée est favorable au développement du secteur du Tourisme. Cependant c'est un secteur marqué par un contexte mondial très concurrentiel. Toutefois, le souhait affiché par les autorités et qui consiste à de faire la destination Sénégalaise, à l'horizon des cinq à dix prochaines années l'une des premières destinations en Afrique, laisse croire un espoir pour la relance du tourisme.

Chapitre XX : SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

INTRODUCTION

Les structures financières telles que les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) permettent, entre autres, aux agents économiques de faire des transaction fiables et rapides, d'épargner et d'emprunter pour financer leurs activités économiques ou pour subvenir à leurs besoins élémentaires. Ces structures constituent donc dans le contexte actuel, un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté dans la région de Dakar, surtout les SFD qui offrent des services et produits financiers adaptés aux populations aux revenus faibles ou précaires. Selon la loi N°2008-47 du 3 septembre 2008, portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Sénégal, l'objet principal d'une institution de micro finance (IMF), encore appelé système financier décentralisé (SFD), est de fournir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Dans ce chapitre nous n'analysons que la situation sur les institutions financières décentralisées de la région de Dakar en 2015. En effet, il faut noter que les données sur les Banques et la Poste ne sont pas disponibles.

XX.1. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

La micro finance au Sénégal a connu une nette croissance et un développement rapide ces dernières années. Le réseau est très dense et les encours de crédits dépassent largement les encours de l'épargne, ce qui démontre l'intérêt des populations pour ce mode de financement moins rigide que celui des banques.

XX.1.1. Couverture en SFD de la région

Les structures financières décentralisées (SFD) sont des structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit, et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique.

Entre 2014 et 2015, le nombre de SFD n'a connu aucune évolution. Le nombre reste stationnaire à 124 structures.

La répartition des SFD par nature révèle que les IMCEC isolées représentent 51,6% dans la région de Dakar, ensuite viennent en seconde position les SDF affiliés avec 40,3%. Les sociétés commerciales et les SFD faitières représentent chacune 4% des effectifs inscrits.

Tableau 20.149 Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature en 2015 dans la région de Dakar

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2014	2015	Variation %
Faitière	5	5	0
SFD affiliés	50	50	0
IMCEC isolées	64	64	0
Sociétés commerciales	5	5	0
Total	124	124	0

Source : DRS- SDF

On note un accroissement de 8,8% de l'effectif total du sociétariat entre 2014 et 2015. Les bénéficiaires passent de 1010948 unités à 1099457 entre ces deux années. Cependant, il faut noter que la répartition des bénéficiaires par département révèle durant l'année 2015 que 62,7% sont localisés dans le département de Dakar, 18,3% dans Pikine, 12,6% à Rufisque et 6,3% dans Guédiawaye. La variation des effectifs entre 2014 et 2015 par département montre qu'elle est de 9,6% à Rufisque, 9,3% à Dakar, 8,3% à Pikine et 3,2% à Guédiawaye.

La répartition des bénéficiaires selon la nature montre que 52,1% sont des hommes, 42% des femmes et 5,9% des personnes morales en 2015.

Tableau 20.150 Evolution du nombre de sociétaires des SFD dans la région de Dakar

ANNEE	Bénéficiaires	Circonscription administrative				
		Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région
Année 2014	Homme	348 592	34 455	93 973	66 679	543 699
	Femme	247 385	28 119	79 139	52 082	406 725
	Personnes morales	35 118	4 845	12 561	8 000	60 524
	Total	631 095	67 419	185 673	126 761	1 010 948
Année 2015	Homme	367 778	35 111	98 599	70 977	572 465
	Femme	281 809	30 171	90 360	59 672	462 012
	Personnes morales	40 222	4 305	12 210	8 243	64 980
	Total	689 809	69 587	201 169	138 892	1 099 457
Variation %	Homme	5,5	1,9	4,9	6,4	5,3
	Femme	13,9	7,3	14,2	14,6	13,6
	Personnes morales	14,5	-11,1	-2,8	3	7,4
	Total	9,3	3,2	8,3	9,6	8,8

Source : DRS- SDF

XX.1.2. L'épargne et les crédits

Au niveau des institutions financières décentralisées de la région, le nombre d'épargnants est passé de 853 833 unités en 2014 à 898 358 unités en 2015 soit un accroissement de 5,2%. Il faut noter que parmi les épargnants, 49% sont des hommes, 43,3% des femmes et 7,7% des personnes morales durant l'année 2015. Cependant l'évolution des effectifs des épargnants entre les années 2014 et 2015 n'est pas uniforme. En effet on constate une augmentation de 11,6% pour les femmes, 1,8% pour les hommes et une baisse de 5,2% auprès des personnes morales. La variation des effectifs des épargnants selon le milieu est de 5,2% pour l'urbain et 5,5% pour le rural.

En ce qui concerne le nombre de crédits en cours, les effectifs sont en en hausse entre 2014 et 2015 passant respectivement de 183 787 unités à 232 014 unités soit un accroissement de 5,2%. Il faut noter que les crédits en cours sont plus importants dans le milieu urbain où ils représentent 99,2% des effectifs contre 0,8% pour le milieu rural. Le nombre de crédits en cours octroyés aux personnes morales connait une augmentation de 64,8% entre 2014 et 2015.

Par ailleurs, il est noté une diminution de 27,3% du nombre de crédits accordés entre 2014 et 2015. Cette tendance baissière est observée au niveau de chaque type de bénéficiaire.

Tableau 20.151 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon la nature du sociétaire

Désignation	Nature sociétaire	2014			2015			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnant	Hommes	428203	4412	432615	436079	4537	440616	1,8	2,8	1,8
	Femmes	345416	3170	348586	385463	3433	388896	11,6	8,3	11,6
	Personnes morales	72026	606	72632	68180	666	68846	-5,3	9,9	-5,2
	ENSEMBLE	845645	8188	853833	889722	8636	898358	5,2	5,5	5,2
Nombre de crédits en cours	Hommes	80591	726	81317	89300	828	90128	10,8	14,0	10,8
	Femmes	74620	660	75280	96366	720	97086	29,1	9,1	29,0
	Personnes morales	26814	376	27190	44390	410	44800	65,5	9,0	64,8
	ENSEMBLE	182025	1762	183787	230056	1958	232014	26,4	11,1	26,2
Nombres de crédits accordés	Hommes	96773	533	97306	68701	684	69385	-29,0	28,3	-28,7
	Femmes	111736	674	112410	88448	789	89237	-20,8	17,1	-20,6
	Personnes morales	25628	64	25692	11346	74	11420	-55,7	15,6	-55,6
	ENSEMBLE	234137	1271	235408	168495	1547	170042	-28,0	21,7	-27,8

Source : DRS- SDF

L'analyse du tableau ci-dessous montre que l'épargne collectée au niveau des institutions financières décentralisées passe de 109 928 339 892 FCFA à 125 320 387 945 de FCFA entre 2014 et 2015 soit un accroissement de 14 %. Le même constat est observé chez l'encours de crédit qui enregistre une hausse de 9,9%. En effet il passe de 113 043 078 232 FCFA en 2014 à 124 285 858 220 FCFA en 2015. Par rapport aux crédits accordés il y a une augmentation de 1,9% entre 2014 et 2015. En effet les crédits sont passés de 127 956 169 956 FCFA à 130 383 064 670 FCFA.

Tableau 20.152 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon la nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Nature sociétaire	2014 (en FCFA)			2015 (en FCFA)			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	50340511978	324624626	50665136604	61415262879	332220482	61747483361	22,0	2,3	21,9
	Femmes	19958019737	147827924	20105847661	32129272721	198168631	32327441352	61,0	34,1	60,8
	Personnes morales	39002087531	155268096	39157355627	31144992497	100470735	31245463232	-20,1	-35,3	-20,2
	TOTAL	109300619246	627720646	109928339892	124689528097	630859848	125320387945	14,1	0,5	14,0
Encours de crédit	Hommes	64579012206	361825154	64940837360	79451832588	460379867	79912212455	23,0	27,2	23,1
	Femmes	32377391633	180250977	32557642610	29881779983	171816364	30053596347	-7,7	-4,7	-7,7
	Personnes morales	15332528076	212070186	15544598262	14120209298	199840120	14320049418	-7,9	-5,8	-7,9
	TOTAL	112288931915	754146317	113043078232	123453821869	832036351	124285858220	9,9	10,3	9,9
Montant de crédits accordés	Hommes	86020462912	593611331	86614074243	84317867798	582273611	84900141409	-2,0	-1,9	-2,0
	Femmes	25821457487	178005399	25999462886	26547598448	183173987	26730772435	2,8	2,9	2,8
	Personnes morales	15237555376	105077451	15342632827	18623885182	128265644	18752150826	22,2	22,	22,2
	TOTAL	127079475775	876694181	127956169956	129489351428	893713242	130383064670	1,9%	1,9%	1,9

Source : DRS- SDF

En 2015, les encours d'épargne des IMF se chiffrent à 125 321 millions entrainant une augmentation de 14% par rapport à 2014 où le montant était de 109 930 millions de FCFA. Cette progression est liée à la hausse enregistrée par les dépôts à vue 17%, les dépôts à termes 11% et des autres catégories de dépôts 13%.

S'agissant l'encours de crédit des IMF, ils ont atteint 124 287 millions de FCFA en 2015 soit une augmentation de 10% par rapport à 2014 où ils étaient à 113 046 millions de FCFA. Cependant il faudra noter que les crédits en souffrance ont baissé de 4% entre 2014 et 2015.

Tableau 20.153 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

DEPARTEMENT	ANNEE	Encours d'épargne (en million de FCFA)				Encours de crédits (en million de FCFA)				
		Total	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Autres dépôts	Total	Court terme	Moyen terme	Long terme	Crédits en souffrance
Dakar	**2014**	84640	33791	22800	28049	87716	27424	30673	25075	4544
	2015	97344	40752	25206	31386	96449	32654	33480	25939	4376
	Variation	15	21	11	12	10	19	9	3	-4
Guédiawaye	**2014**	4460	2188	665	1607	3599	1040	1444	926	189
	2015	4918	2257	862	1799	4433	1184	1679	1375	195
	Variation	10%	3%	30%	12%	23%	14%	16%	48%	3
Pikine	**2014**	10897	6627	1583	2687	10333	3374	4613	1718	628
	2015	12234	7487	1573	3174	11018	4175	4614	1685	544
	Variation	12%	13	-1	18	7	24	0	-2	-13
Rufisque	**2014**	9933	4715	1567	3651	11398	3780	4308	2825	485
	2015	10825	4901	1770	4154	12387	3919	4828	3127	513
	Variation	9	4	13	14	9	4	12	11	6
REGION	**2014**	109930	47321	26615	35994	113046	35618	41038	30544	5846
	2015	125321	55397	29411	40513	124287	41932	44601	32126	5628
	Variation	14	17	11	13	10	18	9	5	-4

Source : DRS- SDF

XX.1.3. L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

L'évolution des crédits accordés selon l'objet pour une valeur de 130 379 millions de FCFA en 2015, révèle que les crédits de trésorerie représentent 91,1% des sommes allouées contre 6,6% pour les crédits d'équipements et 1,5% pour les crédits de consommation. Il faut noter qu'il y a eu une forte augmentation de 67,1% de ces crédits de consommations durant 2014/2015. Les crédits d'équipements ont diminué de 13,9% de même que ceux d'immobiliers de 11% entre 2014 et 2015.

La répartition des crédits accordés en 2015 selon les secteurs d'activités des bénéficiaires montre que 77,7% s'activent dans le commerce, restaurants et hôtels ; 6,8% dans l'agriculture, sylviculture et pêche. C'est la même tendance qui a été observée durant l'année 2014. Cependant il faut remarquer qu'il y a des augmentations des sommes allouées pour les secteurs de l'électricité, gaz, eau de 66,6% ; ensuite de l'immobilier de 35,5% ; des Assurances, services aux entreprises de 15,5% et du Commerce, restaurants, hôtels de 6,2%.

Tableau 20.154 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2014 (en millions de FCFA)			2015 (en millions de FCFA)			Variation En %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objets des crédits accordés									
Crédits immobiliers	783	5	788	696	5	701	-11,1	0	-11
Crédits d'équipements	9 852	67	9919	8482	58	8540	-13,9	-13,4	-13,9
Crédits consommation	1 161	7	1168	1939	13	1952	67	85,7	67,1
Crédits de trésorerie	110136	759	110895	117957	814	118771	7,1	7,2	7,1
Autres	5 145	35	5180	413	2	415	-92	-94,3	-92
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés									
Agriculture, sylviculture et pêche	9 934	68	10 002	8785	60	8845	-11,6	-11,8	-11,6
Industries extractives	9	0	9	4	0	4	-55,6	0	-55,6
Industries manufacturées	3 641	25	3 666	3585	24	3609	-1,5	-4	-1,6
BTP	2 906	20	2 926	2113	14	2127	-27,3	-30,0	-27,3
Commerce, restaurants, hôtels	94 717	653	95 370	100601	694	101295	6,2	6,3	6,2
Electricité, gaz, eau	6	0	6	10	0	10	66,7	0	66,7
Transport, entrepôts et communication	3 254	22	3 276	3175	21	3196	-2,4	-4,5	-2,4
Assurances, services aux entreprises	5 480	37	5 517	6331	43	6374	15,5	16,2	15,5
Immobilier	952	6	958	1287	8	1295	35,2	33,3	35,2
Services divers	6 175	42	6 217	3593	24	3617	-41,8	-42,%	-41,8

Source : DRS- SDF

Conclusion

Le nombre de sociétaires et le volume de financement augmentent de façon remarquable depuis la mise en place du système financier décentralisé. Cette situation traduit une adhésion des populations à cette politique mais aussi à son adaptabilité. La micro finance a aujourd'hui un impact réel sur le développement économique et social dans la région de Dakar. En effet, l'épargne collectée au niveau des institutions financières décentralisées passe à 125 320 387 945 de FCFA en 2015, l'encours de crédit à 124 285 858 220 FCFA et les crédits accordés à 130 383 064 670 FCFA. Le système financier décentralisé devient ainsi une stratégie sûre pour accélérer la croissance au niveau régional.

CONCLUSION GENERALE

La région de Dakar qui concentre un quart de la population du Sénégal avec une densité de population de 6 056 hbts/km² demeure la région la plus peuplée du Sénégal. Cette situation démographique laisse entrevoir l'ampleur des besoins en éducation, santé, transport, logement, aménagement, emploi, etc. à satisfaire dans un moyen ou court terme.

Le diagnostic des secteurs socio-économiques, culturels et environnementaux a révélé des gaps plus ou moins importants à résorber dans les meilleurs délais pour prétendre atteindre un indice de développement humain satisfaisant. Sur le plan de l'éducation et de la Formation des défis sont à relever. Il s'agira de poursuivre l'élargissement de la carte scolaire, insister sur l'amélioration de l'environnement des apprentissages à tous les niveaux par la généralisation du paquet de services intégrés mais aussi sur la promotion des disciplines, séries et filières scientifiques et techniques au Moyen secondaire.

Sur le plan sanitaire la région doit asseoir les bases d'un développement durable et réduire autant que possible les disparités en matière d'accès aux services de santé. Pour cela, il faudra développer des stratégies pour promouvoir un système sanitaire mieux adapté, d'assurer pour tous un accès aux services de santé de qualité.

Le transport qui constitue l'un des problèmes majeurs de la région devra trouver des solutions structurelles pour une bonne mobilité des personnes.

L'assainissement qui reste un goulot d'étranglement pour la région requiert un investissement lourd et calibré par rapport à l'évolution galopante de la population.

Tableau 3.155 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe.

Localités	2 015		
	Homme	Femme	Ensemble
Région de Dakar	1 676 408	1 654 279	3 330 687
ZONE URBAINE	1 617 103	1 595 865	3 212 968
ZONE RURALE	59 305	58 413	117 719
DEPARTEMENT DE DAKAR	613 646	603 091	1 216 736
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	106 641	94 531	201 172
CA. GOREE	836	947	1 784
CA. PLATEAU	19 041	17 813	36 854
CA. MEDINA	47 572	39 466	87 038
CA. COLOBANE/FASS/GUEULE TAPEE	29 269	26 224	55 493
CA. FANN/POINT E/ AMITIE	9 923	10 080	20 003
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	164 256	161 388	325 644
CA. GRAND DAKAR	26 436	23 475	49 912
CA. BISCUITERIE	39 026	33 748	72 775
CA. HLM	20 054	21 485	41 539
CA. HANN/ BEL AIR	36 093	36 059	72 153
CA. SICAP LIBERTE	23 670	26 403	50 073
CA. DIEUPPEUL DERKLE	18 976	20 218	39 194
ARRONDISSEMENT ALMADIES	108 907	115 441	224 347
CA. OUAKAM	39 516	39 783	79 299
CA. N'GOR	9 273	9 182	18 455
CA. YOFF	45 269	49 690	94 958
CA.MERMOZ/ SACRE -COEUR	14 850	16 786	31 636
ARRONDISSEMENT PARCELLES ASSAINIES	233 842	231 732	465 574
CA. GRAND YOFF	98 792	98 152	196 944
CA. PATTE D'OIE	21 367	22 274	43 641
CA. PARCELLES ASSAINIES	85 775	83 561	169 335
CA. CAMBERENE	27 908	27 745	55 653
DEPARTEMENT DE GUEDIAWAYE	173 478	176 512	349 990
ARRONDISSEMENT GUEDIAWAYE	173 478	176 512	349 990
CA. GOLF SUD	47 892	50 149	98 041
CA. SAM NOTAIRE	41 421	42 090	83 511
CA. N'DIAREME LIMAMOULAYE	18 652	18 687	37 340
CA. WAKHINANE NIMZATT	47 226	48 029	95 255
CA. MEDINA GOUNASS	18 287	17 557	35 844
DEPARTEMENT DE PIKINE	628 329	614 672	1 243 001
ARRONDISSEMENT NIAYES	266 993	262 909	529 902
CA. YEUMBEUL NORD	90 364	88 400	178 764

CA. YEUMBEUL SUD	52 429	50 507	102 936
CA. MALIKA	17 024	17 088	34 112
CA. KEUR MASSAR	107 177	106 913	214 090
ARRONDISSEMENT PIKINE DAGOUDANE	176 926	172 019	348 944
CA. PIKINE OUEST	27 494	27 877	55 371
CA. PIKINE EST	17 373	17 081	34 454
CA. PIKINE SUD	24 744	24 921	49 665
CA. DALIFORD	16 727	15 568	32 294
CA. DJIDAH THIAROYE KAO	52 203	50 728	102 932
CA. GUINAW RAIL NORD	16 416	15 496	31 912
CA. GUINAW RAIL SUD	21 970	20 348	42 317
ARRONDISSEMENT THIAROYE	184 410	179 745	364 155
CA. THIAROYE /MER	27 809	28 219	56 028
CA. DIACK SAO	22 108	20 954	43 063
CA. DIAMAGUENE/SICAP M'BAO	70 144	66 295	136 438
CA. THIAROYE GARE	13 404	12 961	26 366
CA. M'BAO	50 944	51 316	102 261
DEPARTEMENT DE RUFISQUE	260 956	260 003	520 959
ARRONDISSEMENT BAMBYLOR	59 305	58 414	117 719
CR. YENE	13 063	13 261	26 324
CR. BAMBYLOR	24 134	23 602	47 735
CR. TIVAOUANE PEULH-NIAGHA	22 108	21 552	43 659
ARRONDISSEMENT RUFISQUE	201 651	201 589	403 240
CA. RUFISQUE CENTRE (NORD)	49 159	48 569	97 728
CA. RUFISQUE EST	37 271	37 179	74 450
CA. RUFISQUE OUEST	30 580	31 942	62 522
COM. BARGNY	27 238	27 108	54 345
COM. SEBIKOTANE	14 517	14 575	29 092
COM. DIAMNIADIO	12 731	12 268	24 999
COM. JAXAAY PARCELLE NIAKOUL RAP	21 964	22 170	44 134
COM. SANGALKAM	6 469	6 181	12 651
COM. SENDOU	1 722	1 596	3 318

Source : Rapport de projection ANSD